



Liberté • Égalité • Fraternité

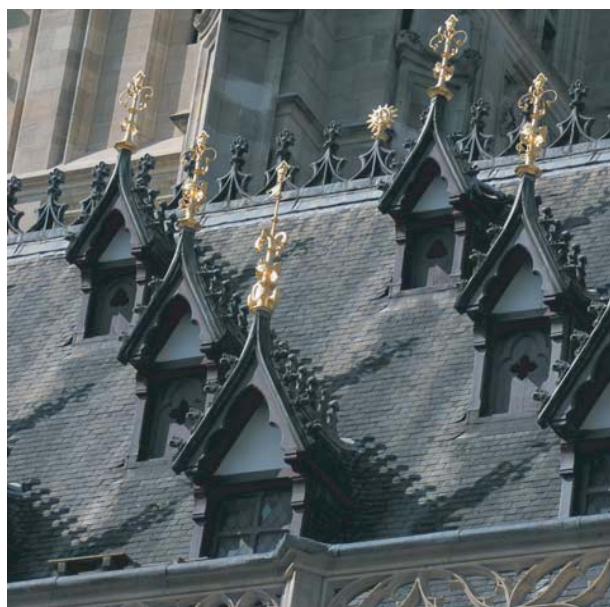
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS



2008

Rapport annuel des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais



Préface

Le rapport d'activité 2008 offre l'occasion de dresser un panorama des politiques publiques mises en œuvre par les services de l'Etat au profit du département du Pas-de-Calais.

Si la recherche d'efficacité dans le fonctionnement est un aiguillon constant pour l'Etat, rappelons néanmoins, par quelques chiffres, la présence de l'Etat dans notre département. En 2008, les dépenses de l'Etat en région s'élèvent à 21,7 milliards d'euros, soit une augmentation de 7,5% par rapport à 2007. De même, contrairement à une idée reçue, il n'y a pas de sous-administration du département du Pas-de-Calais, qui compte 2,1% du total national des agents de l'Etat (plus de 44 600 postes), soit sensiblement autant que la fonction publique hospitalière (1,9%) ou territoriale (2,3%) pour un poids démographique de 2,4%.

Pour autant, l'Etat poursuit plus que jamais sa réorganisation et sa modernisation dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), avec des réformes particulièrement ambitieuses pour l'administration territoriale de l'Etat. En 2008 a commencé un processus qui se concrétisera au plan départemental au 1er janvier 2010 avec la mise en place de trois nouvelles directions interministérielles : la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la direction départementale de la protection des populations (DDPP) et la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS). A ce jour, les préfigureurs de ces directions sont en place, les réflexions sur les possibilités de mutualisation et de regroupements immobiliers bien avancées, les organigrammes affinés. La concertation avec les personnels et leurs représentants occupe une place primordiale dans l'accompagnement d'une telle réforme.

Parallèlement à ces changements internes, l'Etat se mobilise depuis 2008 pour faire face à la crise économique mondiale qui frappe durement plusieurs secteurs d'activité de notre département. Rapidement, des instances de suivi de l'activité économique et des mesures d'urgence ont su se mettre en place. Le plan de relance concerne aujourd'hui dans le Pas-de-Calais 27 opérations territorialisées pour un montant total d'environ 18 millions d'euros d'engagement, avec une exigence de démarrage des travaux dans l'année. Les principaux domaines concernés sont la rénovation du patrimoine, les structures d'hébergement pour personnes âgées et handicapées et les infrastructures de transport.

Notre département doit aussi s'inscrire, plus que d'autres au regard de son passé industriel, dans les politiques de développement durable. En 2008 a ainsi débuté la mise en œuvre territoriale du Grenelle de l'environnement, qui au-delà des grandes mesures nationales, vise à concrétiser au plan local la politique de développement durable. Il s'agit par définition d'une œuvre collective, impliquant les collectivités territoriales, les acteurs économiques, la société civile, à laquelle tous les services de l'Etat, à tous les niveaux territoriaux, contribuent.

Enfin, dans un département où les enjeux de cohésion sociale sont particulièrement lourds, l'accent a été mis en 2008 sur ces politiques qui répondent aux besoins essentiels de nos concitoyens : l'éducation, le logement, l'emploi, la santé, la politique de la ville et la rénovation urbaine. A travers l'ensemble des dispositifs (ANRU, droit opposable au logement, PDALPD, réussite éducative, contrats urbains de cohésion sociale...), l'Etat cherche à mobiliser l'ensemble de ses partenaires et à tirer vers le haut nos concitoyens les plus en difficulté.

Pierre de BOUSQUET

SOMMAIRE

1^{ère} partie - L'action des services de l'Etat

■	Aménagement du territoire		
■	La revitalisation des territoires	7	↓
■	La poursuite d'un développement équilibré des territoires	12	↓
■	Cohésion sociale	18	↓
■	Sécurité et la protection des populations	24	↓
■	Environnement et le développement durable	32	↓
■	Services au public	38	↓
■	Relations avec les collectivités territoriales	41	↓

2^{ème} partie - L'organisation et la modernisation des services publics

■	Evolution de l'organisation territoriale des services de l'Etat	46	↓
■	Mutualisation des moyens et coopération inter-services	49	↓
■	Simplifications administratives et administration électronique	53	↓
■	Gestion budgétaire et comptable	58	↓



La revitalisation des territoires

■ L'Etat, acteur majeur dans le processus de revitalisation des zones affectées par les mutations économiques

L'Etat a apporté des réponses spécifiques pour revitaliser les territoires. Elles font appel à la responsabilité des entreprises mais aussi à la solidarité nationale en cas de sinistre exceptionnel touchant gravement un bassin d'emploi. L'obligation de revitalisation est affirmée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 et son champ d'application précisé par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 (article L 321-17 du code du travail). Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) du 26 mai 2003 a également prévu la création de contrats de site pour les bassins d'emplois affectés de manière grave et exceptionnelle par des mutations économiques.

Sous l'égide de la Préfecture du Pas-de-Calais, 26 conventions de revitalisation portant sur 6 659 emplois supprimés ont été signées depuis 2002 entre l'Etat et des entreprises implantées dans le département du Pas-de-Calais ; 14 conventions de revitalisation sont encore actives et sur les 3 conventions terminées en 2008, 2 088 emplois ont été programmés ou créés sur un objectif de 1 772.

Au terme d'un travail partenarial avec les services de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP), la réelle implication de l'Etat dans la mise en œuvre et le pilotage de ce dispositif a permis d'obtenir des résultats encourageants qu'il faut poursuivre avec les principales conventions de revitalisation signées dans le département en 2008.

Les conventions signées en 2008

■ Les conventions de revitalisation

Mondi Packaging	Béthune	73	29/09/2008
Tereos	Marconnelle	71	02/06/2008
Tréfileurop	Loison sous Lens	90	23/07/2008

Trois conventions de revitalisation ont été signées en 2008 pour un total de 234 emplois supprimés auxquelles il convient de rajouter un avenant (pour la société Mann Hummel à Lens).

verser 304 800 € au titre du financement de projets d'entreprises générateurs d'emplois nouveaux.

Mondi Packaging

Tréfileurop

Pour faire suite à la décision du groupe Division Packaging de réorganiser une partie de l'activité en France, a été signée, le 29 septembre 2008, une convention qui prévoit notamment que la société Mondi Packaging s'engage à verser une somme de 327 058 € pour financer l'action de revitalisation de la zone géographique affectée par la restructuration du site de Béthune. Cette contribution est plus particulièrement destinée à financer une mission de soutien à la création de 73 emplois en contrat à durée indéterminée.

La situation économique du groupe Arcelor Mittal a conduit la direction à envisager une réorganisation industrielle globale avec une réduction d'effectif. Le groupe possède 5 usines en France et le site de Loison sous Lens s'est trouvé impacté par la suppression de 90 emplois. Une convention a été signée le 23 juillet 2008 en vue de redynamiser le bassin d'emploi de Lens. La société s'engage à verser la somme de 1 505 600 € à ce titre et à contribuer à la création de 120 emplois en CDI.

Tereos

Le suivi d'Arc International

Pour faire suite à la fermeture de la sucrerie de Marconnelle, une convention de revitalisation du bassin d'emploi de Montreuil-sur-Mer a été signée entre l'Etat et le groupe Tereos le 2 juin 2008 pour la création de 60 emplois « équivalent temps plein ». Le groupe s'engage à

Arc International, premier employeur de la région (8200 salariés), avait mis en place un plan de sauvegarde de l'emploi en 2005. Une première convention de revitalisation a été signée le 10 octobre 2005 pour définir la participation d'Arc International à l'évolution du bassin d'emploi de Saint Omer, ce qui a permis d'aider à la création de 750 emplois. Un second plan de sauvegarde pour l'emploi a été signé le



17 novembre 2008, ce qui a conduit à un nouvel engagement d'Arc International de 3 064 720 € de 2009 à 2010, pour accompagner financièrement les entreprises qui ont des projets d'implantation sur la zone d'intervention et venir en complément des aides octroyées par les collectivités locales. Ce nouveau soutien d'Arc International devrait créer 580 emplois. Le centre d'appel CAMARIS qui s'est installé dans l'Audomarois en décembre 2008 en est un exemple concret, car il a permis le recrutement de 84 téléconseillers avec la volonté de parvenir à 250 emplois en 2010.

En juin 2008, le groupe verrier Alphaglass, spécialiste de la production de bouteilles de verre de luxe, a ouvert une unité avec, à la clé, la création de 275 emplois sur un site cédé par Arc International, avec le soutien financier des acteurs locaux, régionaux et de l'Etat.

Le suivi d'International Paper

La convention de revitalisation du bassin d'emploi a été signée en 2006. Les actions d'accompagnement confiées à BPI en 2008 se sont traduites par la réunion du comité de suivi en novembre 2008 et de deux comités d'engagement en mars et novembre. Plusieurs réunions de travail et des entretiens sur les différents projets ont été organisés. La revitalisation du bassin d'emploi de Montreuil-sur-Mer a également été abordée lors des cellules entreprises où le point a été systématiquement fait sur la mission de revitalisation.

Au titre de sa compétence « développement économique », la Communauté de Communes du Val de Canche et d'Authie a acquis le site de Maresquel-Ecquemecourt en février 2008 afin de trouver des solutions pérennes pour la revitalisation de cette zone, rebaptisée « Parc d'activité de Maresquel ». A cette fin, quatre comités de pilotage et plusieurs réunions plus restreintes ont eu lieu. En fin d'année, un cahier des charges pour la réalisation d'une étude de revitalisation a été élaboré par ce comité puis diffusé. Cette étude sera financée par la Communauté de Communes, le Conseil Régional, la Caisse des dépôts et la convention de revitalisation.

A l'heure actuelle, l'étude de reconversion du site a été lancée avec la prise en compte des projets de deux entreprises intéressées par le site, du projet de pépinière d'entreprises et du projet d'installation de l'hôtel communautaire.

Par ailleurs, deux conventions de partenariat avec les Plate-Formes d'Initiatives Locales (PFIL) ont été élaborées. Le montant total des dotations est de 170 000 €. Fin novembre, 12 projets avaient été financés pour 26,5 emplois créés et 43 000 € de subventions engagées dans le cadre des PFIL.

Ces projets s'ajoutent aux 14 projets portés par BPI qui ont été validés pour un prévisionnel de 141,5 créations

d'emplois et un versement total de 281 000 € de subvention ; 8 dossiers sont en cours d'instruction pour un total de 66 créations d'emplois et de 132 000 € de subventions.

Le bilan global

La mise en œuvre des 28 conventions signées à ce jour est à l'origine de la création de 1 897 emplois et de la programmation de 1 548 nouveaux emplois. Douze conventions sont clôturées.

■ **Le contrat de site audomarois**

Le contrat de site de Saint-Omer a vocation à organiser la diversification des activités d'un bassin d'emplois marqué par sa dépendance à l'activité dominante de la société ARC INTERNATIONAL dans le bassin de Saint-Omer, qui constitue un facteur de fragilité du tissu économique local. Les services de l'Etat se sont engagés dans cette exigence de diversification, en assurant un rôle moteur dans la mobilisation des ressources destinées à créer de nouveaux emplois et à faire évoluer les compétences locales.

Ce contrat de site prévoit la participation de la société à 6 actions du contrat territorial signé en décembre 2005 par l'Etat et les collectivités territoriales du bassin de Saint-Omer.

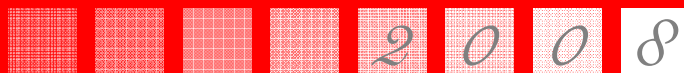
66 915 496 € ont été mobilisés dans le cadre de ce contrat de site dont une participation de l'Etat qui s'élève à 13 767 283 €. Le montant souscrit par l'entreprise est de 5 781 401 €.

Le bilan à la fin de l'année 2008 est de 781 emplois créés pour un engagement initial de 750.

La durée d'exécution de l'actuel contrat de site est prorogée d'un an afin de mener à bien les actions encore en cours. Une étude sera financée à hauteur de 50% par l'Etat et 50% par le Syndicat Mixte Lys Audomarois et réalisée par un cabinet extérieur. Le premier volet concerne l'évaluation de l'impact des mesures, le second l'étude de nouvelles mesures.

■ **Un dispositif original : la convention VIVENDI**

Dans le cadre du soutien à l'emploi et à l'activité économique, une convention de maîtrise d'ouvrage entre le groupe VIVENDI UNIVERSAL et la société FINORPA CONSEILS a été signée le 5 avril 2006 en vue de confier à cette dernière une mission de revitalisation des bassins d'emplois de l'Artois-Ternois, de Calais, de Saint-Omer et de Berck-Montreuil. L'objectif principal de la convention est la création au minimum de 250 emplois pérennisés sur une période de trois ans. Au cours de l'année 2008 ont eu lieu 4 comités d'engagement. Ces fonds privés demeurent cependant pilotés par l'Etat en concertation avec les collectivités locales.





Le bilan à ce jour est le suivant :

Les résultats financiers

	EMPLOIS PROGRAMMES	NOMBRE DE DOSSIERS
ARTOIS TERNOIS	106	10
SAINT-OMER	53	5
CALAIS	212	16
BERCK-MONTREUIL	91	11
TOTAL	462	42

- 42 dossiers ont été acceptés par le comité d'engagement, ce qui représente en termes financiers :
- 2 915 k€ engagés et 2 285 k€ versés en prêts participatifs sur un budget total de 3 100 k€.

La nature des projets

Sur les 42 projets, 15 sont dédiés à l'industrie, 14 aux services à l'industrie, 8 au commerce et 5 à l'industrie agro-alimentaire ; 27 sont des projets de développement et 15 sont des créations d'entreprises. Les 42 projets concernent des PME.

L'impact du projet

La mise en œuvre de ce dispositif réalisée avec sérieux et efficacité a eu un impact très positif en

termes d'emplois induits dans les quatre bassins d'emplois concernés qui ont tous été affectés par de nombreuses restructurations d'entreprises ; 28 conventions de revitalisation ont été mises en œuvre dans le département du Pas-de-Calais dont 13 sont encore actives sur ce territoire. Le taux de chômage de 10,7 % au deuxième trimestre 2008 est supérieur de 0,4 point à celui de la région (10,3 %) et reste cependant supérieur de 3,5 points à celui de la France (7,2 % au deuxième trimestre 2008).

La contribution VIVENDI s'inscrit dans une démarche globale de transformation et de dynamisation d'un territoire portée par les décideurs régionaux et locaux.

■ La dentelle dans le Calais

Pour le secteur de la dentelle, l'entreprise NOYON, qui emploie 300 salariés et exporte à hauteur de 70 %, a connu d'importantes difficultés financières en raison d'une très forte concurrence au niveau international et en particulier d'Asie. Le redressement judiciaire de l'entreprise a ainsi été prononcé le 3 octobre 2008 (phase d'observation de 6 mois) et un 5^e plan social annoncé après celui de 2007 (130 emplois touchés après 81 en 2007).



Cité internationale de la dentelle à Calais

Dans un contexte international très concurrentiel, le pôle de compétitivité « uptex » et l'ouverture de la cité internationale de la dentelle et de la mode devraient permettre de conforter l'activité de la société et l'ensemble de la filière.

■ Le Programme Régional de la Création et de la Transmission d'Entreprise (PRCTE)

Le PRCTE, plus connu sous « je crée en Nord Pas-de-Calais » est un dispositif qui a été mis en place en 2001 par l'Etat.

En 2008, la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat (DRCA) a participé activement au comité de suivi du PRCTE qui mobilise l'ensemble des partenaires-financiers (Etat ; Conseil Régional ; Conseils Généraux Nord et Pas-de-Calais et Caisse des dépôts et consignations) et a financé par ailleurs ce programme à hauteur de 340 778 € :

➤ 340 778 € réservés au volet Création Transmission sur une dotation de 467 378 € au titre des crédits centraux de développement économique (212 398 € pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord, 123 000 € pour celle du Pas-de-Calais et 5 380 € pour la Chambre Régionale).

D'autre part, le FEDER, et plus précisément la priorité 8



« encourager la création et la transmission d'entreprises », co-instruite par la DRCA et le Conseil Régional, a été mobilisé à hauteur de :

➤ 4 530 378 €, répartis pour 1 068 027 € sur le Nord, pour 1 017 064 sur le Pas-de-Calais et 2 445 287 euros pour des actions d'ampleur régionale telles que le Salon Créer.

■ Les contributions financières de l'Etat soutiennent le développement économique

■ **La Prime à l'aménagement du territoire (PAT)**

Dans le cadre du dispositif PAT, trois projets de création et d'extension d'entreprises ont été retenus. Ils représentent 45 M€ d'investissements pour 1 M€ de subventions pour la création de 327 emplois.

Ces trois projets sont les suivants :

- Cartonneries de Gondardennes (Wardrecques, Saint-Omer)

La modernisation de l'outil de production induite par ce projet va permettre, outre la création de 50 emplois, la pérennisation du site de Wardrecques. Cette entreprise est un des acteurs majeurs de la filière papetière très implantée dans le Nord-Pas-de-Calais (55 000 emplois).

Dossiers déposés	51
Dossiers en cours d'instruction DRCA	19
Dossiers en cours d'instruction DCASPL *	17
Dossiers notifiés	60

* Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales

51 dossiers ont été déposés en 2008 (42 en 2007 et 26 en 2006) ; 40 d'entre eux sont des demandes émanant des particuliers pour des opérations individuelles en milieu rural.

■ **FRED : Fonds de Restructuration de la Défense**

Une convention attributive de subvention d'investissement dans le cadre du fonds pour les restructurations de la défense a été conclue le 9 janvier 2006 avec la commune d'Aire-sur-la-Lys, pour la réhabilitation du centre mobilisateur 625. L'aide de l'Etat s'élève à 647 347 € pour un coût prévisionnel des dépenses éligibles de 1 601 970 €. La demande de paiement de solde sera effectuée en mars 2009. La réception des travaux a eu lieu en décembre 2008.

- Lenze Drive (Ruitz, Béthune)

La mise en œuvre de ce projet aura un impact très positif en termes d'emplois induits et de consolidation de la filière verrière dans un bassin d'emplois en grande difficulté. De plus, le groupe bénéficie d'un outil opérationnel dans des délais très brefs, d'une autorisation préfectorale d'exploiter et d'une main d'œuvre locale disposant d'une forte culture verrière.

- Camaris / Arvato (Longuenesse, Saint-Omer)

ARVATO Services appartient à la division du groupe de médias BERTELSMANN dont un établissement est déjà implanté dans le Pas-de-Calais à NOYELLES-SOUS-LENS. Il travaille pour des acteurs majeurs tels que Canal +, SFR, France Loisirs, les Echos, SAGEM, CETELEM etc... Il a besoin de renforcer ses capacités de relation avec ses clients.

■ **Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce**

Il a vocation à contribuer à l'émergence de démarches de gestion collective du commerce de centre ville ou de quartier. La priorité est donnée à des opérations associant une redéfinition de l'offre commerciale, l'accessibilité et la prise en compte du comportement des consommateurs.

■ La tutelle des organismes consulaires

Par décret n° 2007-574 du 19 avril 2007, le Gouvernement a entrepris une réforme importante de la tutelle exercée par l'Etat sur les établissements du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI).

Cette réforme de la tutelle des CCI est entrée en vigueur le 1er juillet 2007 en application de l'article 12 du décret sus-mentionné.

Désormais, la tutelle des chambres de commerce et d'industrie est exercée par le préfet de département où se situe le siège de l'établissement public, assisté par le trésorier-payeur général compétent en application de l'alinéa 4° de l'article R. 712-2 du code de commerce.

Pour le contrôle budgétaire et comptable, la circulaire interministérielle du 20 novembre 2008 relative à la



dématérialisation d'éléments budgétaires des CCI, CRCI, ACFCI et groupements consulaires précise que le budget approuvé doit être adressé à la Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales (DCASPL) accompagné de la note d'analyse de la Trésorerie Générale et de la lettre d'approbation comportant ses observations.

■ Le plan de relance de l'économie

Pour faire suite au discours prononcé le 30 octobre 2008 par Monsieur Nicolas SARKOZY, Président de la République, sur les conséquences de la crise financière et son impact sur l'activité économique, une réunion consacrée au financement de l'économie, et plus particulièrement à l'accompagnement financier des PME, s'est tenue le 31 octobre à la préfecture du Pas-de-Calais, sous la présidence du Préfet du Pas-de-Calais.

Elle a réuni, autour du Préfet et du Trésorier payeur général, les responsables des organisations patronales, les CCI, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, les fédérations professionnelles, les banques, le directeur de la Banque de France, de la Caisse des dépôts et consignations et d'OSEO.

Il a été décidé l'adoption d'un dispositif pratique qui prend la forme suivante :

- Les participants à la réunion constituent dorénavant la « commission départementale de suivi du crédit aux PME », qui se réunit tous les mois, pour faire le point sur la situation des entreprises et le financement de l'économie dans le Pas-de-Calais.
- Une « cellule de veille » se réunit chaque semaine. Composée du Préfet, du Trésorier Payeur Général, du directeur des Services Fiscaux, du directeur de la Banque de France, du directeur d'OSEO et d'un représentant des banques, elle suivra l'ensemble des problèmes de financement des PME.

Il en est ainsi notamment de la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF), qui a pour objet d'examiner les demandes de délais présentées par les professionnels connaissant des retards de paiement dans leurs échéances fiscales et sociales :

- Un seul interlocuteur : le secrétariat de la CCSF ;
- Une saisine aisée : le dossier à fournir a été largement simplifié ;
- Un plan d'apurement unique qui est accepté par l'ensemble des administrations fiscales et sociales ;
- Une décision rapide : la commission se réunit tous les quinze jours ;

Ces dispositions correspondent aux attentes des entreprises qui rencontrent actuellement et essentiellement de grandes difficultés de trésorerie.

Ainsi pour 2008, la CCSF a été saisie 39 fois :

- 11 dossiers du 1er janvier au 17 octobre ;
- 28 dossiers du 17 octobre au 31 décembre.

La tendance générale observée dans le Pas-de-Calais à la fin de l'année 2008 se caractérisait par le fait que les entreprises ne connaissent pas de réduction très marquée de leur activité, celle-ci étant régulée notamment par le recours à la flexibilité du temps de travail. Les premières difficultés sont d'abord apparues dans les secteurs du bâtiment, de l'automobile et de la papeterie.

En résumé, pour remédier aux difficultés industrielles, le département du Pas-de-Calais tend à développer le secteur des services : centres d'appels, logistique.

Les actions initiées autour du pôle de compétitivité I-trans et le développement de la plate-forme multimodale de Dourges contribuent au développement économique du département. Le projet du canal Seine-Nord ouvre à plus long terme de nouvelles perspectives en termes d'activités économiques.



La poursuite d'un développement équilibré des territoires

Comme suite à la signature du Contrat de Projet Etat-Région (CPER), le 11 avril 2007, et à la validation des Programmes Opérationnels (PO) par la Commission européenne, le 30 novembre 2007, l'année 2008 a été marquée par la mise en œuvre des différents projets.

■ La mise œuvre du contrat de projets Etat-Région 2007/2013

Le Contrat de Projets Etat-Région est composé de plusieurs grands projets destinés à favoriser le développement local.

■ **Le Grand Projet 16 « revitalisation du Pas-de-Calais »**

Dans le cadre de ce contrat de projets, un grand projet spécifique (GP 16) répond à la situation économique difficile du département du Pas-de-Calais et fait suite à une décision du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT) du 6 mars 2006 qui a donné mandat au préfet du Pas-de-Calais pour formuler des propositions d'action et de développement.

Les actions sont organisées autour de 2 axes majeurs qui valorisent les atouts dont dispose ce territoire et qui doivent lui permettre de s'inscrire dans un nouveau cycle de développement :

- en mobilisant les énergies et les moyens autour de grands projets ayant un important effet de levier et d'image ;
- en qualifiant les hommes, en valorisant les compétences et en accroissant le potentiel des territoires.

14 opérations sont inscrites dans ce grand projet pour un montant de 36,8 M€ de crédits Etat dont 14,8 M€ au titre du FNADT. Parmi ces opérations, se retrouvent notamment l'Aménagement du site des 2 Caps (1 M€ de FNADT), les mesures d'accompagnement du Louvre Lens (3 M€ de la DRCA et 3 M€ de la Direction Régionale du Tourisme, DRT), le centre de développement des éco-entreprises à Loos-en-Gohelle (4 M€ de FNADT) ou encore le CRITTM2A (1 M€ de FNADT et 1 M€ de crédit recherche).



Site du 9/9bis à Loos-en-Gohelle

En 2008, 2 comités de suivi se sont tenus, coprésidés par le Préfet du Pas-de-Calais et le Président du Conseil Général, réunissant les différents services instructeurs et les acteurs concernés.

Les opérations programmées en 2008 au titre du FNADT sont les suivantes :

- Euralogistic 2 (600 000 €) ;
- Le développement du CRITTM2A (1 M€).

S'agissant des autres crédits Etat, 365 000 € ont été engagés dans le cadre de l'accompagnement des sites de mémoire, 875 000 € dans le cadre des mesures d'accompagnement du Louvre Lens.

■ **Le volet territorial du CPER 2007-2013**

Au sein du CPER 2007-2013, l'Etat a souhaité développer un volet territorial (GP 17), doté à l'échelon régional de 55,646 M€, destiné à soutenir des stratégies infra-régionales de développement, concentrées autour de projets territoriaux bien définis. Ce soutien n'est pas exclusif de l'accès des projets à d'autres sources de cofinancement (fonds d'aménagement régionaux ou financement régional, national ou européen, des opérations relevant de l'un des 16 autres grands projets). Dix thématiques ont été identifiées.

Les opérations retenues à l'issue de la concertation entre la préfecture du Pas-de-Calais, les sous-préfets et les services instructeurs régionaux et départementaux, ont été intégrées dans les 16 conventions territoriales signées au 1er trimestre 2008. Vingt dossiers ont été engagés en 2008 pour un montant de 1,803 M€.

Les dossiers les plus marquants sont NAUSICAA III



(402 000 €), la mise en valeur de l'entrée de ville d'Arras (518 715 €) et la création d'une unité de colza (260 000 €).

■ Le financement GIRZOM pour la restructuration des zones minières

Dix-neuf dossiers ont pu être engagés pour un montant total de 6,922 M€, et quarante et un dossiers ont pu être mandatés pour un montant de 9,536 M€.

Le groupe régional GIRZOM, instance de programmation partenariale, réuni le 5 décembre 2008, a arrêté le programme de réhabilitation des zones minières pour l'année 2009. Au total, 13 opérations seront susceptibles d'être programmées. Elles seront subventionnées par le FNADT, mais également par le Conseil Général ou le Conseil Régional.

□ La poursuite des opérations engagées au service du développement des territoires

■ Les Pôles d'excellence rurale

Quatre pôles ont été labellisés dans le département par décrets des 10 août 2006 et 27 février 2007. Plusieurs projets ont d'ores et déjà abouti.

- Concernant le pôle "maison du tourisme du pays de la Lys romane", une dotation Etat de 593 810 € a été accordée. Sur les 9 projets définis initialement, 3 ont été engagés et soldés.

- S'agissant du pôle "village des métiers d'art, outil de promotion des métiers d'art", la totalité de l'enveloppe de 823 870€ a été engagée début 2008 dans le cadre de la réalisation de la pépinière d'entreprises.

- Le pôle "Bâtiment communicant et durable ECOPOLIS" s'est vu, quant à lui, attribué une dotation Etat de 495 000 €. Les opérations d'aménagement de la zone d'activités et de la plate-forme multi-services avaient été stoppées par la découverte de vestiges de l'époque gallo-romaine, et par un contentieux lié à la procédure d'expropriation. Les fouilles, engagées en septembre 2008, ont pris fin en novembre 2008. Par conséquent, aucun engagement n'a été opéré pour ce pôle sur l'année 2008.

- Concernant le pôle "Le bois/renaissance d'une ressource, Avenir d'un territoire", une dotation Etat de 630 000 € a été accordée aux 3 programmes définis initialement. Seul un dossier de demande de financement a été déposé en 2008.

Compte tenu des retards constatés en matière de délais d'exécution des différentes opérations, la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité

des Territoires (DIACT) a accordé une prorogation de délai d'engagement juridique jusqu'au 30 juin 2009. L'ensemble des travaux, tous PER confondus, devra être réalisé et les opérations soldées comptablement à la date du 31 décembre 2009.

■ Les diagnostics interministériels

Dans le cadre des missions confiées au Pôle Inter-services d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) par le Préfet du Pas-de-Calais, pôle dont le rôle est d'assurer la coordination de l'action des services de l'Etat dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement durable, la réalisation de diagnostics interministériels s'est avérée comme une nécessité afin de disposer d'outils permettant de veiller à la prise en compte du développement durable en amont des projets d'aménagement.

A ce titre, l'année 2008 a été marquée par la validation des 2 diagnostics, ceux de l'Artois et du Boulonnais.

Le diagnostic des 7 Vallées, est, pour ce qui le concerne, en phase de finalisation et celui du Ternois en cours de réalisation sur 2009.

□ Une consommation complète des crédits DGE/DDR pour financer des projets structurants

■ La Dotation Globale d'Équipement (DGE) en 2008

La dotation de subvention DGE affectée en 2008 au département du Pas-de-Calais s'est élevée à 11 663 835 €.

De plus, une somme d'un montant de 85 762,16 € a été utilisée par la fongibilité sur les crédits dédiés à la DDR au profit de la DGE.

La totalité des crédits (soit 11 749 597,16 €) a été consommée et a permis de subventionner 290 des 626 opérations pour lesquelles une subvention DGE 2008 a été sollicitée. Ces 290 opérations (portées en maîtrise d'ouvrage par 252 communes et EPCI) représentent un montant de travaux hors taxes cumulé qui atteint 47 432 582,26 € et un taux moyen de subvention de 24,84 %.

Les crédits ont bénéficié principalement :

- aux opérations liées à l'enseignement (45% des crédits);
- aux équipements de lutte contre les incendies (23% des crédits).



■ La Dotation de Développement Rural (DDR) en 2008

La dotation DDR 2008, 1ère et 2nde parts, en termes d'autorisations d'engagements (AE), s'est élevée à 2 540 029 €. Un montant de 85 762,16 € a été utilisé au titre de la fongibilité au profit de la DGE suite au report sur N+1 d'une opération non prête à démarrer. Les 2 454 266,84 € ont permis de subventionner 20 opérations.

Le taux d'opérations retenues par rapport au nombre de dossiers déposés est de 55,55 %.

La totalité des crédits (soit 2 541 535,47€) a été consommée en 2008.

Les crédits ont bénéficié principalement aux opérations liées au développement économique, soit environ 60% des crédits, et aux opérations de prévention des inondations, soit un peu plus de 20% des crédits.

■ L'utilisation optimale des crédits européens pour favoriser le développement

■ Les travaux de clôture du Document Unique de Programmation (DOCUP) 2000 - 2006

L'année 2008 a été consacrée à la clôture des opérations du programme européen de 2000-2006. Sur les 119 opérations en cours, bénéficiant de subvention du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), 42,8% des opérations ont été soldés.

Concernant l'axe I (promouvoir le développement économique au service de l'emploi), les opérations ont été soldées à 52,17%. Pour l'axe II (Mettre en place les bases de la cohésion économique et sociale), 41,18% des dossiers ont été soldés. Enfin, le taux de 40,57% a été atteint pour l'axe III (Promouvoir des démarches territorialisées de développement durable et solidaire).

Un suivi particulier a été entrepris entre la Préfecture du Pas-de-Calais et les différents services instructeurs. Afin de garantir le meilleur niveau de consommation des crédits européens, la Préfecture a dû faire régulièrement le point sur des dossiers identifiés comme sensibles : le Pôle d'Excellence Sportif de Liévin, le VIRVAL à Calais, le Musée de la dentelle à Calais....

Enfin, dans le contexte de crise actuel, les Directions Générales responsables des fonds structurels ont convenu de donner la possibilité d'élargir l'éligibilité du DOCUP 2000-2006 jusqu'au **30 juin 2009**. A cette fin, les services instructeurs ont été sollicités fin 2008, afin d'arrêter une liste d'opérations pouvant bénéficier de ce report exceptionnel.

Les 6 mois de prorogation accordés par la Commission

européenne doivent permettre de clore le programme dans de bonnes conditions.

■ Le lancement du programme opérationnel FEDER 2007/2013

Le lancement du programme opérationnel FEDER, compétitivité et emploi Nord-Pas-de-Calais, adopté par la Commission européenne le 30 novembre 2007, s'est effectué sur la base d'un diagnostic et de l'évaluation à mi-parcours du précédent programme. Il en résulte la définition de priorités qui correspondent aux 4 axes du programme opérationnel :

- Recherche et développement, innovation, politique de l'entreprise ;
- Environnement, pratiques durables et prévention des risques ;
- Accessibilité : transports et technologies de l'information et de la communication ;
- Volet territorial.

En 2008, plusieurs actions ont été menées :

L'Excellence Territoriale (axe 4 du Programme Opérationnel PO FEDER, sous axe 2, priorité 5)

L'appel à candidatures « Excellence Territoriale » a été lancé en région Nord-Pas-de-Calais dès sa validation par le Comité de suivi PO réuni le 4 juillet 2008.

Plus de 30 dossiers de candidature ont été déposés fin 2008 par les collectivités de la région Nord-Pas-de-Calais, dont 12 pour le département du Pas-de-Calais. 15 projets au maximum seront à terme retenus pour la région, sachant que 41,5 M€ de crédits FEDER sont inscrits au PO pour les soutenir financièrement.

La préfecture a participé en novembre 2008, avec le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) et la Direction Régionale de l'Équipement (DRE), à l'élaboration d'une grille de recevabilité des candidatures et d'une grille d'analyse des projets utilisée par le groupe d'experts amené à évaluer et à émettre un avis sur chaque dossier déposé.

Les résultats de cette expertise serviront ensuite de base à l'établissement d'une liste de projets pouvant être programmés dans le cadre des procédures correspondantes Etat-région.

Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural (F.E.A.D.E.R.) - Programme LEADER 2007 - 2013 (Axe 4)

La Commission Européenne a approuvé, le 19 juillet 2007, le **Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH)** établi pour la France Métropolitaine hors Corse. Ce programme définit les possibilités d'intervention du FEADER dans les 21 régions de France métropolitaine pour la période 2007-2013.



Axe essentiel du Règlement de Développement Rural, la méthode LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l' Economie Rurale) traduit la volonté de la Commission Européenne de promouvoir une plus grande territorialisation du développement rural.

L'enveloppe FEADER, disponible au niveau régional, pour la mise en œuvre du programme LEADER, est de **5,20 M€ pour la période 2009 - 2013**.

A l'issue de l'appel à Projets, à la date du 6 mai 2008, 3 dossiers de candidature ont été réceptionnés pour le Pas-de-Calais. Les candidatures sont portées par des Groupes d'Action Locale (G.A.L.) composés à parité de représentants du secteur public et privé. Ils constituent l'instance décisionnelle chargée de la mise en application des orientations adoptées par le territoire.

Le comité de suivi PO/CPER du 4 juillet 2008 a retenu les 5 dossiers de candidatures. Pour le Pas-de-Calais, 3 G.A.L. vont, par conséquent, bénéficier de ce dispositif : Pays du Boulonnais : Priorité ciblée tourisme "Faire de cette terre d'accueil un exemple de campagne française préservée et ouverte sur la mer";

Pays de la Lys romane : Priorité ciblée environnement "Développer une synergie environnementale pour un territoire durable";

Pays des 7 vallées et Pays du Ternois : Priorité ciblée valorisation économique "Développement et partage de nouvelles valeurs ajoutées à partir des richesses locales".

La préfecture du Pas-de-Calais a été associée à un important travail, engagé lors du second semestre 2008 et toujours en 2009, de rédaction des conventions et de consolidation des plans de financement des opérations.

■ Une action stratégique de l'Etat visant à faire émerger de territoires dynamiques des projets structurants

Plusieurs projets ont évolué significativement en 2008.

■ Le C.R.S.D. (Contrat de Redynamisation du Site de Défense)

Dans le cadre de la réorganisation de la défense française et du plan de redéploiement des bases militaires, la dissolution du 601^{ème} Régiment de Circulation Routière basé à Arras sera effective en juillet 2009.

Un comité de site de défense, présidé par le Préfet de département, a été mis en place le 1^{er} août 2008. Avec l'aide de la DIACT, en lien avec les élus locaux et le SCAR, un important travail a été mené au cours du dernier trimestre de l'année 2008 afin d'élaborer un plan d'actions. L'objectif principal vise à recréer dans les 3 ans à venir un volume d'emplois équivalent aux pertes estimées à 730 emplois sur le territoire arrageois.

Le territoire devrait bénéficier, à ce titre, de 6 M€ de crédits État pour financer le contrat de redynamisation du site de défense qui devrait être signé en mars 2009.



Dissolution du 601^{ème} Régiment de Circulation Routière d'Arras

■ Le Louvre Lens

Annoncée en novembre 2004, l'implantation du Louvre sur une friche industrielle de la commune de Lens s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle phase de décentralisation impulsée par le ministère de la culture.

Ce projet, dont le maître d'ouvrage est le Conseil Régional, a donné lieu à la mise en œuvre d'un certain nombre de procédures dont le pilotage a été confié au sous-préfet de LENS. La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) autorisant l'expropriation des terrains nécessaires a été prise le 16 mai 2006. Le coût de ce projet était évalué initialement à 127 M€. Le financement sera pris en charge à hauteur de 80% par le Conseil Régional, 10% par le Conseil Général et 10% par la CALL et la ville de LENS.

De plus, 25 M€ de FEDER ont été réservés initialement sur le programme 2007/2013 et 6 M€ du CPER seront mobilisés par l'Etat pour accompagner ce projet au titre du développement économique. Les crédits du FEDER s'élèvent actuellement à 27,5 M€.

Pour faire suite aux résultats infructueux d'une partie des appels d'offres lancés fin 2008 (sur le gros œuvre), le début des travaux est retardé. L'ouverture du musée qui était prévue pour 2010 est désormais repoussée à 2011.

Une maison du Louvre, destinée à présenter le projet du Louvre et à permettre l'organisation de manifestations, devrait être ouverte à la fin de l'année 2009.



Les enquêtes publiques réglementaires se sont déroulées du 31 mars au 30 avril 2008. Le permis de construire a été signé par le Préfet le 23 juillet 2008. L'arrêté préfectoral portant autorisation de travaux au titre de la nomenclature Eau a été signé le 29 août 2008.

■ Le projet de la liaison Canal Seine-Nord-Europe (CSNE)

Depuis le 15 septembre 2008, date de la Déclaration de l'Utilité Publique de l'ouvrage par le Conseil d'Etat, est désormais engagée la phase d'appel à concurrence qui se poursuivra jusqu'en 2011. Le canal long de 106 km (dont 26 en Région Nord-Pas-de-Calais) sera mis en service en 2015.

Reste à régler la question de son financement ; le coût de cet ouvrage est estimé à plus de 4 milliards d'euros, financé par l'Etat à hauteur d'un milliard d'euros, par l'Union Européenne pour 330 M€, par le futur partenaire privé et par les collectivités locales traversées par le canal. Dans ce plan de financement, les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais sont sollicités à hauteur de 40 M€.

Par ailleurs, une étude, réalisée en 2008 pour évaluer les retombées fiscales du CSNE, démontre qu'à l'horizon 2020/2025, les 20 collectivités locales du Nord-Pas-de-Calais traversées par le canal percevront chaque année 10,5 M€ de recettes fiscales directes et nouvelles, dont 4,5 M€ pour le Conseil Général du Pas-de-Calais. Ce dernier devrait également bénéficier chaque année de 1,4 M€ de recettes fiscales nouvelles durant la construction du canal, pour la période 2011/2015, ce, sur les 3,5 M€ estimés.

■ Les documents d'urbanisme et déclarations d'utilité publique

Urbanisme

En matière d'urbanisme, les chiffres les plus significatifs pour apprécier l'activité des territoires dans le département se présentent comme suit :

– 5 Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) sont en cours dont 2 en révision (SCOT de la région d'Arras et SCOT du Calais) et 3 en cours d'élaboration (SCOT du Boulonnais, SCOT de Marquion-Osartis et SCOT de la Terre des 2 Caps) ;

– 4 SCOT sont approuvés (SCOT des agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, SCOT de l'Artois, SCOT du Pays de Saint-Omer et SCOT de Flandre Intérieure- 4 communes dans le Pas de Calais) ;

– 2 SCOT sont en projet (SCOT Pays Maritime et Rural du Montreuillois et SCOT du St-Polois).

463 communes représentant 1 248 335 habitants sont couvertes par un schéma directeur approuvé, un SCOT

approuvé ou en cours d'élaboration (études commencées).

51,79% des communes représentant 85,88% de la population sont donc concernées par un document de planification intercommunal.

Le SCOT de la Terre des 2 Caps sera prochainement approuvé. La Direction Départementale de l'Equipement (DDE) a produit le Porter À Connaissance (PAC) du SCOT du Boulonnais et le PAC complémentaire du SCOT de l'Artois. En outre, les enjeux de la loi littoral ont été identifiés et spatialisés sur le territoire du Calais suite à des travaux inter-services pour définir la parole de l'Etat lors de l'association à l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT mais aussi Plan Local d'Urbanisme - PLU).

Cinq PLU ont fait l'objet d'une élaboration, 1 d'une révision au cours de l'année 2008 et 32 ont fait l'objet d'une modification approuvée ; 16 cartes communales ont été approuvées.

Les déclarations d'utilité publique (DUP)

10 dossiers de demandes de DUP ont été déposés cette année. 7 déclarations d'utilité publique ont été signées ainsi que 28 arrêtés de cessibilité donnant lieu chacun à une ordonnance de transfert de propriété.

■ Faire de l'archéologie un élément d'aménagement du territoire

L'**archéologie préventive (86 opérations)**, qui vise à rendre compatible la sauvegarde du patrimoine archéologique et le nécessaire développement économique et social par l'aménagement du territoire, s'est maintenue à un niveau très élevé en 2008, en raison du volume des aménagements dans le département :

- 2279 dossiers instruits ;
- 65 diagnostics prescrits, 74 réalisés, 118 restent à faire ;
- 29 fouilles préventives prescrites, 12 ont été réalisées, 36 restent à faire ; ce dernier chiffre est préoccupant, quoique à nuancer, concernant les problèmes de délais. Mais, l'arrivée probable de nouveaux opérateurs (Artois Comm, Communauté d'Agglomération de Calais) dans le paysage archéologique départemental devrait contribuer à améliorer la situation actuelle.

■ La Politique Agricole Commune (PAC) : facteur de revalorisation du territoire

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) met concrètement en œuvre la PAC :

- La bonne gestion, dans des délais contraints, des aides directes couplées et découplées aux surfaces et aux



productions animales du premier pilier constituent toujours un enjeu très important. Ces aides aux revenus compensant le démantèlement des anciens mécanismes de soutien des prix représentent une dépense en 2008 de près de 180 M€ provenant du Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA). Elles concernent 6 507 exploitations. Leur versement est conditionné par le respect de nombreux textes des domaines « Environnement », « Santé publique, santé des animaux et des végétaux », « Bien être des animaux » et par la mise en œuvre de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales. A ce titre, la DDAF a réalisé 601 contrôles en 2008 directement ou avec l'appui de 5 corps de contrôleurs selon leur domaine de compétence dont elle a coordonné l'action. La DDAF s'est impliquée dans les débats locaux sur le bilan de santé qui a fait l'objet d'une session extraordinaire et conjointe des Chambres Départementales d'Agriculture du Nord et du Pas-de-Calais le 11 février 2008. Il s'agit d'une réforme de la PAC à mi-parcours avant l'échéance en 2013. Un accord européen a été obtenu sous présidence française concernant une réorientation d'une partie des aides vers des modes de production durable, sur des productions et des territoires fragiles, ou sur des outils de couverture des risques climatiques et sanitaires. Début 2009, les Etats doivent arrêter les

choix ouverts dans l'accord, la mise en œuvre intervenant à partir de 2010.

- Le deuxième pilier appelé « Développement Rural » fait l'objet du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) décliné en régions au travers du Document Régional de Développement Rural (DRDR) dont l'installation des jeunes agriculteurs est une composante essentielle. L'Etat a aidé 101 projets d'installation. Le département a continué l'expérimentation du nouveau parcours professionnel personnalisé (PPP) pour l'installation. 147 PPP ont été agréés et 92 validés, ce qui représente un potentiel stable de candidats au métier d'agriculteur. Les autres mesures financées par l'Etat, les collectivités locales et l'Agence de l'Eau sont cofinancées par le FEADER. Les dispositifs les plus importants mobilisés en 2008 sont le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE : 242 dossiers, 3,6 M€), le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE : 41 dossiers, 0,25 M€) et les Mesures Agro-Environnementales (MAE : 71 dossiers, 0,6 M€).



■ Le logement

■ La rénovation urbaine

Dans la région Nord - Pas-de-Calais, le programme national de rénovation urbaine est mis en œuvre dans le cadre d'une convention cadre signée en avril 2005 et actualisée par avenant le 31 juillet 2008. Celle-ci engage l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Région sur un programme d'investissement global de 3,5 Mds€ avec une participation financière ANRU de 1 020 M€ et une contribution financière du Conseil Régional de 340 M€.

En ce qui concerne le Pas-de-Calais, la procédure de conventionnement des 16 projets figurant en liste 1 de la convention cadre précitée est bien avancée en fin d'année 2008 puisque :

- 10 projets sont déjà conventionnés (dont 2 qui l'ont été en 2008 : COURRIERES - quartier du Rotois ; LENS - quartier de la Grande Résidence) ; le projet de convention pour la rénovation urbaine des quartiers de LIEVIN est en cours de finalisation ; 2 protocoles de préfiguration ont été signés (BRUAY-LA-BUISSIÈRE - quartiers Sud ; SAINT-NICOLAS-LES-ARRAS et SAINT-LAURENT-BLANGY - quartier des Nouvelles Résidences) dans l'attente de la signature de la convention pluriannuelle.



Quartier du Mont Liébaut à Béthune

A ce stade, l'ensemble du programme dans le département représentera un volume global de démolitions de 4 153 logements et de reconstructions de 4 248 logements (soit environ 2,8 % du parc social départemental).

Par ailleurs, l'Etat a continué en 2008 à honorer les engagements qu'il avait contractés en matière d'investissement. Les 929 982,49 € de crédits de paiement délégués au titre du Fonds d'Intervention pour la Ville (FIV) ont permis de solder 10 opérations. Dans le

cadre des Grands Projets de Ville (GPV) et des Opérations de Rénovation Urbaine (ORU), 5 opérations ont également été liquidées grâce à l'enveloppe déléguée : 686 139 €. Seules 3 opérations resteront à payer en 2009.

■ La production de logements

- Parc public

Les objectifs globaux fixés par le plan de cohésion sociale en matière de production de logements sociaux ont été dépassés pour ce qui est des Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) : 2 032 logements ont été financés en PLUS pour un objectif de 1 400. En revanche, l'objectif fixé pour les Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI, 350) n'a pas été atteint avec seulement 215 PLAI financés.

Sur le plan financier, le montant total des subventions accordées s'est élevé à 9,89 M€.

Par ailleurs, au titre de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (Loi SRU), sur 17 communes, 2 (Annezin et Coulogne) ont fait l'objet d'un constat de carence pour la non réalisation de leurs objectifs 2005-2007 en matière de logements locatifs sociaux.

- Parc privé

L'effort engagé les années antérieures s'est poursuivi en 2008. L'enveloppe déléguée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) - 29 M€ - a permis de financer la rénovation de 1 473 logements miniers de la Soginorpa pour un montant total de 14,7 M€ et d'accorder des aides financières aux autres propriétaires (bailleurs et occupants) à hauteur de 14,2 M€.

Afin de dynamiser la réhabilitation du parc privé dans le cadre notamment des priorités du *plan de cohésion sociale*, des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont été initiées : des OPAH en renouvellement urbain sont en cours dans les communautés d'agglomération de l'Artois et de Saint-Omer et pour la ville de CALAIS ; des OPAH pour la Revitalisation du Rural (OPAH-RR) sont en cours dans la communauté de communes d'Hucqueliers, et dans la communauté de communes des 2 Sources (Pas-en-Artois et des Villages Solidaires).



Conventions ANRU - Démolition à Boulogne-sur-Mer

■ Le dispositif de lutte contre l'Habitat indigne

Ce dispositif a été mis en place en 2002 afin d'améliorer le repérage des logements indécents et accroître le nombre de dossiers aboutissant à la réalisation effective des travaux dans le cadre des négociations avec les propriétaires.

Au 31 décembre 2008 et depuis sa mise en place en 2002, le guichet unique a enregistré 4 445 dossiers dans sa base de données Eradication de l'Habitat Indigne (EHI), et 2 542 dossiers ont abouti à une solution (travaux réalisés ou promesse d'engagement de travaux de la part du propriétaire).

L'Observatoire des logements indignes totalise 523 dossiers transmis à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) pour élaborer la cotation d'insalubrité et/ou à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour levée du tiers payant de l'allocation logement. Au 31 décembre 2008, 27 arrêtés d'insalubrité ont été pris. Ces résultats ont pu être obtenus grâce :

- au partenariat qui s'est développé entre les services de l'Etat (Préfecture, DDE et DDASS), le Conseil Général, les Collectivités Locales, les CAF, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les associations ;
- à la conclusion de protocoles de lutte contre l'habitat indigne avec la Communauté Urbaine d'Arras, les Communautés d'Agglomération d'Hénin-Carvin, de Lens-Liévin et de l'Artois ;
- la mise en œuvre d'une équipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS-Insalubrité) avec le concours de la Communauté d'Agglomération de l'Artois pour traiter 90 logements insalubres en 4 ans et la mise en place, dans ce cadre, de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat, et pour la lutte contre l'insalubrité dans certains quartiers d'Auchel, de Béthune et de Bruay-la-Buissière.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, 29 arrêtés préfectoraux prononçant des interdictions temporaires ou définitives d'habiter ont été signés en 2007.

■ Mise en œuvre du droit au logement opposable (loi du 5 mars 2007)

- La Commission de Médiation

Le 24 janvier 2008, le Préfet a procédé à l'installation de la commission de médiation. Composée de 4 collèges représentant l'Etat, les collectivités locales (communes et Conseil Général), les bailleurs et les associations, elle est présidée par le Directeur de la CAF d'Arras. Le secrétariat est assuré par la DDE du Pas-de-Calais, qui a également en charge l'instruction des demandes de logement. L'instruction des demandes d'hébergement a été confiée à la DDASS.

Au 31 décembre 2008, 308 recours ont été déposés auprès de la commission dont 95 % concernent une demande de logement. La commission a examiné 270 dossiers et reconnu le caractère prioritaire et urgent à 86 recours, soit 31 % des affaires examinées.

En terme de motivation des recours, l'absence de proposition de logement social dans un délai jugé anormalement long par les requérants est la cause principale suivie par les candidats souhaitant sortir de structures d'hébergement.

En l'absence d'activation du contingent préfectoral dans le département, le relogement s'opère au travers d'une convention signée le 28 décembre 2007 avec l'Association Régionale de l'Habitat (ARH). Les demandes d'hébergement sont traitées par la DDASS.

■ Le plan départemental d'action en faveur du logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour la période 2008- 2012

Le Plan Départemental d'Action en faveur du Logement des Personnes Défavorisées pour la période 2008-2012 a été signé le 1er décembre 2008 par le Préfet et le Président du Conseil Général.

Le plan se fixe deux ambitions :

- développer la prévention en réduisant, d'une part, les risques d'entrée dans le plan et en sortant, d'autre part, durablement les publics du plan,
- organiser les parcours résidentiels pour développer l'insertion par le logement en améliorant le suivi des parcours et en mettant en cohérence les moyens d'actions autour des publics prioritaires.

■ Le Schéma Accueil Hébergement Insertion

L'année 2008 a été marquée pour l'essentiel par la mise



en œuvre du Schéma Accueil Hébergement Insertion, validé en janvier 2008 et présenté au Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) le 13 mars 2008. Dans ce cadre :

- ont été créées 50 places d'hébergement d'urgence sur les secteurs d'Arras, Béthune, Calais, Lens et Montreuil ;
- ont été pérennisées les équipes de rue créées en 2007 sur les secteurs de Boulogne et Calais ;
- ont été mis en place deux services de suite pour sortants vers le logement sur Calais et Lens ;
- a été créé un poste d'infirmier sur 6 mois dans chaque arrondissement ;
- ont été financées, sans ouverture, 52 places supplémentaires de maisons relais.

L'exercice budgétaire 2008 a également permis le rebasage complet, en crédits pérennes, des budgets financés sur dotation globale.

Par ailleurs, le dispositif hivernal a vu l'ouverture de 50 places supplémentaires au niveau grand froid et la mise à disposition de 206 places dans les établissements de santé au titre de l'hiver 2007-2008. Pour l'hiver 2008-2009, ces chiffres sont respectivement de 100 et 246 places.

▣ Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)

En 2008, 728 actions ont été financées dont 46 au titre du Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance (FIPD). 8 248 919 € de subvention ont ainsi été versés à 269 porteurs de projets.

2008 a également été marquée par la mise en œuvre d'une politique volontariste de sélection des dossiers entrant dans les priorités de l'Etat (emploi, santé, éducation). Des taux de financement différenciés selon les thématiques ont été appliqués, ce qui a permis de consacrer 16 % des crédits CUCS à l'emploi et au développement économique et 31 % à l'action éducative (dont la réussite éducative).

L'accent a également été mis sur la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs, dont le nombre est passé de 7 en 2007 à 38 en 2008 (hors dispositifs de réussite éducative).

Par ailleurs, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) est intervenue à hauteur de 175 241 € en complément des crédits mobilisés par l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (Acsé) au titre des CUCS. Elle a également financé pour un montant de 302 220€ les Contrats Educatifs Locaux (CEL) dans des territoires ne relevant pas de la géographie prioritaire des CUCS.

Elle est également intervenue dans les domaines

suivants :

- politique d'information et d'initiative des jeunes : cette politique prend notamment la forme d'un accompagnement technique et logistique des jeunes porteurs d'initiatives dispensé à chaque fois que possible par une structure locale (association ou service d'une collectivité). L'aide apportée par la DDJS vise à soutenir 30 relais locaux (appelés Point d'Appui Envie d'Agir : PAEA) et contribue à la viabilité financière des 91 projets présentés par 254 jeunes de 11-30 ans : 210 170 € ont, en ce sens, été versés par la DDJS.
- politique de prévention de l'illettrisme reposant sur une approche visant à diversifier les modes d'expression (graf et slam, par exemple) et à donner le goût de la lecture et de l'écrit. 19 000 € ont été, en ce sens, consacrés au renforcement de partenariats existants.
- politique visant au développement de la qualité éducative des accueils : 38 950 € ont été mobilisés à cette fin et notamment pour la mise en œuvre de chantiers de jeunes.
- politique de soutien à la vie associative départementale et locale engagée dans le développement de projet jeunesse, d'éducation populaire à dominante culturelle ou sociale. Une aide globale de 128 600 € fut dédiée à cette orientation.

▣ Le dispositif de réussite éducative

Le département compte désormais vingt-sept Programmes de Réussite Educative (PRE) et trois Internats de Réussite Educative (IRE).

Une attention particulière a été portée, en 2008, à la qualité des parcours individualisés mis en place ; à la demande de l'Acsé, le cabinet Trajectoires a procédé à une étude de la mise en œuvre du programme de réussite éducative. Elle a mis en évidence que, dans le Pas-de-Calais, la part des parcours individualisés, par rapport aux parcours collectifs, s'élevait à 63,8 % (contre 21,7 % en moyenne au niveau national).

▣ La dynamique espoir banlieues

Le contrat d'autonomie

Le dispositif concerne les jeunes de 16 à 25 ans des quartiers en CUCS dont le niveau de formation est parfois inférieur au niveau V, et qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Il sera proposé à 2 200 jeunes du département sur la période 2008 à 2010.



L'appel d'offres national a abouti à la désignation du prestataire ID FORMATION, en groupement avec l'INSTEP, Vedior et ADIE. Le marché a été notifié le 12 septembre 2008.

L'enveloppe des 2 200 contrats a été répartie entre les 8 CUCS du département ; le dispositif est piloté à un double niveau : un niveau départemental pour le suivi de la prestation et un niveau local (comité opérationnel) pour la mise en œuvre concrète du dispositif.

La forte mobilisation des partenaires a permis la signature de 140 contrats d'autonomie au cours du dernier trimestre 2008.

Les délégués du Préfet

Dans le cadre de la nouvelle politique pour les banlieues qui réaffirme la présence de l'Etat au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des postes de délégués du Préfet sont créés.

Le dispositif des délégués de l'Etat s'est poursuivi en 2008 dans l'attente du recrutement effectif des délégués du Préfet à temps plein, en vue de pourvoir les 8 postes figurant dans la liste nationale des 215 quartiers prioritaires retenus par le Comité Interministériel de la Ville.

▣ L'emploi

- Les contrats aidés

La dotation initiale pour l'année 2008 était de 10 212 contrats aidés répartis en 6 889 Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et 3 323 Contrat d'Avenir (CAV). Cette enveloppe a été augmentée à deux reprises portant l'enveloppe annuelle 2008 à 13 442 contrats aidés répartis en 7 574 CAE et 5 868 CAV.

Un premier bilan au 31 décembre 2008 fait état d'une consommation de 92,6 % de l'enveloppe répartie en 7 305 CAE et 5 419 CAV.

- Le plan sport-emploi

Au titre du plan "sport-emploi", 11 postes ont été créés en 2008. 51 emplois bénéficient en 2008 de ce dispositif d'aide financière spécifique et dégressive sur 5 ans.

Ce dispositif connaît un succès croissant et impose aux associations sportives de s'impliquer dans des démarches de consolidation passant par la définition de projets de développement des structures, sous tendus par la recherche de nouveaux publics et des interventions dans de nouveaux secteurs d'activités.

- Le parcours animation et sports

Ce dispositif vise à offrir à des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et ou professionnelle l'entrée dans un parcours individualisé pour accéder à un emploi d'animateur. Au 31 décembre 2008, près de 80 jeunes sont intégrés dans le dispositif dont près des trois quarts sont entrés en formation qualifiante.

- Les Maisons de l'Emploi (MDE)

Implantées au cœur des territoires, elles renforcent la coopération des acteurs locaux de l'emploi au bénéfice des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés.

Quatre maisons de l'emploi sont conventionnées dans le Pas-de-Calais sur les territoires du Pays d'Artois, de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, du bassin d'emploi de Lens- Liévin Hénin - Carvin depuis 2006 et 2007 et sur le Calais depuis le 1^{er} septembre 2008.

Les missions des MDE sont confirmées par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi. Une mission d'évaluation nationale du dispositif a été conduite en 2008. Parallèlement, à la demande du Ministère de l'Emploi et avec l'appui méthodologique de Alliance Villes Emploi, les MDE se sont engagées dans une démarche d'autoévaluation.

Dans l'avenir, elles devront rechercher une articulation avec Pôle Emploi pour apporter des services complémentaires. Un cahier des charges rénové est en cours d'élaboration.

- L'insertion par l'activité économique

L'accompagnement financier des structures d'insertion par l'activité économique s'est poursuivi en 2008 par la mobilisation des crédits nationaux et européens permettant l'augmentation du volume des postes d'insertion.

L'insertion par l'activité économique recouvre désormais 7 entreprises de travail temporaire d'insertion, 23 entreprises d'insertion, 33 associations intermédiaires, 52 structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion, pour un total de plus de 2 600 postes d'insertion hors associations intermédiaires.

Le financement de l'Etat, hors contrats aidés, s'établit à 6,2 M€ en 2008.

- Les services à la personne

La croissance du secteur perdure en 2008. La mise en place des mesures destinées à favoriser ce développement, issues de la loi du 26 juillet 2005 pour le développement des services à la personne, et le partenariat avec le Conseil Général, a permis



d'accompagner ce développement pour aboutir à l'agrément de 186 associations, 27 Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et 72 entreprises.

- L'aide à la création d'entreprises

Le dispositif d'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE) a été considérablement simplifié et a fait l'objet d'un transfert de gestion aux URSSAF au 1er janvier 2008.

La mesure EDEN (Engagement de Développement des Entreprises Nouvelles), permettant l'attribution d'une avance remboursable aux créateurs, pour un montant moyen individuel de 4 800 € a permis de financer 170 créations.

Par ailleurs, le dernier trimestre a permis de préparer la mise en œuvre du dispositif NACRE (Nouvelle Aide à la Création d'Entreprise), permettant de démultiplier l'accompagnement du créateur en amont du projet par un appui au montage et à la structuration financière, ainsi qu'en aval par un suivi post-crédation.

■ Autres thèmes de la cohésion sociale

■ **Le schéma départemental des gens du voyage**

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été abrogé par arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Général en date du 2 décembre 2008, à la suite de la décision du Tribunal Administratif de Lille, saisi par la commune de Nœux-les-Mines. La rédaction d'un nouveau schéma est en cours.

Le bilan de la mise en œuvre de ce schéma est néanmoins très satisfaisant :

- 48 aires d'accueil pour 1 113 places étaient prévues ; 30 aires ont été financées, soit 745 places (67%) ; 20 aires sont ouvertes au 1er janvier 2009.
- 8 aires de grands passages pour 1 180 places étaient prévues : 5 aires pour 730 places (62 %) ont été financées et ouvertes.

Toutes les demandes de subventions déposées pour des dossiers complets ont été engagées en 2008 avant l'abrogation (soit 8 dossiers engagés pour un montant d'1,72 M€).

■ **Les expulsions locatives**

- les assignations

Le volume des assignations déposées en 2008 (2 559) enregistre une faible diminution au niveau départemental par rapport à 2007 (-43 assignations). Cependant, si les arrondissements d'Arras (-11 %), de Montreuil (-31 %) et de Boulogne-sur-Mer (-3 %) enregistrent une diminution du nombre d'assignations déposées, les arrondissements de Lens (+8 %), Saint-

Omer (+30 %), Calais (+11 %) et Béthune (+4 %) voient leur nombre augmenter.

- les commandements de quitter les lieux et concours de la force publique (CFP)

En 2008, 1 258 commandements de quitter les lieux ont donné lieu à 768 demandes de CFP. 363 décisions ont accordé le concours de la force publique.

- l'indemnisation

Les indemnités allouées à l'amiable en 2007 s'élevaient à 1 073 992 euros.

■ **Les harkis**

L'année 2008 a été marquée par la volonté du gouvernement d'améliorer les conditions d'insertion professionnelle des enfants des anciens membres des formations supplétives et assimilés. Le plan d'accès à l'emploi des enfants de harkis affiche un objectif : faire en sorte que le taux d'emploi des enfants de harkis rejoigne à la fin de l'année 2009 le taux moyen d'activité national. Après un travail d'identification des bénéficiaires potentiels (88 à ce jour dans le Pas-de-Calais), cette volonté a été officialisée par la signature d'une instruction d'exécution datée du 19 septembre 2008. Les mesures principales mises en œuvre dans ce dispositif sont : le passeport professionnel remis par l'ANPE ou la Mission Locale à chaque personne éligible ayant exprimé le souhait de faire l'objet d'un suivi particulier, l'aide à la création d'entreprise (dispositif NACRE), l'aide à la formation professionnelle et les emplois réservés. A ce jour, 30 personnes ont souhaité bénéficier de ce dispositif.

Au cours de l'année 2008, la Mission Interministérielle aux Rapatriés a alloué une enveloppe globale de 19 762 € dont 16 268 € ont été utilisés de la manière suivante : 2 dossiers amélioration de l'habitat, 8 dossiers de bourses scolaires et de formation. A cette somme s'ajoutent les crédits d'un montant de 143 526 € attribués à la Direction Départementale de l'Office Nationale des Anciens Combattants au titre de l'allocation de reconnaissance aux supplétifs et à leurs veuves.

■ **La politique de lutte contre les conduites addictives**

En 2008, 426 307,20 € de crédits MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie) ont été attribués pour soutenir 49 projets, avec la participation des collectivités locales et l'implication des services déconcentrés.

Les actions de prévention primaire en milieu scolaire, centres sociaux, hôpitaux et autres structures associatives représentent plus de 70 % des dépenses.



■ Le plan départemental de prévention de l'alcoolisme et de la consommation excessive d'alcool.

Ce plan a été signé le 20 novembre 2008. Il est orienté autour de 3 objectifs :

- limiter la généralisation liée à la consommation excessive des jeunes ;
- faire régresser la surmortalité liée à la consommation excessive d'alcool ;
- réduire le nombre d'infractions causées par la consommation excessive d'alcool.

L'année 2009 devrait être l'année de la mise en œuvre de ce plan.

■ L'accès aux soins et la prise en compte du handicap

L'année 2008 a été marquée par l'actualisation du Programme interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), qui fixe les perspectives de développement de l'offre de structures pour les quatre années à venir.

Le PRIAC vise notamment à :

- renforcer l'équipement en places d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) dans le département du Pas-de-Calais, particulièrement sous-équipé par rapport au département du Nord et à l'échelon national,
- poursuivre le développement des alternatives à l'hébergement complet (hébergement de jour, hébergement temporaire, services de soins infirmiers à domicile).
- Sur la base de ce programme, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a confirmé les moyens octroyés au département du Pas-de-Calais (430 places d'EHPAD en 2008).

La mise en œuvre du PRIAC est menée en parallèle à la poursuite du conventionnement. Au 31 décembre 2008, 93 % des structures médicalisées ont signé leur convention tripartite

En ce qui concerne les financements 2008, la dotation départementale arrêtée par le directeur de la CNSA après analyse des propositions interdépartementales transmises dans le cadre du PRIAC s'est élevée à

106 076 094 €, soit une augmentation de 13,1 % par rapport au budget 2007. Outre les moyens nécessaires au fonctionnement courant des établissements et services, cette dotation intègre les mesures nouvelles de création de places conformément aux orientations du PRIAC (430 places d'EHPAD, 176 places de Services de Soins Infirmiers A Domicile - SSIAD, 44 places d'accueil de jour et 40 places d'hébergement temporaire).

■ Le surendettement

Le colloque sur le surendettement du 5 février 2008, organisé par la Banque de France et la Trésorerie générale et auquel participait la Direction des Services Fiscaux, a réuni plus de 130 personnes. Il a mis en exergue le particularisme du département sur ce sujet et a montré également les limites de l'action et notamment la valeur « pédagogique » d'une annulation des dettes.

Des marges de progression subsistent dans la connaissance et le déroulé des procédures, mais également dans les délais d'instruction. Une action plus concertée des différents intervenants permettra d'évoluer vers plus d'homogénéité et une qualité plus grande du service rendu.

Durant l'année, des rencontres ont eu lieu entre les services de la trésorerie générale, la direction des services fiscaux et la Banque de France afin de fluidifier la circulation des documents.

La crise a aussi des conséquences sur le surendettement des particuliers puisqu'on assiste à une forte progression de dépôts de dossiers auprès de la Banque de France, notamment à Lens.

■ L'égalité des chances

Depuis plusieurs années, la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) anime un groupe de travail dédié à la prévention et à la lutte contre les discriminations.

Le plan d'actions concerté s'articule autour de 3 axes :

- sensibiliser les entreprises - communiquer sur les bonnes pratiques - développer le parrainage de publics adultes,
- informer les publics de leurs droits et devoirs - les orienter,
- informer et impliquer les professionnels de l'Insertion, de la Formation et de l'Emploi.



□ Délinquance

■ **La lutte contre la délinquance : une priorité réaffirmée par le préfet**

Pour la septième année consécutive, le Pas-de-Calais a connu en 2008 une baisse de la délinquance générale : elle a reculé de 2,73%. Depuis 2002, son recul s'est établi à 15%, cette baisse s'étant opérée, au cours des sept dernières années, trois fois plus vite dans le Pas-de-Calais qu'au niveau national.

Des nuances doivent être apportées à ce panorama d'ensemble et quelques traits marquants sont à examiner.

Une tendance à la baisse de la délinquance de proximité

Tout d'abord, la délinquance de proximité représente le tiers des infractions constatées (35%) et continue son évolution à la baisse depuis 2002. En effet, si le premier poste de délinquance demeure la délinquance de proximité, celui-ci régresse sensiblement tant en nombre (- 12,7% de faits constatés en 2008 par rapport à 2007) qu'en part dans la délinquance générale (- 4,5%).

La criminalité organisée et la délinquance spécialisée gardent une place modeste et ont diminué de 4,3%. Les vols à main armée avec arme à feu ont, quant à eux, augmenté de plus de 40%.

Une progression constante des atteintes volontaires à l'intégrité physique

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique représentent près du sixième des infractions, et sont majoritairement constituées de violences non-crapuleuses c'est-à-dire sans intention de s'approprier un bien. La consommation excessive d'alcool est un facteur souvent constaté dans cette catégorie d'infraction.

L'augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique constatées est nettement plus importante en zone de gendarmerie (*pour info +17,8%*) qu'en zone de police (*pour info +3,5%*).

Une délinquance des mineurs préoccupante et évoluant vers la violence

A première vue, le nombre de mineurs mis en cause a diminué de près de 10% en 2008 par rapport à 2007, pour s'établir, en valeur absolue, à 5 857 mineurs.

Le nombre de mineurs mis en cause dans les grandes catégories d'infractions est légèrement en baisse en 2008, contrairement aux années antérieures, mais la part des mineurs mis en cause dans les crimes et délits contre les personnes reste nettement au dessus de la moyenne

nationale (20% dans le département contre 16% au niveau national).

En revanche, leur part dans les interpellés pour usage de produits stupéfiants, en augmentation constante jusqu'en 2007, a diminué à hauteur de 8,5% en 2008 (12,3% au niveau national).

Une activité des services croissante et liée aux particularités départementales

Les infractions non apparentes révélées par l'activité des services équivalent au cinquième des infractions constatées. En 2008, les principaux indicateurs d'activités des services de police et de gendarmerie continuent d'être en progression : le nombre des infractions révélées par l'action de ces services est en augmentation de 12,4% et le taux d'élucidation passe de 51 % en 2007 à 52,7% en 2008 (37,6% au niveau national).

Une lutte permanente contre la délinquance routière

Le Conseil général et les services de l'État se sont particulièrement impliqués dans la lutte contre l'insécurité routière en 2008.

Or, malgré la poursuite de la baisse du nombre global des accidents, l'année 2008 est marquée par une hausse du nombre des tués sur les routes (103 morts contre 89 en 2007). Cette hausse fait suite à une baisse régulière du nombre de tués depuis l'année 2001.

De l'analyse des accidents mortels, il ressort que la première cause reste la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants par les conducteurs (près de 40% des accidents mortels). La vitesse et les fautes de comportement demeurent les deux autres principales causes d'accidents mortels. Par ailleurs, les jeunes conducteurs sont responsables de plus de 30 % du nombre total d'accidents. Les usagers de deux-roues motorisés ont été impliqués dans 28 accidents mortels alors qu'ils ne représentent que 2% des usagers.

La mise en place d'un véhicule mobile pour lutter contre la conduite sous l'emprise de stupéfiants a permis de faciliter les contrôles puisque lorsque le test salivaire se révèle positif, le médecin procède immédiatement à une prise de sang de confirmation réalisée sur place. Les premiers contrôles ont lieu sur la juridiction d'Arras et sont systématiquement assortis d'une opération de sensibilisation au risque alcool et drogue.

En 2008, 22 contrôles concertés ont été menés par les forces de l'ordre qui ont constaté 33 302 infractions à la vitesse (dont 703 rétentions immédiates de permis de conduire) et 6 810 dépistages positifs pour alcoolémie (dont 3 866 rétentions permis de conduire).

Le volet prévention a été intensifié en 2008 avec une



volonté de dynamisation du réseau d'acteurs, en particulier des Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (IDSR) et d'Enquêteurs Comprendre Pour Agir (ECPA). 63 IDSR ont été nommés et formés pour répondre aux demandes d'organisation d'actions à travers le département (collectivités, événementiels, établissements scolaires...). Par ailleurs, 45 enquêtes comprendre pour agir ont été lancées afin de comprendre les raisons pour lesquelles un accident mortel a pu se produire et y remédier par les actions de prévention, de répression et l'étude de la sécurisation des infrastructures routières.

Une démarche engagée des services de l'État en matière de prévention de la délinquance

La démarche de prévention de la délinquance, telle qu'elle résulte de la loi du 5 mars 2007, a été engagée dans le département.

A ce titre, le Conseil Départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, installé en octobre 2007, s'est réuni à deux reprises en 2008 pour coordonner et impulser les actions à conduire dans le domaine de la prévention de la délinquance.

Les réunions des comités spécialisés (absentéisme scolaire ; MILDT ; coordination de la prévention des violences ; sécurité routière ; de lutte contre les sectes) ont conduit à une meilleure connaissance des acteurs de terrain, à une définition des enjeux de ces types de délinquance et à la réalisation d'actions coordonnées.

Sur la thématique de l'implantation illégale de gens du voyage, thématique plutôt sensible, 59 demandes de mise en œuvre de la procédure administrative de mise en demeure de quitter les lieux auront été adressées à la préfecture, 45 auront reçu une suite favorable avec le prononcé d'un arrêté de mise en demeure (conduisant au départ des gens du voyage dans un délai moyen de 3 à 4 jours). Les refus s'expliquent pour une grande partie du fait que les gens du voyage avaient quitté les lieux avant la signature de l'arrêté (8 cas), mais aussi parce que les demandes émanaient de communes non éligibles (5 cas) ou que l'atteinte à la sécurité, salubrité, ou tranquillité publiques n'était pas caractérisée (1 cas).

S'agissant des personnes qui, de par leur comportement au sein des enceintes sportives, troublent l'ordre public (violences, injures...), 7 d'entre-elles auront fait l'objet d'une mesure d'interdiction administrative de stade.

Le domaine de l'activité privée de sécurité est en forte croissance. 29 entreprises supplémentaires auront été autorisées à exercer, tandis que 5 se seront vu retirer leur agrément, preuve du suivi rigoureux apporté à cette branche d'activité. En ce qui concerne les salariés, environ 2200 auront fait l'objet de vérifications quant à leur aptitude à travailler dans le domaine de la sécurité privée. Presque 200 d'entre eux se seront vu refuser d'y

travailler, ne présentant pas les conditions de moralité requises (soit 9% des candidats).

Le domaine de la vidéo protection est lui aussi en croissance. Ainsi, 93 dossiers ont été examinés par la Commission Départementale des Systèmes de Vidéo-surveillance (CDSV), conduisant à la délivrance de 85 autorisations, 1 refus et 4 ajournements.

Sur le dossier sensible des chiens dangereux, l'attention a été soutenue. Ainsi, les forces de l'ordre (police et gendarmerie nationales) ont relevé 431 infractions, et procédé à une dizaine de saisies de chiens. Par ailleurs, 24 cas d'agressions auront été signalés aux maires, dans le cadre des nouveaux pouvoirs qui sont les leurs dans ce domaine et la liste des vétérinaires comportementalistes a été publiée en 2008.

Focus de la délinquance et de l'activité des services en zone police

En 2008, la délinquance générale révélée ou constatée par la Sécurité Publique du Pas-de-Calais fait état de 57 214 faits, soit **71,3 % de la délinquance départementale**, concentrés sur **14 % du territoire** (918 km²), et qui concerne 930 676 habitants, soit **64,5 % de la population**.

L'activité de la sécurité publique génère **58,0 % des faits élucidés**, représente **38,6 % des personnes mises en cause** et **38,8 % des gardes à vue** du département.

Sur les 10 dernières années, l'année 2008, avec 57 214 faits constatés, reste la moins criminogène alors qu'en 2001, la délinquance atteignait 71 070 faits.

Les vols ne représentent désormais plus que 42,5 % de la délinquance générale pour 45,9 % en 2007 et leur nombre, toutes rubriques confondues, diminuent de 11,2 %, soit 3 067 faits en moins.

Les crimes et délits contre les personnes représentent, globalement en 2008, 18 % de la délinquance générale pour 15,7 % en 2007, soit une progression de 2,3 points. Leur nombre progresse de 9,9 %, 10 286 faits constatés en 2008 pour 9 360 faits constatés en 2007, soit 926 faits en plus.

Concernant la délinquance de proximité en 2008, 23 702 faits ont été constatés ou révélés au service pour 27 303 en 2007, ce qui représente **3 601 faits en moins, soit une évolution de - 13,2 %**. **La délinquance de proximité atteint cette année son niveau le plus bas depuis 10 ans après six années de baisse consécutives.**

Au cours de l'année 2008, le nombre de faits élucidés a augmenté de 2,07 % passant de 24 021 à 24 519.

En matière de lutte contre l'insécurité routière, l'activité



des services ne se ralentit pas, le nombre de dépistages d'alcoolémie augmente de 9,44 % et génère une hausse du nombre d'alcoolémies positives de 8,22 %, le nombre des infractions à la vitesse diminue de 13,69 % bien que le nombre de contrôles augmente de 9,24 %.

Un dispositif a été mis en place en matière d'aide aux victimes dans les services de sécurité publique. Vingt-huit fonctionnaires de police ont été nommés en tant que correspondants d'aide aux victimes. Actuellement, 11 Circonscriptions de Sécurité Publique ont implanté au sein de leur service un bureau d'aide aux victimes.

Focus de la délinquance et de l'activité des services en zone gendarmerie

Pour l'année 2008, le Centre des Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie (CORG) d'ARRAS vers lequel sont déviés tous les appels du public entre 19h00 et 08h00, a reçu **117 570** appels (+ 6,09 %) et a déclenché **13 170** interventions (+ 5,20 %) par rapport à l'année précédente.

En complément de l'action des brigades territoriales, la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ) d'AVION ainsi que les Formateurs Relais Antidrogue (FRAD) et Formateurs Relais Ecologie-Environnement (FREE) ont poursuivi leur action, notamment auprès de la jeunesse, dans le domaine de la prévention des conduites addictives, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la violence aux personnes.

Pour l'année 2008, la délinquance générale augmente de **+3,10%**, passant de 13 773 en 2007 à 14 200 en 2008 (+427 faits). Niveau national : +3,26 %.

Le taux d'élucidation atteint **63,18%**, ce qui est un très bon taux (43,03% national).

Le taux de criminalité de **26,91 pour 1000 habitants** situe le Pas-de-Calais au 27^{ème} rang national (+ 5 places par rapport à 2007, 32^{ème} rang avec 26,13 ‰).

La part des mineurs délinquants a diminué passant de 17,19% des mis en cause en 2007 (1131) à **15,38%** en 2008 (1035), soit une baisse de **-1,81%**. Dans le domaine de la délinquance de proximité, cette part des mineurs délinquants représente 36,62% du total des personnes mises en cause (contre 36,39% pour l'année 2007), soit **+0,23%**.

Les faits de délinquance de proximité passent de 4 749 en 2007 à 4 269 en 2008, **soit une diminution de -461 faits représentant -10,11%**.

Le bilan des accidents pour l'année 2008 est contrasté. On constate, en effet, une diminution de 16 du nombre des accidents corporels : **-5,1 %**, 292 en 2008 pour 308 en 2007, en baisse continue depuis 2002 (633 accidents), une diminution de 31 du nombre des blessés : **-7,1 %**,

401 en 2008 pour 432 en 2007 (886 en 2002), mais une augmentation de 11 du nombre de tués : **+25 %**, 55 tués en 2008 contre 44 en 2007. Cette hausse fait suite à une baisse régulière du nombre de tués depuis 2001 (100 tués).

Focus de l'activité de l'Inspection d'académie dans le domaine de la prévention de la délinquance et de la violence en milieu scolaire

Le réseau des correspondants police et gendarmerie est désormais connu et reconnu par les chefs d'établissement et les directeurs d'école. Ces correspondants sont devenus leurs interlocuteurs directs tant pour la gestion des situations d'urgence que pour la mise en œuvre d'actions de prévention sur les thèmes suivants : sensibilisation à la sécurité routière, prévention des toxicomanies, ordonnance de 1945, prévention du racket, prévention des jeux dangereux. Les coordonnées actualisées de ces correspondants ont été diffusées à la rentrée à l'ensemble des écoles et des établissements du second degré.

Au niveau départemental, les contacts quasi quotidiens permettent de gérer en étroite coordination les situations les plus complexes et de concevoir des outils spécifiques en fonction des besoins recensés (pour l'année scolaire 2008-2009, une attention particulière sera portée aux risques liés à la cyber-criminalité et à l'information/prévention sur les jeux dangereux).

L'inspecteur d'académie, à l'invitation du directeur départemental de la sécurité publique, a rencontré les correspondants police réunis à la direction départementale. Il a présenté les dispositifs nouveaux mis en place dans l'Éducation nationale (aide personnalisée, accompagnement éducatif) qui, en favorisant la réussite de tous les élèves, contribuent à prévenir les comportements violents.

Parallèlement pour cette année scolaire, l'inspecteur d'académie met en place une modalité nouvelle d'échange avec les familles dont les enfants ne fréquentent pas régulièrement l'école ou l'établissement. Quand le rappel de l'obligation scolaire et la recherche de solutions personnalisées pour remédier à l'absentéisme n'auront pas produit d'effet au niveau de l'école ou de l'établissement concernés, l'inspecteur d'académie demandera au chef d'établissement animateur du district scolaire de rencontrer les parents, en son nom, pour tenter de rétablir le dialogue et la fréquentation scolaire.

Ces entretiens, préalables à tout signalement au procureur de la république, ne se dérouleront pas dans le cadre scolaire mais dans des lieux symboliques (mairies ou sous-préfectures avec accord du Préfet). Le chef d'établissement pourra partager cette mission de rencontre des familles avec d'autres chefs d'établissement, inspecteurs, assistants sociaux de l'éducation nationale du district.



Un nouveau modèle de diagnostic de sécurité a été élaboré par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur. Il a été mis en ligne sur le site Éduscol en mars 2008. Les diagnostics seront réalisés avec les correspondants police et gendarmerie. Ils serviront à élaborer, au sein du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, un plan de prévention de la violence adapté aux besoins mis en évidence par le diagnostic. Le suivi de cette opération constituera une priorité pour l'Éducation nationale.

Au titre du programme départemental de prévention de la violence « cet autre que moi », soutenu par le fonds interministériel de prévention de la délinquance, 155 animateurs de l'Éducation nationale interviennent actuellement dans 95 des 126 collèges.

Une action expérimentale, « promouvoir la citoyenneté » est soutenue par le fonds interministériel de prévention de la délinquance. 2 forums sociaux se sont tenus à Lens et Noeux les Mines ; ils ont permis à environ 1 300 élèves de découvrir les structures et les personnes ressources susceptibles de leur venir en aide dans leur environnement. Compte tenu de l'évaluation positive, une extension départementale, soit 6 forums, est prévue en 2009.

■ Lutte contre l'immigration clandestine - police des étrangers

Contrairement à 2007, l'année écoulée n'a pas été marquée par d'importantes évolutions législatives et réglementaires en matière de droit des étrangers. Cependant, plusieurs instructions ministérielles sont venues préciser les règles en matière d'immigration économique.

En ce qui concerne l'éloignement, l'objectif ministériel de 1 385 reconduites a été atteint et dépassé (1 731 reconduites).

■ Immigration régulière

Fin 2008, 23 673 personnes étrangères détentrices d'un document de séjour résident dans le Pas-de-Calais. Ce chiffre était de 25 428 en 2007, soit un recul de 6,90%. Les étrangers en situation régulière représentent 1,62% de la population du département.

Les principales formes d'immigration régulière sont en recul par rapport à 2007, qu'il s'agisse des étudiants, des conjoints de Français ou encore des demandeurs d'asile. Le nombre de demandes de regroupement familial reste stable.

Si le nombre de demandes d'introduction de main-d'œuvre étrangère acceptées est en augmentation (+18%), il reste peu important (92 en 2008 contre 78 en 2007) confirmant l'extrême faiblesse de l'immigration de travail dans le Pas-de-Calais.

Enfin, 579 nouvelles demandes de naturalisation ont été enregistrées en 2008 contre 488 en 2007 (+ 18,6 %). Ces demandes émanent pour près des trois-quarts de ressortissants algériens ou marocains.

En matière d'accueil et d'intégration, 555 contrats Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) ont été signés (590 en 2007). 232 Elèves Nouvellement Arrivés en France (ENAF) étaient recensés en mai 2008 contre 251 en mai 2007 (- 7,6 %).

S'agissant, enfin, de la prise en charge des mineurs isolés, le nombre de placements temporaires a diminué passant, entre 2007 et 2008, de 2 664 à 2 271.

■ Immigration irrégulière

En matière d'éloignement, 5 365 mesures ont été décidées. Sur ces décisions, 1 574 ont été exécutées, soit 41,2% de plus qu'en 2007. Le taux d'exécution des mesures décidées est passé de 16,4% à 32,3%. A ces mesures coercitives doivent être ajoutés 157 départs volontaires aidés, soit plus du double par rapport à 2007.

Au total, 1 731 mesures d'éloignement ont été exécutées, soit près de 126% de l'objectif fixé par le ministère chargé de l'immigration (1385).

L'année 2008, comme l'année 2007 a été marquée par un certain retour à la problématique des années 2001 et 2002. En effet, les plates-formes transmanche, notamment le port de Calais, ont vu se multiplier les phénomènes d'intrusions par les clandestins. Comme 2007, l'année 2008 connaît une nouvelle hausse de la courbe des interpellations de migrants (+ 39%).

Pour l'année 2008, pas moins de 17 741 clandestins ont été découverts dans les poids lourds au port de Calais (8 991 en 2007). En outre, 4 380 intrusions en zone enclose ont été dénombrées pour 3 163 en 2007.

En 2008, 1 389 personnes ont été refoulées par l'Agence des frontières et de l'immigration (BIA) (contre 1 725 en 2007 soit une baisse de 20 %) du tunnel sous la manche (sens FR-GB) et 284 étrangers ne remplissant pas les conditions d'entrée ou de séjour ont été non admis au poste d'entrée de l'espace Schengen à Cheriton (GB) contre 239 en 2007 (+18 %) (sens GB-FR).

La Direction Départementale de la Police des Frontières (DDPAF 62) a procédé à l'interpellation ou s'est vu remettre 36 874 étrangers en situation irrégulière (ESI), ainsi que 368 passeurs (chiffres du Programme d'Analyse des Flux et Indicateurs Statistiques d'Activité - PAFISA). Le nombre total d'ESI interpellés pour l'année connaît une hausse de 40% par rapport à la même période de 2007 (26.353 ESI). 1 253 faux documents ont été détectés en 2008 contre 1 084 en 2007, soit une hausse de 15%.

Depuis le début de l'année, 8 007 migrants ont fait



l'objet d'un passage à la borne, 1 018 ont été reconnus (13%).

■ Sécurité civile

■ Planification

En ce qui concerne la réalisation des différents plans de secours, l'année 2008 aura vu la réalisation de 2 Plans Particuliers d'Intervention (PPI) pour les établissements Seveso « Arc International » (Arques) et « Ineos Nova » (Wingles) et le début de la réalisation de celui de l'établissement « De Sangosse » (Marquion).

Au niveau sanitaire, le plan de gestion d'une canicule départementale, le plan grand froid et le plan de prévention aux intoxications au monoxyde de carbone auront été actualisés. Sur ce dernier point, il est d'ailleurs à regretter que la campagne de chauffe 2007-2008 aura vu 88 cas d'intoxication pour 260 personnes et 2 décès.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme du plan ORSEC, dont la signification est désormais « Organisation de la Réponse de Sécurité Civile », les dispositions générales sont en cours d'élaboration et devraient être finalisées courant 2009.

■ Catastrophes naturelles

Sur ce point particulier, l'année 2008 aura été, une fois de plus, malheureusement riche en événements. En effet, s'agissant des inondations et coulées de boues, 11 événements se seront produits au cours de 2008, impactant 24 communes. Dix de ces 11 épisodes auront été instruits par la commission interministérielle, conduisant à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 11 communes. Les événements de décembre 2008 sont en attente de passage devant cette commission (ils représentent 6 communes).



Inondations sur l'Aa le 5 décembre 2008

Concernant la prévention des risques d'inondations toujours menaçantes, le PAPI Lys, Programme d'Actions de Prévention des Inondations, a été reconduit pour la période 2007-2013 avec une enveloppe financière multipliée par trois par rapport à celle du PAPI initial

pour atteindre 18,8 M€ contre 9,3 M€.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lys a été adopté le 3 mars 2008 et, après une procédure de consultations administratives, va être soumis à enquête publique en février 2009.

■ Exercices et gestions d'événements

Comme tous les ans, afin que chacun des acteurs concourant à la gestion d'événements se prépare et soit le plus efficace possible, 10 exercices de sécurité civile auront été organisés en 2008. Parmi ceux-ci, on peut retenir l'exercice plan rouge du 18 juin, l'exercice annuel au Tunnel sous la Manche ou encore les exercices sur les établissements Seveso « Arc International » (Arques), « Ineos Nova » (Wingles), « Grande Paroisse » (Mazingarbe) et « Primagaz » (Dainville).

Enfin, quelques événements auront fait l'objet d'un suivi attentif par le déclenchement du centre opérationnel départemental (« cellule de crise »): le phénomène neigeux (vigilance orange) en avril, le plan respiration en mai (encombrement des réseaux routiers du calais), l'incendie du Tunnel sous la Manche le 11 septembre, les inondations des 5 et 6 décembre.

L'année 2008 a connu deux opérations de déminage. La première a eu lieu à Wissant le 20 février 2008 suite à la découverte de 11 blocs de béton susceptibles de contenir des pieux piégés. Cette découverte a conduit au confinement du village durant toute la journée et à l'interdiction de circuler dans Wissant cette journée.

La seconde opération s'est déroulée à Audinghen suite à la découverte d'une bombe de 250 kg ; la mise en place d'un dispositif de protection avait conduit à l'évacuation de 150 personnes et au confinement de la résidence du Moulin.

■ Les polices de l'environnement

En 2008, 45 arrêtés d'autorisation et de nouveaux arrêtés complémentaires ont réglementé les sites du Pas-de-Calais. Ces prescriptions sont contrôlées : l'inspection des installations classées a mené 394 inspections dont 45 inspections renforcées (carrières et sites Seveso seuil haut), 159 approfondies et 204 courantes et rapides. L'inspection a diligenté 213 contrôles inopinés (eau, air, légionelles) pendant l'année.

■ Les risques naturels

Au 31 décembre 2008, 76 communes ont un Plan de Prévention des Risques (PPR) opposable :

- Le PPR de la Lawe a été approuvé le 19 novembre 2008 ;
- Le PPR de l'Aa supérieure, qui concerne 30 communes a été soumis à enquête publique au 4ème



trimestre 2008 ;

- Le PPR de la Hem a fait l'objet des consultations officielles avant enquête publique ;
- Les études relatives aux PPR de Libercourt et Oignies ont été poursuivies ;
- Les études ou les procédures des PPR littoraux (côtes basses meubles) ont été poursuivies et les réunions de concertation programmées ;
- Le PPR du Wimereux a débuté avec la rédaction du cahier des charges.

■ Les risques technologiques

Les 2 conventions de financement relatives au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des entreprises Grande Paroisse et Société Artois-Vinyle sont en cours de finalisation.

Pour le PPRT de CRODA UNIQEMA prescrit le 23 mai 2007, une réunion "Personnes et Organismes Associés" s'est tenue le 17 juin 2008 pour présenter les enjeux. Le délai d'instruction de ce PPRT a été prolongé d'un an par arrêté préfectoral du 21 novembre 2008. Les investigations complémentaires ont démarré le 1^{er} décembre 2008.

Dans le Calaisis, le PPRT multi-sites de Société des Usines chimiques INTEROR et SYNTHEXIM et le PPRT de Calaire Chimie ont été prescrits par arrêté préfectoral du 29 février 2008. Pour ces 2 PPRT, l'étude des enjeux est finalisée.

Par arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2008, le site de CRAY VALLEY à Drocourt n'est plus classé SEVESO Seuil Haut. Il ne fera donc pas l'objet d'un PPRT.

Les études d'enjeux de 2 PPRT de L'Artois, non encore prescrits, ont été engagées.

■ Les risques miniers et cavités souterraines

Une note relative à la démarche de mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) de la région Nord/Pas-de-Calais a été élaborée en date du 1^{er} juillet 2008. Les études relatives aux aléas miniers dans les anciennes concessions minières du Boulonnais ont été présentées aux élus concernés en Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer le 9 décembre 2008.

Le PPRM du Boulonnais concernerait les communes de Caffiers, Ferques, Fiennes, Hardinghen, Landrethun le Nord, Leubringhen, Leulinghem-Bernes, Marquise, Retz, Rinxent et Audrehem

Le département du Pas-de-Calais avec le secteur arrageois et le département du Loiret avec le secteur orléanais ont été désignés sites pilotes ou zones test par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour mettre en œuvre

les méthodologies relatives à la hiérarchisation du risque d'effondrement de cavités souterraines élaborées par le BRGM et l'Institut National de l'environnement industriel et des risques (INERIS). Dans le cadre de la mise en œuvre de ces méthodes, la DDE a participé au suivi des études au sein des comités de pilotage constitués. Le BRGM a rendu son rapport d'étude fin 2008. L'étude de l'INERIS est en cours de réalisation.

Il convient également de souligner l'action du CROSS Gris-Nez, qui a coordonné en 2008 115 opérations de sauvetage au large du département du Pas-de-Calais, concernant pour moitié des plaisanciers (voile, planche à voile, engins de plage).

□ Sécurité humaine et animale

Conformément aux priorités définies dans le cadre de la Circulaire n° DAGPB/MOS/MSD/2008/89 du 5 mars 2008 portant directive nationale d'orientation pour 2008, le programme pluriannuel de prévention de la maltraitance a prévu un quota de 17 établissements sociaux et médico-sociaux à contrôler dans le Pas-de-Calais. Le programme a été dépassé avec le contrôle de 21 établissements soit : 17 contrôles de niveau 1 (contrôles préventifs fondés sur les principaux facteurs de risque) et 4 contrôles de niveau 2 (contrôles approfondis pour les établissements pressentis à risque sur la base de signalements ou de plaintes). La plupart de ces inspections ont été réalisées conjointement avec les services du Conseil Général. Toutes les inspections réalisées ont donné lieu à des recommandations et pour cinq d'entre elles à une injonction. Une de ces injonctions a d'ailleurs conduit à la fermeture d'un EHPAD.

■ La veille sanitaire

La cellule de veille sanitaire de la DDASS du Pas-de-Calais gère, en collaboration avec divers partenaires extérieurs (Direction Départementale des Services Vétérinaires - DDSV, Inspection d'Académie, Conseil Général, Cellule Interrégionale d'Epidémiologie, Institut de Veille Sanitaire...), les dossiers relatifs aux maladies à déclaration obligatoire et aux signaux sanitaires.

Pour l'année 2008, les principales déclarations obligatoires concernaient la tuberculose (105 déclarations), la légionellose (39), les infections invasives à méningocoque (17), les infections au VIH (15), les toxi-infections alimentaires collectives (11), les cas de rougeole (9). D'autres déclarations ont été reçues : maladie de Creutzfeldt Jacob, SIDA, listérioses, hépatites A et B, saturnisme infantile.

Les 2 faits marquants de l'année sont :

- l'épidémie de rougeole dans une école du département. L'investigation en collaboration avec la Cellule Régionale d'Epidémiologie (CIRE) a permis



de retrouver des cas dans d'autres régions de France, dans d'autres pays d'Europe (Royaume-Uni, Belgique et au Luxembourg) et au Canada.

- l'épidémie de portage d'Entérocoque Résistant Glycopeptides (ERG) qui a touché plusieurs établissements sanitaires du département et nécessité un travail en collaboration avec le Centre de Coordination de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CCLIN). Ces événements ont occasionné des difficultés de gestion de l'offre de soins.

Dans le cadre des infections nosocomiales, elle est aussi destinataire des signalements pour vérifier la mise en place des mesures correctives. Par ailleurs, elle reçoit et contrôle le tableau de bord sur les infections nosocomiales mis en place par le ministère (score ICALIN publié fin janvier 2008).

Comme les années précédentes, l'Unité Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (UDCCRF) du Pas-de-Calais a développé en 2008 les actions de prévention, information, sensibilisation et formation des professionnels et des consommateurs sans négliger les actions de contrôle.

Ainsi en 2008, l'UDCCRF du Pas-de-Calais a effectué 4 403 contrôles d'établissements (soit 137,12 visites par agent sur le terrain, pour un objectif de 125) et 19 382 actions de contrôle. Ces actions de contrôles ont concerné les produits alimentaires (11 618 actions de contrôle, soit 60%), les produits non alimentaires (4 819 actions, soit 25%) et les prestations de services (2 945 actions, soit 15%).

Le taux d'anomalies augmente puisqu'il s'établit à 18 % environ contre 16 % en 2007 et 11 % en 2006.

En 2008, 217 mesures administratives ont ainsi été enregistrées (contre 161 en 2007 soit une augmentation de 35 %). Ces mesures concernent principalement des restaurants (pour 39 % des cas) et des boulangeries-pâtisseries (25 %).

En 2008, le département comptait sept centres d'abattage et de découpe de volailles et/ou de lapins, agréés pour la mise sur le marché communautaire ; 21 abattoirs de volailles et lapins bénéficiaient début 2008 d'un agrément loco-régional, leur permettant de distribuer leurs produits sur le département et les départements limitrophes.

Ils ont fait l'objet de 17 inspections en 2008 par les services de la direction départementale des services vétérinaires.

Ces établissements loco-régionaux ont dû, suite aux nouvelles dispositions européennes, envisager, fin 2008, soit de demander un agrément communautaire avec une

obligation de mise aux normes européennes, soit de faire évoluer leur activité afin de devenir une tuerie de volailles.

Parmi ces 21 abattoirs loco-régionaux :

- 3 sont en cours de mise aux normes pour devenir communautaires,
- 3 ont fermé en 2008,
- 1 est en instance de fermeture (1er semestre 2009),
- 2 sont devenus « tuerie » en 2008,
- 12 vont opter pour l'activité « tuerie » en 2009.

Le littoral compte sept points de débarquement fixés par l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2000. Cinq sont utilisés par les chalutiers et les fileyeurs, deux par les flobards uniquement (les produits empruntent le circuit de la remise directe au consommateur) et 47 384 tonnes de poissons ont été vendus via la Halle à marée de Boulogne.

Les produits de la pêche sont manipulés et transformés dans les établissements agréés communautaires dont la plupart se situent à Boulogne-sur-Mer ou à proximité immédiate.

On dénombre ainsi, sur l'ensemble du département :

- 4 sites de première mise en vente (1 lieu de débarquement et 3 établissements d'écorage) situés à Boulogne,
- 3 navires usines,
- 51 établissements de mareyage et filetage,
- 34 établissements de transformation (salaisons, plats cuisinés, conserves,...),
- 2 ateliers de purification et d'expédition de coquillages et 22 navires expéditeurs de coquilles St Jacques,
- 46 grossistes, entrepôts et plate-formes d'expédition de produits de la pêche auxquels s'ajoutent les bateaux de pêche, avec une flotte composée de 5 chalutiers de pêche au large et environ 180 chalutiers et fileyeurs de pêche artisanale.

Les établissements agréés pour la manipulation des produits de la pêche ont fait l'objet de 130 inspections dans l'année ; 92 contrôles ont été effectués lors des débarquements et ventes de poissons frais.

48 établissements laitiers étaient titulaires d'un agrément sanitaire en début d'année, pour les activités suivantes : production de poudre de lait et de lait liquide de consommation, fabrication de crèmes glacées fabrication de fromage de vache, chèvre ou brebis, caves d'affinage, préemballage et tranchage de fromage, malaxage de beurre et fabrication de yaourts fermiers. Ce nombre a été réduit à 44 en fin d'année ; 53 inspections ont été réalisées en 2008.



16 centres de conditionnement d'œufs et 2 unités de production d'ovoproduits sont titulaires de l'agrément (20 centres de conditionnement en début d'année). Ils ont fait l'objet de 26 visites d'inspection au cours de l'année.

Le transport des denrées périssables animales ou d'origine animale et des seules denrées d'origine végétale surgelées doit être effectué dans des véhicules agréés, munis d'une attestation de conformité technique. Dans le département, le parc est composé d'environ 3 000 engins isothermes frigorifiques et réfrigérants. 1 339 attestations de conformité techniques ont été délivrées en 2008.

138 cuisines centrales ont été recensées dans le département en 2008. Parmi elles, 37 disposent d'une dérogation à l'agrément. En dehors de ces 138 unités de production et de livraison de repas soumises à agrément, le département compte 114 établissements autonomes confectionnant plus de 400 repas par jour.

L'ensemble du secteur Restauration Collective a fait l'objet de 213 inspections en 2008, se répartissant comme suit :

- 73 inspections en cuisines centrales ,
- 140 dans les autres établissements (cuisines autonomes ou satellites).

En 2008 dans le département, 11 accidents alimentaires ont été déclarés, impliquant au total 263 personnes, dont 2 foyers familiaux et 9 en restauration collective (collège et centre de vacances, maisons de retraite, maison d'accueil spécialisé). **L'agent suspecté (staphylocoque ou bacillus cereus le plus souvent) n'a pu être mis en évidence dans les denrées que dans 2 des 11 cas : il s'agissait d'enterotoxine de staphylocoque.**



□ Les énergies renouvelables sont un atout pour le département

■ **Application d'une politique de développement de l'éolien cohérente**

Le département de Pas-de-Calais est l'un des premiers départements de France au regard des projets de construction d'éoliennes. Ainsi, sur un potentiel cumulé théorique d'environ 1600 MW, 241 éoliennes pour une puissance totale de 443,1 MW sont actuellement autorisées dans le Pas-de-Calais.

Compte tenu de la sensibilité de certaines parties du territoire du département en matière de paysage et de patrimoine, l'Etat s'est doté d'un nouvel outil d'aide à la décision. Les services de l'Etat concernés (DDE, Direction Régionale de l'Environnement/Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement - DIREN/DRIRE - et Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine - SDAP) et Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) ont proposé une stratégie de développement raisonné sur la base des démarches engagées et d'une analyse paysagère, complétée par une étude prenant en compte les édifices et paysages protégés réalisée par le SDAP.



En application de la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique de la France, et après finalisation des schémas territoriaux éoliens, 15 Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) ont été créées en 2008 (4 sur la CC de l'Atrébatie, 2 sur la CC des 2 Sources, 4 sur la CC du Sud-Arrageois et 5 sur le Pays de Saint-Omer), portant ainsi à 24 le nombre de ZDE créées dans le département.

Deux entités ont été refusées (1 pour la CC de l'Artois et 1 pour le Pays de Saint-Omer), portant à 4 le nombre d'entités refusées.

A ce jour, 3 structures ont déposé des demandes pour 8

ZDE (3 pour la CC du Canton d'Hucqueliers, 1 pour la CC Opale Sud et 4 pour les CC de la Région de Bapaume et du Canton de Bertincourt).

La démarche du Pays des 7 Vallées n'a toujours pas abouti en raison de modifications dans les avis des communes concernées.

■ **B. Elaboration des plans climats territoriaux : un levier pour la lutte contre le changement climatique**

Les services de l'Etat ont participé (depuis le lancement de la démarche par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, ADEME et la Région Nord Pas-de-Calais en octobre-novembre 2008) à l'établissement de 3 Plans Climats Territoriaux portés par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, le Pays de la Lys-Romane et le Pays de Saint-Omer.

Cette participation s'est traduite par :

- des propositions d'actions de lutte contre le réchauffement climatique,
- la mise en œuvre des leviers d'action propres à la DDE qui contribuent à cette lutte et à l'adaptation au changement climatique.

Une monographie des connaissances en matière de potentiel en énergies renouvelables et de la puissance installée pour chaque source d'énergie renouvelable a été adressée et les documents, qui encadrent ou permettraient d'encadrer le développement raisonné de ces énergies dans le département, ont été élaborés.

Concernant l'énergie éolienne, en 2008, 66 dossiers ont été reçus pour 124 éoliennes, soit une augmentation de 53% par rapport à 2007. 11 permis ont été délivrés pour l'implantation de 12 éoliennes, 60 PC ont été refusés représentant 94 éoliennes et plus de la moitié ont fait l'objet d'un recours. En outre, 53 arrêtés modificatifs ont été pris.

□ La protection des sites

Le Pas-de-Calais compte 37 sites classés (23 pour leur caractère pittoresque et souvent historique, 7 plutôt pour leur caractère paysager et les autres pour leur intérêt archéologique ou géologique) et 19 sites inscrits (6 pour leur caractère pittoresque et souvent historique et 12 plutôt pour leur caractère paysager).

■ **A. Natura 2000**

La Directive « habitats »

19 sites d'importance communautaire, représentant



8 728 ha, soit 1,3 % du territoire du Pas-de-Calais (y compris domaine marin), ont été désignés par la Commission Européenne et sont en cours de transposition en droit français sous la dénomination « zones spéciales de conservation ».

L'outil local mis en place pour l'application de ces directives est le Document d'Objectifs (DOCOB). Il permettra de proposer un programme technique et financier d'actions contractuelles pour atteindre les objectifs de conservation des habitats et espèces communautaires. Il bénéficie de crédits d'accompagnement de l'Etat et des fonds européens.

Un comité de pilotage est créé par site. Les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements désignent, parmi eux, le président de ce comité et la collectivité ou le groupement chargé de l'élaboration du DOCOB et du suivi de sa mise en œuvre. Sept DOCOB sont achevés dans le Pas-de-Calais ; 8 sont engagés ; 4 restent à engager.

En ce qui concerne le site du Coteau de Dannes et Camiers, le comité de pilotage a été créé par arrêté préfectoral du 21 mars 2008.

La Directive « oiseaux »

Il existe désormais six Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans le département, représentant 15 569 ha, soit 2,33 % de la surface du département (y compris domaine marin), chiffre à comparer au pourcentage national qui est de 8,24 % du territoire en ZPS.

L'élaboration du DOCOB du site du Platier d'Oye à Oye Plage a débuté en 2007, celui du Marais de Balançon à Merlimont en 2008.

Le réseau Natura 2000 en mer

Pour le Pas-de-Calais, 4 sites sont concernés dont 2 sites mixtes (terre/mer).

Par lettre en date du 3 avril 2008, le Préfet a transmis pour avis aux élus concernés le projet de périmètre sur les 2 sites mixtes : Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) « baie de Canche et couloir des 3 estuaires » (création) et ZPS « Cap Gris Nez » (extension). Les avis exprimés ont été globalement défavorables mais non motivés par des considérations scientifiques.

Par lettre conjointe, le Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord et le Préfet du Pas-de-Calais ont transmis, avec avis favorable, ces 2 projets de périmètres au Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

■ **B. Parc naturel marin**

L'annonce du début des réflexions sur l'opportunité de créer un parc naturel marin sur les estuaires picards, baies de Somme, d'Authie et de Canche, a été faite lors du colloque national des aires marines protégées qui

s'est tenu en novembre 2007 à Boulogne-sur-Mer.

Par arrêté ministériel du 19 février 2008, la conduite de la procédure d'étude et de création de ce parc a été conjointement confiée au Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord, au Préfet de la Somme et au Préfet du Pas-de-Calais.

Une mission d'étude opérationnelle, située à Boulogne-sur-Mer a été mise en place le 1^{er} octobre 2008.

■ **C. Réserves naturelles nationales**

Dans le département du Pas-de-Calais, la réserve naturelle du Platier d'Oye, d'une surface de 391 ha, est notamment caractérisée par son patrimoine avifaunistique (153 espèces d'oiseaux recensées dont 47 nichieuses). Elle est inscrite en totalité en zone de protection spéciale au titre de la directive « Oiseaux ». Sa gestion est confiée au Syndicat Mixte EDEN 62.

La réserve naturelle de la baie de Canche, d'une surface de 505 ha est inscrite en zone de protection spéciale au titre de la directive « Oiseaux ». Sa gestion est confiée au syndicat mixte EDEN 62.

Deux projets de réserves naturelles nationales, initiés par les collectivités territoriales, ont été créés par décrets en date du 05 mars 2008. Il s'agit des sites de la « grotte et pelouses d'Acquin-Westbécourt et des coteaux de Wavrans sur l'Aa » et du « Romelaëre », situés dans la région de Saint-Omer.



Site du Romelaëre

■ **D. Convention sur les zones humides RAMSAR**

Pour faire suite à une démarche initiée par le Parc Naturel Régional, soutenue par les élus locaux et appuyée par un avis très favorable des Préfets du Nord et du Pas-de-Calais, le marais audomarois a été désigné zone humide d'importance internationale et a été classé au titre de la convention RAMSAR le 15 septembre 2008.



■ E. L'opération Grand site des Caps

L'opération « **SITE DES CAPS** » se poursuit sous la houlette du Conseil Général et avec le concours de la sous-préfecture et des services de l'Etat.

Les travaux de la 1^{ère} phase (Blanc-Nez et Gris-Nez) ont été inaugurés en juin 2007 à Tardinghen. Un comité de pilotage sur l'Opération Grand Site (OGS), qui s'est tenu le 27 juin 2008, a permis de faire le bilan de cette première phase, quasiment terminée, et de présenter les travaux de la seconde qui devraient prochainement démarrer.

■ F. Le Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale

Le Parc Naturel Régional (PNR) Caps et Marais d'Opale est un territoire qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé en particulier sur la protection et la rationalisation de son patrimoine paysager, naturel et culturel. Le projet de territoire est formalisé dans la charte qui comprend un rapport et le plan de parc.

Le PNR comporte 152 communes pour 186 000 habitants.

Il répond avant tout à des enjeux liés à la présence d'un patrimoine naturel riche (marais audomarois, bocage, forêts, littoral), d'un patrimoine culturel historique majeur (camps romains, préparatifs d'invasion de l'Angleterre par Napoléon, vestiges des guerres mondiales...) et d'une activité humaine importante et diversifiée (réseaux de transport routiers, ferroviaires et portuaires, carrières, industries verrière et papetière, pêche, agriculture d'élevage et maraîchère, tourisme, etc.).

La procédure de révision de la charte du PNR a été initiée par le Conseil Régional le 21 avril 2008. La DIREN avait anticipé cette démarche et avait déjà mobilisé les services locaux de l'Etat afin d'élaborer avec eux un avis initial et une note d'enjeux pour cette révision. L'Etat, la Région et le Département se réunissent régulièrement pour faire le point sur la méthode et le contenu de la démarche de révision de la charte.

■ Poursuite du développement d'une politique concertée de l'Eau : une richesse que l'Etat met en valeur

■ A. La Police de l'Eau

Les efforts engagés en matière d'encadrement des systèmes d'assainissement collectifs (stations d'épuration) dans le cadre de la directive européenne « Eaux Résiduaires Urbaines » de 1991 ont été poursuivis.

Mises en demeure

Deux arrêtés de mise en demeure en date des 20 mai et 18 juin 2008 concernant 3 barrages ont été pris afin de contraindre les propriétaires à se mettre en conformité avec l'article L.432-6 du Code de l'Environnement visant à assurer la libre circulation des poissons.

Un arrêté de mise en demeure a été pris le 31 décembre 2008 afin d'obliger un aménageur à déposer un dossier d'autorisation pour le rejet des eaux pluviales et la création d'un plan d'eau.

Protection réglementaire des captages d'eau potable

Une liste des captages à protéger en priorité dans le bassin Artois-Picardie a été dressée en application d'une instruction ministérielle du 18 octobre 2007. Pour le Pas-de-Calais, 3 de ces captages (Quiéry la Motte, Airon-Saint-Vaast, Etaples-Lefaux) ont été retenus pour la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à limiter l'impact des nitrates et/ou des pesticides sur la ressource en eau d'ici 2012. L'année 2008 a dès lors été consacrée à l'élaboration du diagnostic des pressions polluantes sur les territoires retenus, à la délimitation des aires d'alimentation des captages, en lien avec le Bureau de recherches géologiques (BRGM) et à la sensibilisation des collectivités territoriales. Le programme d'actions sera élaboré dans le courant des années 2009 et 2010.

Sur 305 sites exploités, 240 sont protégés, 25 protégeables sont en cours de protection et 40 sites sont non protégeables. En 2008, 11 enquêtes publiques ont été lancées, 11 arrêtés préfectoraux de protection de captages et 10 arrêtés de non protégeabilité ont été pris.

Divers

Vingt-sept arrêtés d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ont été pris.

Les eaux de baignade : le rapport annuel sur la qualité des eaux de baignade a été présenté au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du 27 novembre 2008. La saison 2008 montre un retour de l'ensemble de nos sites en catégorie A (bonne qualité) - 5 sites sur 25 - ou en catégorie B (qualité moyenne) - 20 sites sur 25 -.

■ B. Outil de la politique de l'eau : Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Les procédures de mise en place des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Artois Picardie se poursuivent. Outil de planification, le SAGE définit les objectifs et les règles relatifs à la gestion intégrée de l'eau. Elaboré collectivement, pour un



périmètre hydrographique cohérent, il fixe des principes généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Depuis septembre 2006, les travaux de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2016 sont engagés afin d'assurer, en collaboration avec l'Agence de l'eau, les premières productions d'avant-projet de SDAGE. Le public a été consulté du 15 avril au 15 octobre 2008 sur le projet de SDAGE et sur le projet de programme de mesures associées.

La parution du décret 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux SAGE et modifiant le Code de l'Environnement a introduit de nouveaux membres de droit dans la composition des Commissions Locales de l'Eau (CLE) et a changé certaines de leurs règles de fonctionnement.

Aussi, de nouveaux arrêtés de structures des CLE ont été pris le 1er août 2008 pour les SAGE de l'Audomarois, du Boulonnais, de la Canche, de la Sensée et le 13 août 2008 pour le SAGE de la Lys.

Des consultations ont été lancées par lettres des 9 septembre et 16 octobre 2008 pour demander à chaque structure des CLE de désigner leurs représentants pour siéger au sein des CLE.

En ce qui concerne le SAGE Scarpe Amont qui a débuté en 2007, il permettra la couverture de l'ensemble des bassins versants du département. Une consultation officielle des collectivités et des instances de bassin a été lancée le 5 juin 2008 pour une durée de 4 mois afin de définir le périmètre.

L'Etat agit également dans le domaine de la protection contre les inondations, en suivant l'avancée des Plans d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI), sur les deux secteurs pilotes du Pas-de-Calais qui bénéficient d'un soutien financier de l'Etat pour leur caractère novateur (PAPI du Boulonnais et PAPI de la Lys).

■ C. Le cas particulier des wateringues

La situation des wateringues et leurs spécificités

Les wateringues du Nord et du Pas-de-Calais sont situées en Flandre maritime, dans le triangle Calais - Saint-Omer - Dunkerque et ont été créées en 1169. Il s'agissait alors d'organiser l'assainissement des marais de la plaine littorale du delta de l'Aa dans un cadre collectif pour permettre l'implantation humaine sur le modèle des polders hollandais.

Les sections de wateringues sont des associations forcées de propriétaires au sens de la loi de 1807. Elles sont au nombre de 8 dans le Pas-de-Calais et 5 dans le Nord. Leur fonctionnement est financé par les taxes à l'Ha, réglées par les propriétaires agricoles et une taxe minimale pour les particuliers.

La réforme des wateringues

Les statuts

Ils devaient être mis en conformité avec l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et le décret du 3 mai 2006 sur les associations syndicales de propriétaires. Les nouveaux statuts ont été approuvés par arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2008.

Le financement

Un programme de travaux pluriannuel est en cours d'élaboration en liaison avec l'institution et va s'échelonner de 2009 à 2014 pour un investissement total de 6,1 M€, soit environ 1 M€ par an. Le financement en serait le suivant :

- 40 % par l'Agence de l'eau (délibération du conseil d'administration du 26 juin 2008),
- 40 % apportés par les sections,
- 20% assurés par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

■ Plans de Prévention des Risques

■ A. Plans de Prévention des Risques Naturels

Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation de la Vallée de la Lawe a été approuvé par arrêté préfectoral du 19 novembre 2008 et concerne 24 communes.

Le PPRI de la Vallée de l'Aa Supérieure (30 communes) a été soumis à enquête publique du 17 novembre 2008 au 30 décembre 2008. Il devrait être approuvé au cours du premier semestre 2009.

Le PPR de la Vallée de la Hem (14 communes) a fait l'objet d'une consultation officielle de deux mois lancée par courrier du 19 août 2008. Ce PPRI devrait être soumis à enquête publique en 2009.

Dans le prolongement des consultations engagées en 2007, 108 communes ont fait l'objet d'un arrêté de déprescription au début de l'année 2008, et 46 autres communes ont été consultées en septembre 2008 pour une nouvelle déprescription.

■ B. Plan de Prévention des Risques Technologiques

Les deux PPRT des sociétés « CALAIRE CHIMIE » et « INTEROR SYNTHEXIM » à Calais ont été prescrits par arrêté préfectoral du 29 février 2009.

Le délai de prescription du PPRT de la société

« CHOCQUES SAS » (ex-société CRODA UNIQEMA) concernant les communes de CHOCQUES, LABEUVRIERE et LAPUGNOY a été prolongé d'un an à compter du 23 novembre 2008 par arrêté préfectoral du 21 novembre 2008.

■ La gestion des déchets

La production des déchets ménagers dans le département du Pas-de-Calais est d'environ 790 000 tonnes.

En ce qui concerne le traitement des déchets, le département dispose en 2008 de 4 usines d'incinération des ordures ménagères en fonctionnement situées à Noyelles-sous-Lens, Saint Laurent-Blangy, Hémin-Beaumont et Labeuvrière.

Le département dispose également de 4 Centres d'Enfouissement Technique (CET) situés sur les communes de Dannes, Bimont, Hersin-Coupigny et Sainte Marie-Kerque.

Les installations situées sur le littoral (Dannes, Bimont et Sainte Marie-Kerque) ont une capacité de traitement annuelle de 250 000 tonnes de déchets, ce qui met en évidence une sous-capacité de traitement dans cette partie du département de 10 000 tonnes, sachant que 260 000 tonnes de déchets sont produites en moyenne chaque année par la population locale.

Par ailleurs, il y a lieu de noter le projet du Syndicat Mixte Flandre Morinie (Syndicat Mixte Lys Audomarois, Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région des Flandres et Syndicat Mixte de Ramassage des Ordures Ménagères des Flandres Nord) qui a décidé la construction d'un centre de valorisation énergétique d'une capacité de 92 500 tonnes, à Arques, dans le parc d'activités de la Porte Multimodale de l'Aa.

Les élus ont opté pour une valorisation énergétique la plus performante possible, répondant aux normes de Haute Qualité Environnementale, à des normes inférieures de 20 % à la réglementation européenne pour le traitement des fumées. Néanmoins, en septembre dernier, une manifestation d'envergure des opposants au projet a réuni 4 000 personnes.

Le commissaire enquêteur a notifié son avis favorable en mars 2008, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) rendu ses avis favorables sur la Faune et la Flore en décembre dernier ; le CODERST du 16 janvier 2009 a délibéré en faveur du projet par 17 voix pour, 5 contre et une abstention.

Pour ce qui concerne la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), dont la mise en place de filières de collecte sélectives et de recyclage est rendue obligatoire, le dispositif comprend

2 sites habilités (Bruay-Labuissière - Ruitz).

Le département recense 22 commissions locales d'information et de surveillance (CLIS).

■ La protection de l'air

La surveillance de la qualité de l'air dans le département est assurée par les 25 stations que gère la fédération ATMO Nord - Pas-de-Calais. En 2008, la qualité de l'air a été majoritairement bonne. En raison des conditions météorologiques assez peu estivales, les teneurs d'ozone n'ont pas subi d'augmentation forte et sont restées inférieures aux niveaux d'alerte.

Le projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Lens-Béthune-Douai, au préalable d'une enquête publique, a été soumis pour avis aux organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale dont le territoire est inclus en tout ou partie dans ce périmètre.

C'est ainsi que, lorsque le PPA sera arrêté, il sera possible dans cette zone de renforcer les mesures techniques de prévention de la pollution prévues au plan national : des mesures plus restrictives que celles prévues au niveau national pourront être appliquées au niveau local. Le PPA donnera, en particulier, la possibilité de restreindre ou de suspendre les activités polluantes et de limiter la circulation des véhicules.

■ Les sols pollués

Les profondes restructurations ont laissé leurs traces dans les paysages et les sols du département. Le département est concerné par 133 sites sur les 4 000 de l'inventaire national qui recense tous les sites appelant ou ayant appelé une action de la part de l'Etat.

■ Contentieux

Contentieux relatifs aux éoliennes

Le département du Pas-de-Calais est le deuxième département français quant aux possibilités d'implantation d'éoliennes.

Cette thématique a toujours suscité énormément de contentieux, de la part des pétitionnaires pour les refus de PC signés et de la part des associations riveraines hostiles aux projets pour les accords de PC signés.

Toutefois, le phénomène s'est considérablement accentué depuis 3 ans :

- 4 nouveaux recours (portant sur 4 éoliennes) en 2006 ;
- 39 nouveaux recours (portant sur 39 éoliennes) en



2007 ;

- 20 nouveaux recours (portant sur 76 éoliennes) en 2008.

C'est ainsi qu'au 31 décembre 2008, ce type de contentieux atteint le nombre, inégalé jusqu'ici, de 57 recours pendants devant le Tribunal Administratif (TA) de LILLE.

Il convient de souligner que sur ces 57 recours, 46 concernent des refus de PC et sont donc intentés par les principales sociétés éoliennes de FRANCE (Soc INFINIVENT, INNOVENT, SEN,...).

Contentieux relatifs à la mytiliculture de SANGATTE

Trois autorisations d'exploitation de cultures marines sur le littoral de la plage de SANGATTE ont été accordées par arrêtés préfectoraux en date du 4 avril 2006.

Le TA de LILLE, sur requêtes des communes de SANGATTE et CALAIS, a annulé les 3 concessions, pour irrégularité commise dans la procédure, par jugement rendu le 13 juin 2007.

Comme suite à ce jugement, les 3 mytiliculteurs ont saisi le TA de LILLE, puis la CAA de DOUAI, d'une requête en référé provision visant à l'octroi d'une indemnité compensatrice du préjudice subi : la CAA de DOUAI a rejeté cette demande indemnitaire par ordonnance du 11 avril 2008.

La Cour administrative d'appel (CAA) de DOUAI, dans son arrêt rendu le 24 juillet 2008, a annulé le jugement du TA de LILLE en date du 13 juin 2007, qui avait annulé les 3 concessions.

Contentieux ICPE : centre de traitement de déchets ménagers IKOS

Le TA de LILLE, par jugement en date du 13 décembre 2007, a annulé l'arrêté préfectoral d'autorisation en date du 2 décembre 2004 accordé à la société IKOS environnement, pour le motif de l'incompatibilité de certaines dispositions de l'arrêté avec le Plan départemental de traitement des déchets du Pas-de-Calais ; l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2008 autorisant la société IKOS à exploiter à titre provisoire son centre de traitement de déchets situé à Bimont, a été pris en exécution de ce jugement.

La CAA de DOUAI, dans son arrêt rendu le 2 octobre 2008, a décidé que « jusqu'à ce qu'il soit statué sur les requêtes du MEEDDAT, et de la société IKOS environnement dirigées contre le jugement du TA de LILLE en date du 13 décembre 2007, il sera sursis à l'exécution de ce jugement ».



L'amélioration de l'accès et de l'accueil dans les administrations, de leur disponibilité et de la qualité des réponses apportées constituent autant d'attentes fortes pour les usagers qui veulent pouvoir bénéficier d'un service public efficace et performant.

■ L'amélioration du service rendu aux usagers en préfecture et en sous-préfectures

■ La délivrance des titres en préfecture et sous-préfectures

L'examen des résultats de 2008 par rapport aux années antérieures montre une progression générale du nombre de titres délivrés pour l'ensemble des 7 sites du Pas-de-Calais qui s'accompagne de délais de délivrance très satisfaisants, confirmant ainsi concrètement l'ambition de l'Etat d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Ainsi, le nombre de cartes nationales d'identité (CNI) a augmenté de 3,9% (281 547 CNI en 2008) et celui des passeports a de nouveau fortement progressé (+13,9%) passant de 28 435 en 2007 à 32 405 en 2008. Les CNI sont délivrées en 9,5 jours, soit un délai de délivrance plus performant que la moyenne nationale des préfectures des départements de plus d'un million d'habitants. Quant aux passeports, les délais de délivrance restent stables, autour de 3,5 jours en 2008.

S'agissant des cartes grises, le temps moyen d'attente au guichet s'est réduit (20 minutes contre 21,5 en 2007) malgré une progression du nombre de titres délivrés (281 547 au total). Le temps de traitement en différé se stabilise autour de 1,35 jour.

Concernant les permis de conduire, le nombre de titres délivrés (53 199) est en hausse (+9,2%) et le délai de délivrance a diminué passant de 34,5 à 33,5 jours.

■ Les naturalisations

Les services de la Préfecture ont été adaptés pour mieux organiser l'accueil des ressortissants étrangers dans le cadre des entretiens réalisés en vue de l'examen des demandes de naturalisation. Cette adaptation a pris en compte une triple nécessité :

- Etre en mesure de recevoir l'ensemble des ressortissants du département demandant la nationalité française dans le cadre d'entretiens individualisés. En effet, il convient de noter que la départementalisation du traitement de ces dossiers, auparavant gérés pour partie par les mairies, les sous-préfectures et la Préfecture, a fait l'objet d'une centralisation en Préfecture.

- Prendre en compte la nécessité d'utiliser directement, lors des entretiens, l'application nationale PRENAT déployée fin 2007.
- Assurer un accueil de qualité garantissant la confidentialité des entretiens. C'est ainsi que la section des naturalisations dispose dorénavant de locaux adaptés et fonctionnels permettant la prise en charge individualisée des demandeurs sur entretien programmé.

Cette organisation, alliée à la mise à disposition de l'outil PRENAT et de l'accentuation de l'effort fourni en 2008 pour le rattrapage du retard, a permis de faire passer le délai moyen de traitement par la préfecture des dossiers de demande de nationalité française par décret, d'un an en 2007 à 4-6 mois en 2009.

■ L'amélioration du service rendu aux usagers dans les services déconcentrés

■ à la Trésorerie générale (TG) et à la Direction des Services fiscaux (DSF)

La qualité du service rendu aux usagers fait l'objet d'une attention particulière, l'administration fiscale s'étant engagée à respecter les 9 engagements du programme "Pour Vous Faciliter l'Impôt" (PVFI). Ces engagements, qui reprennent pour l'essentiel ceux de la Charte Marianne, font l'objet d'au moins deux mesures annuelles donnant lieu à l'attribution d'une note globale sur 100. En 2008, la performance, tant de la Direction des Services fiscaux (94,2) que de la Trésorerie générale (92,9), s'établit à un niveau jamais atteint et largement supérieur à l'objectif assigné de 90.

Au-delà du programme PVFI, plusieurs sites se sont engagés dans la démarche de certification de service « QualiFinances ». C'est sous ce nouveau référentiel commun que l'Hôtel des Impôts de Bruay la Buisnière, la Trésorerie de Bruay la Buisnière et l'Hôtel des Impôts de Béthune ont vu confirmer leur certification en 2007. La démarche de certification de la Trésorerie de Béthune s'est, quant à elle, achevée avec succès cette année avec l'obtention du label en novembre 2008.

Il convient également de souligner les différents aménagements réalisés pour faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite : construction d'une rampe d'accès à Montreuil-sur-Mer, pose de portes automatiques à Bruay, de garde-corps à Hénin-Beaumont et d'un revêtement sur la rampe d'accès de Lens, création de deux places de parking et de mains courantes sur tous les escaliers intérieurs à Calais et protection des accès et de la cabine d'ascenseur à Saint Pol.



■ à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)

Créé en 2006, le Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux (PARADS) est un guichet unique départemental d'accueil et d'information relatif aux droits sociaux des jeunes de 12 à 30 ans, qui regroupe les principaux intervenants du secteur social. La démarche vise à garantir la qualité de l'accès aux droits par un travail en réseau d'une quinzaine de partenaires signataires de la convention. L'effectivité du dispositif s'est concrétisée par la poursuite en 2008 de la formation des personnels d'accueil des organismes adhérents (dont la DDASS) avec comme axe prioritaire la meilleure connaissance des compétences de chaque intervenant pour une meilleure orientation des usagers.

■ à la Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP)

La qualité de la prise en charge tant physique que téléphonique des usagers, salariés et employeurs, par le service de renseignement, composé de 14 agents, s'est confirmée en 2008 par la réception de 15 635 visiteurs, la réponse à 1 378 courriers et la délivrance de 35 004 renseignements téléphoniques.

■ à la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)

Actuellement, 11 sur les 13 circonscriptions de sécurité publique que compte le Pas-de-Calais ont implanté un bureau d'aide aux victimes en lien avec les associations d'aide en faveur des victimes, parmi lesquelles figurent l'association d'Aide aux Victimes et d'Information Judiciaire (A.V.I.J. 62), les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F) et l'Association de Réinsertion Sociale (A.R.S. Brunehaut) et depuis octobre 2008 à Calais, l'association SEDIRE affiliée à la Fédération Nationale Solidarité Femmes. Sur l'année 2008, il s'avère que 90,98 % des victimes s'étant manifestées (registre d'accueil, boîte aux lettres électronique, courrier) ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité des prestations des services de police tout comme les 667 victimes reçues par les associations (A.V.I.J. 62, C.I.D.F.F. et SEDIRE) sur un total de 749.

■ à la Gendarmerie

L'évaluation de l'accueil au sein de la Gendarmerie s'est poursuivie en 2008. Les personnels armant les Centres opérationnels Gendarmerie suivent ainsi un stage spécifique d'une durée de trois semaines sur la qualité de l'accueil.

Par ailleurs, lors de la formation de ses militaires, la Gendarmerie continue de mettre en avant non seulement l'accueil du public et la qualité de la réponse attendue, mais également les exigences de l'éthique et de la déontologie devant présider à toute intervention.

La maîtrise des moyens coercitifs entre dans le programme de formation continue des personnels de la Gendarmerie par des séances régulières d'intervention professionnelle.

Aussi et dans le cadre de la démarche d'appropriation territoriale, les commandants de brigade autonome et de communauté de brigades se sont attachés à développer le contact avec les élus et l'information des maires tout en accordant une attention particulière aux victimes.

■ à la Direction départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF)

En 2008, le délai moyen de réponse aux demandes d'information (courriers et courriels) s'est stabilisé autour de 3 jours (94,35% dans les 10 jours) et celui des réponses aux plaintes après enquête a progressé passant de 42 jours en 2007 à 36 jours allant ainsi au-delà des engagements de la charte Marianne. Le taux de satisfaction exprimé par les publics s'établit ainsi à 87,61% (90,13% suite à une visite et 86,40% suite à un courrier).

■ à la Direction Interdépartementale des Affaires Maritimes du Pas-de-Calais et de la Somme (DIDAM)

L'accueil du public, marins professionnels et plaisanciers, constitue un volet très important des missions de la DIDAM, à défaut d'être le plus visible. Il s'opère à deux niveaux : d'une part, au titre des missions traditionnelles des Affaires Maritimes (gestion des 2184 marins actifs identifiés au commerce transmanche et à la pêche, des navires professionnels, de la formation professionnelle maritime avec 614 brevets et certificats délivrés, de la médecine du travail avec 2246 visites médicales, de l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM) et d'autre part, au titre des activités de plaisance pour lesquelles 2059 immatriculations de navires de plaisance et 687 permis de conduire en mer (les navires de plaisance à moteur) ont été enregistrés en 2008.

■ L'accessibilité aux personnes handicapées

La sous-commission consultative d'accessibilité, présidée par le DDE, est compétente pour les questions relevant de l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements Recevant du Public (ERP), du logement, de la voirie et des espaces publics. Elle a ainsi en charge l'organisation, le secrétariat et le pilotage des sous-commissions départementales d'accessibilité, l'instruction des demandes de dérogations ou avis dans le cadre de l'instruction d'urbanisme, le conseil aux maîtres d'ouvrages publics, privés ou particuliers, l'animation d'un réseau d'agents chargés, dans leurs domaines respectifs, d'apporter un conseil ou un avis sur



l'accessibilité sur tous les espaces ou constructions accessibles au public.

Pour l'année 2008, la sous-commission s'est réunie 25 fois, a instruit 1590 dossiers dans le cadre des consultations réglementaires des établissements recevant du public et réalisé 452 visites sur site.

Elle assure également le suivi des bilans annuels que les commissions communales ou intercommunales, mises en place fin 2008, sont tenues de transmettre au Préfet conformément à la loi "Handicap" du 11 février 2005. Dans ce cadre, la sous-commission veille au respect des échéances concernant la réalisation du plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics (PMAVE) pour fin 2009 et la réalisation des diagnostics des principaux ERP pour 2011.

■ Le droit d'accueil

Pour faire suite à l'adoption de la loi du 20 août 2008, un droit d'accueil a été créé au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires lorsque l'enseignement est interrompu du fait d'une grève ou de l'absence imprévisible d'un enseignant. Sans remettre en cause le droit de grève des enseignants, les familles se voient ainsi reconnaître un droit opposable leur garantissant, à titre gratuit, l'accueil de leurs enfants. Pour rendre possible l'organisation de ce service d'accueil, le législateur a prévu l'obligation pour les personnels exerçant des fonctions d'enseignement de déclarer au moins 48 heures avant la grève leur intention d'y participer.

Lors d'un mouvement de grève, le service d'accueil incombe à l'État lorsque le nombre de personnels ayant déclaré leur intention d'y participer est inférieur à 25% des personnels exerçant des fonctions d'enseignement. Le cas échéant, les enfants concernés doivent donc être pris en charge par les personnels enseignants présents dans l'école.

Lorsque le nombre de personnels ayant déclaré leur intention de participer à la grève est égal ou supérieur à 25% des personnels exerçant des fonctions d'enseignement, l'organisation du service d'accueil incombe aux communes.

Un courrier a été adressé le 16 septembre 2008 à l'ensemble des maires du département du Pas-de-Calais pour leur exposer les modalités de mise en oeuvre de ce droit. Dans le même but, une circulaire départementale a été adressée le 29 septembre 2008 à l'ensemble des enseignants du premier degré des écoles publiques, des directeurs d'école et des Inspecteurs de l'Éducation nationale.

Les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) sont chargés de recueillir les déclarations préalables puis d'informer les maires du nombre par école de

personnels déclarés et des écoles pour lesquelles le taux de déclarations préalables est égal ou supérieur à 25% afin qu'ils soient en mesure d'organiser ce service. A cet effet, un outil informatique d'aide à la saisie des données relatives au taux de déclarations préalables a été élaboré par les services informatiques de l'Inspection académique et mis à disposition des IEN.

Le droit d'accueil a été mis en place lors des mouvements de grève des 7 octobre, 20 novembre 2008 et 29 janvier 2009.

Plusieurs collectivités qui avaient refusé d'appliquer la loi ont fait l'objet de déférés devant le Tribunal administratif.



Cette mission recouvre toutes les activités de conseil et de contrôle exercées par les préfetures auprès des collectivités locales. Elle comprend également la répartition des dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement - DGF, Dotation de Solidarité Urbaine - DSU, Dotation de Solidarité Rurale - DSR...).

□ L'organisation du contrôle des actes - Le plan de contrôle

L'année 2008 a été marquée par le renouvellement des conseils municipaux. De nombreux nouveaux élus ont pris leur fonction. Une réunion spécifique à leur attention a été organisée et a permis au Préfet ainsi qu'à ses principaux collaborateurs (sous-préfets, chefs de service) de présenter les principales missions de l'Etat :

- la gestion des finances publiques,
- l'occupation des sols et le logement,
- les questions liées à l'eau et à l'environnement,
- la sécurité, la prévention et la délinquance,
- la réglementation et le contrôle de légalité.

Afin de conforter la contribution des services de l'Etat à la sécurité juridique des actes des collectivités locales, l'encadrement du contrôle institué en 2006 et se traduisant par la définition de priorités selon un programme annuel a été poursuivi.

Le contrôle de légalité par la préfecture et les sous-préfetures dans le cadre des orientations retenues, a porté prioritairement sur l'intercommunalité, la commande publique, l'urbanisme, l'environnement, les budgets et particularité de l'année 2008, sur les actes liés au renouvellement des conseils municipaux.

Au-delà de ces catégories d'actes, les sous-préfetures ont pu retenir ensuite, en fonction des particularités locales, d'autres catégories d'actes ou des collectivités qu'elles inscrivent en supplément dans le champ prioritaire.

En matière de contrôle budgétaire, il est constaté une diminution du nombre des actes transmis (11 276 en 2007 - 9 801 en 2008), conséquence d'une moindre activité des organes délibérants notamment en matière d'investissement.

La chambre régionale des comptes a été saisie à 4 reprises (9 en 2007) et 2 fois pour un budget en déséquilibre, un compte administratif en déséquilibre et le refus d'inscription d'une dépense obligatoire.

Les communes inscrites au réseau d'alerte pour leur situation budgétaire et comptable ont fait l'objet d'une attention particulière.

En matière de contrôle de légalité, 148 107 actes ont

été transmis contre 128 995 en 2007. L'augmentation est principalement consécutive aux actes de début de mandat.

Le nombre d'actes reçus en matière d'urbanisme a aussi fortement augmenté (+ 25 %) la réforme entrée en vigueur, le 1er octobre 2007 ayant eu son plein effet.

La quasi totalité des actes prioritaires ont été contrôlés et 2 067 recours gracieux formalisés ont été adressés aux élus locaux, soit une hausse de 86,05 %. Le nombre des déférés devant la juridiction administrative a été de 21 en 2008 contre 16 en 2007. Ils concernent la commande publique (1), l'urbanisme (3), la fonction publique territoriale (1), les décisions réglementaires (2) et les autres actes (14) dont font partie les actes relatifs à la mise en œuvre du service minimum d'accueil.

Le nombre total de décisions rendues par la justice administrative en 2007 (sur déférés de l'année et des années antérieures) est de 28 dont 24 décisions favorables pour l'Etat.

La mise en œuvre des orientations du plan de contrôle a permis de poursuivre la revalorisation du conseil dispensé aux élus locaux et à leurs collaborateurs particulièrement pour les petites communes. Le conseil s'est avéré nécessaire pour les collectivités qui commencent à utiliser les nouvelles formes d'achat public et les groupements de commandes. Une attention particulière a été portée à la sécurisation de ce type de marchés. De nombreux conseils ont également été dispensés en matière de bail emphytéotique administratif et de délégation de service public.

De manière générale, la mission de conseil remplie dans un cadre strict - l'opportunité de la décision relevant des élus strictement - contribue fortement à la qualité des actes.

L'arrondissement de Béthune et celui d'Arras ont participé à l'exécution de la convention de contrôle budgétaire en concertation avec les services de la Trésorerie Générale qui a examiné 160 documents.

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle des actes de commande publique des collectivités locales du Pas-de-Calais, la DDCCRF a reçu 1 685 invitations à participer aux séances d'appels d'offres et 36 pour les délégations de services public. Elle a pu participer respectivement à 16 % et 61 % de ces réunions pour examiner dans quelles conditions la concurrence avait joué.

Elle a également été saisie de 33 demandes d'avis dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité.

De même, dans le cadre du contrôle de légalité des actes d'urbanisme, la DDE a instruit 460 dossiers, dont



110 avis ont conduit à demander le déferé ou le retrait, soit 24 % des actes examinés. Les points de contrôle portent notamment sur les secteurs exposés à la loi littoral et aux risques.

Il a été noté, par ailleurs, 698 décisions en matière d'occupation du sol présentant un avis divergent entre le Maire et la DDE sur les territoires non couverts par un document d'urbanisme ainsi que 203 recours gracieux et interventions et 48 recours contentieux.

■ La mise en œuvre du schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité

L'objectif de simplification de l'intercommunalité par une rationalisation de l'organisation et de la répartition des compétences a été maintenu.

Au 1^{er} janvier 2009, le Pas-de-Calais compte 308 groupements de communes contre 334 au 1^{er} janvier 2006 soit une diminution de 7,78 %.

En 2008, il faut principalement retenir la fusion des communautés de communes du Pays de la Faïence de Desvres et de Samer et environs pour former la communauté de communes de Desvres-Samer.

Enfin, l'examen continu et soutenu des petites structures devenues sans objet ou dont les compétences sont ou pourraient être exercées par un EPCI à fiscalité propre ou sont similaires à celles exercées par un syndicat limitrophe, a permis d'aboutir à la dissolution de 25 Syndicats depuis juin 2006, soit 13 dissolutions de syndicats sur 19 envisagées au schéma départemental de l'intercommunalité de juin 2006 et 12 dissolutions non prévues au schéma.

Un axe de travail porte sur la diminution du nombre des syndicats d'eau et d'assainissement (45 % des SIVU du département), trop nombreux au regard de la sécurisation de l'alimentation. L'incitation à ces regroupements est liée au schéma départemental de l'eau sur lequel travaillent les services de la DDAF et le Conseil Général. Ce schéma se décompose en 3 phases. La 1^{ère} phase relative à l'état des lieux et à la connaissance du patrimoine de l'eau a fait l'objet d'un rapport au mois de février 2008. La phase 2 dressera le diagnostic de la situation actuelle et à court terme et la phase 3 proposera un programme d'actions techniques et financières assorti de priorités.

La mise en œuvre du schéma d'orientation de l'intercommunalité doit se traduire par d'autres fusions de communautés de communes dans l'optique d'une meilleure satisfaction de l'intérêt général ; certaines d'entre elles apparaissent très limitées dans leurs actions de développement et d'aménagement du territoire du fait d'un sous-dimensionnement de leur territoire et de leurs ressources.

S'ils sont sensibles à la nécessité d'une évolution, les élus n'ont pas souhaité pour la plupart d'entre eux engager de grands changements avant les échéances électorales de mars 2008.

Toutefois, des réflexions sont engagées sur plusieurs territoires dont celui de Saint-Omer.

Dans l'arrondissement de Calais, il a été acté plusieurs évolutions pour les syndicats d'eau, d'assainissement, d'ordures ménagères ; les transferts de compétences intervenus ont ainsi amorcé sur ce secteur la rationalisation de leur exercice.

Concernant l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer, l'année 2008 a vu la dissolution de 3 syndicats.

■ Des concours financiers de l'Etat aux collectivités et EPCI en croissance globale

Le montant total des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale s'est élevé en 2008 à 1 103 815 718 €, soit une hausse de 0,51 % relativement à 2007.

Il est à noter plus particulièrement l'évolution nettement positive de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale soit + 10,25 % pour 56 communes et de la dotation de solidarité rurale soit + 12,60 % pour 843 communes.

■ Diverses actions propres à une administration de l'Etat

■ La Trésorerie Générale

Les conseils aux collectivités

L'information et le conseil aux collectivités en matière de fiscalité directe locale représentent en

2008 environ 23 % des avis et prestations fournis par les services en charge des collectivités locales à la Trésorerie Générale et à la Recette des Finances de Boulogne-sur-Mer. De leur côté, les comptables ont fourni environ 310 prestations de conseil aux collectivités dont ils assurent la gestion.

Les actions partenariales

Avec le souci d'accroître la qualité des prestations tout en modernisant le service rendu dans tous les domaines de la gestion financière (recettes, dépenses, expertise), le Trésor Public s'est positionné comme un partenaire privilégié du secteur public local.

Une convention de services comptables et financiers a



été conclue avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais le 12 décembre 2008. Les conventions signées depuis 2004 avec les Communautés d'Agglomération de l'Artois, d'Hénin-Carvin, du Calais et le Département ont vu les actions prévues être réalisées à 68 %, ce qui marque aussi tout l'intérêt porté par les grandes intercommunalités à la démarche engagée.

Toutes les analyses financières font maintenant l'objet d'une démarche-qualité formalisée associant l' élu, ses services et le comptable de la collectivité. En 2008, 154 ont été réalisées et présentées aux ordonnateurs. Leur contenu est également enrichi. Ainsi, pour 20 d'entre elles, une analyse de la fiscalité a été développée.

Par ailleurs, 24 analyses financières de communautés d'agglomération ou de communes ont été faites à partir d'une consolidation des comptes.

Malgré le nombre important de collectivités locales dans le Pas-de-Calais, chaque année de nouveaux élus bénéficient d'une analyse financière réalisée par leur comptable. Chacun d'entre eux, pendant sa mandature, devrait pouvoir recevoir une prestation de qualité du Trésor Public.

La modernisation des procédures de la dépense et de la recette publique continue de passer par la promotion des moyens automatisés de recouvrement comme l'encaissement par carte bancaire en régie de recette, le prélèvement automatique ou encore le titre interbancaire de paiement.

Par ailleurs, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose également aux collectivités d'utiliser des nouveaux modes de règlement de manière à optimiser la dépense locale : la carte « affaires » pour les frais de déplacement, la carte achat pour les dépenses de marchés publics.

La consolidation des bases de la fiscalité directe locale

Outre l'égalité des citoyens devant l'impôt, elle favorise l'abondement des ressources budgétaires des collectivités locales.

Pour mener à bien cette mission, l'administration fiscale demeure tributaire de l'information relative aux permis de construire et aux déclarations de travaux dans le cadre d'une liaison avec les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'information statistique étant notamment recueillie auprès des communes qui instruisent directement les demandes d'autorisation de permis de construire et auprès desquelles on a pu constater des déficiences de recensement.

A ce jour, la détection des anomalies subsistantes est favorisée par la mise en place d'une nouvelle organisation des services (rapprochement Centre des

Impôts/Centre des Impôts Fonciers). Un service spécifiquement dédié (le pôle évaluation des locaux professionnels créé en septembre 2008) se voit, pour sa part, confier la détection d'omissions d'assiette relatives à des locaux commerciaux ou industriels.

Identifiées comme une orientation prioritaire, la fiabilisation et la sécurisation des bases des collectivités locales ont nécessité la refonte de procès verbaux d'évaluation. Le souci d'exhaustivité des bases a également conduit à diligenter de nombreux contrôles en matière de taxe professionnelle et taxe foncière qui se sont traduits par des compléments de recettes importants en 2008 (1 695 rappels de TP et 1 934 rappels de TF pour des montants respectifs de 15 841 294 € et de 4 940 828 €).

Enfin, il est à noter la collaboration dans le cadre de la tenue régulière des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) : en 2008, les services locaux ont participé à près de 30 % de CCID (pour une couverture a minima d'une fois par échéance électorale communale), les communes de plus de 10 000 habitants bénéficiant par ailleurs d'une présence systématique.

Le renouvellement des CCID à l'issue des élections municipales de 2008 a néanmoins révélé les difficultés voire les fragilités de certaines communes pour la constitution de ces commissions. Pour une douzaine de collectivités, la Direction des Services Fiscaux se verra contrainte de procéder à une désignation d'office conformément à l'article 1650 du Code général des impôts.

■ **La Direction Départementale de l'Équipement et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt**

Le conseil aux collectivités

La Mission Inter Services de l'Ingénierie Publique (MISIP), guichet unique institué par le Préfet pour développer une ingénierie d'appui territorial, a enregistré 50 dossiers d'opérations en 2008 à comparer au chiffre de 160 en 2007. Cette réduction drastique provient de l'arrêt des prestations d'ingénierie concurrentielle décidé par le MEEDDAT (circulaire du 10 avril 2008). Dans ce cadre, la DDE et la DDAF ont proposé une réponse conjointe pour 39 de ces dossiers afin d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets.

Parallèlement à l'arrêt de cette activité, les prestations en matière de conseil (intégré et non rémunéré) aux collectivités, posture de référence désormais pour l'ingénierie au sein du Ministère, se sont développées en intégrant de manière croissante les problématiques liées aux principes du développement durable. Elles représentaient avec l'ATESAT environ 30 % de l'activité ingénierie de la DDE fin 2008.

L'Assistance Technique de l'État pour des raisons de



Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) a été confortée et l'année 2008 a vu 712 communes signer la convention (contre 702 en 2007) pour 811 communes éligibles.

■ Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

Le SDAP, dans le cadre des avis qu'il émet sur tous les projets situés dans les espaces protégés afin d'en maintenir voire d'en améliorer la qualité est en contact fréquent avec les collectivités locales.

Au titre de l'application du droit des sols, il a instruit 6 600 dossiers en 2008 et participé aux commissions d'urbanisme municipales des villes les plus concernées.

En matière de documents d'urbanisme, et dans le but d'éviter la banalisation des paysages urbains et ruraux, le SDAP a assisté les communes qui mettent en place des zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP). Il a donné un avis sur 30 PLU arrêtés et assure le suivi de ceux en cours d'élaboration ainsi que des cartes communales et des SCOT.

■ L'Inspection Académique

Le contrôle des actes budgétaires :

Le contrôle des actes à caractère financier (contrôle des budgets des 126 collèges, contrôle des décisions budgétaires modificatives et les comptes financiers de 2007) fait ressortir que 85 % des établissements présentent un budget conforme et sincère. Seuls 6 collèges ont fait l'objet d'un règlement conjoint avec le conseil général.

22 lettres d'observations ont été émises en ce qui concerne la reddition des comptes financiers 2007. Le conseil général a désormais compétence entière dans le domaine de la restauration scolaire.

■ La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

En 2008, les contacts avec les services du Conseil Général ont été continus pour des dossiers importants tels que :

- le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- les différents schémas constituant le « schéma départemental d'action sociale » : handicap, accueil-hébergement-insertion, Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, aide sociale à l'enfance, personnes âgées,
- le suivi des dossiers des pupilles de l'Etat,
- la gestion des actions de parentalité.

Il est à noter, par ailleurs, le transfert vers la fonction

publique territoriale de 25 agents de la DDASS dans le cadre de la mise en œuvre du décret n° 208-791 du 20 août 2008 relatif au transfert définitif de services ou parties de services déconcentrés de l'Etat qui participent à l'exercice des compétences transférées aux départements et aux régions.

Il en est de même avec les communes et les EPCI en ce qui concerne l'instruction et le suivi des dossiers relevant de la politique de la ville.

Il y a lieu de signaler aussi les relations avec le Conseil Régional pour la conduite de la prévention en matière de santé publique.

■ La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Les partenariats convenus entre la DDJS et les collectivités territoriales visent à instaurer, à chaque fois que possible, une relation de proximité avec les usagers.

Cette ambition est également rendue possible par l'animation de différents réseaux départementaux.

Outre les 30 Points d'Appui Envie d'Agir recensés, le département du Pas-de-Calais se structure également à l'aide de 36 Points Information Jeunesse et de 68 Centres d'Animation de Jeunes.

L'animation de ces différents réseaux par la DDJS rend possible la mise en relation de ces acteurs sur leurs territoires d'implantation et facilite ainsi la volonté d'un maillage et d'une structuration intercommunale. Cette combinaison d'une approche de territoire et d'une démarche plus thématique permet à la DDJS de participer à des chantiers d'intérêt régional, comme en atteste, par exemple, sa contribution à l'élaboration d'une convention conclue entre le Conseil Régional et la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Ainsi conçue, l'intervention développée par la DDJS en faveur des collectivités territoriales permet :

- d'appréhender chaque dispositif ministériel comme des outils au service d'objectifs poursuivis par les communes et les EPCI,
- d'inscrire chaque action selon une complémentarité de finalités éducatives, des moyens financiers (mobilisation des crédits des collectivités, du Conseil Régional, des CAF,...) et des ressources humaines (coopération entre les services municipaux, intercommunaux, associations, missions locales...) et donc de viser à la cohérence des projets territoriaux en privilégiant la mise en synergie des spécificités et des expertises et non la recherche d'une homogénéisation des interventions et des compétences.

L'enjeu porte ici sur l'instauration d'une plus grande lisibilité des possibles demandes par les usagers et les collectivités territoriales.



Enfin, l'action de la DDJS s'inscrit sur le mode de la concertation et non à partir d'injonctions. Cette modalité partenariale s'est vue confortée sur les territoires de la Communauté Urbaine d'Arras et de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.





■ La nouvelle organisation départementale de l'Etat

Le Président de la République a souhaité, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), que l'organisation de l'administration territoriale de l'Etat à l'échelon départemental soit mieux adaptée aux attentes des citoyens et facilite un dialogue efficace avec les élus locaux.

Aussi, le conseil de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008 a fixé l'économie générale de la réforme de l'administration départementale. Les circulaires du Premier ministre des 7 juillet et 31 décembre 2008 en précisent le contenu et les modalités de mise en œuvre en donnant une vision claire de l'organisation territoriale de l'Etat. Elles détaillent la nouvelle organisation départementale à mettre en place et le calendrier de réalisation de cette réforme.

Préalablement à la transmission au Préfet de région de la proposition d'organisation de l'administration de l'Etat dans le Pas-de-Calais le 7 novembre 2008, différentes réunions d'information et de concertation ont été programmées au cours du mois de septembre 2008 à l'attention des élus et des parlementaires ainsi que des organisations syndicales représentatives et partenaires socio-économiques.

Dans le Pas-de-Calais, le schéma de l'organisation départementale retenu repose sur 3 nouvelles directions départementales interministérielles (DDI) placées sous l'autorité du préfet :

- la direction départementale des territoires et de la mer,
- la direction départementale de la protection de la population
- et la direction départementale de la cohésion sociale.

La **Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)** aura en charge les questions relatives à l'économie agricole, à l'urbanisme, à l'environnement et aux risques, au logement ainsi qu'à la circulation et à la sécurité routière. Elle sera issue du rassemblement au sein d'une même structure interministérielle des missions aujourd'hui remplies par la Direction départementale de l'équipement, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, la Direction interdépartementale des affaires maritimes et certains services de la Préfecture. Les unités territoriales de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de la direction régionale des affaires culturelles travailleront en relation avec la DDTM.

La **Direction départementale de la protection des**

populations (DDPP) traitera des actions de l'Etat en matière de veille sanitaire et de sécurité dans les domaines de l'alimentation et de la protection des consommateurs. Les missions relevant de la protection des populations seront assurées par le **regroupement**, au sein de la Direction, **des services de la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) et de l'actuelle unité départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (UDCCRF)**. La DDPP travaillera également en étroite collaboration avec la délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS).

La **Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)** sera composée des **services de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), de la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS), de la direction départementale de l'équipement (DDE, agents chargés de la fonction sociale du logement) et des services de la préfecture chargés des questions sociales**. Elle assurera les missions relatives à la cohésion sociale, à la jeunesse, aux sports et à la vie associative ainsi qu'à la protection des populations vulnérables.

La deuxième phase de la procédure consiste à configurer les nouvelles DDI en affinant les missions et en proposant un schéma d'organisation des services du département. Ce travail est mené par les préfigurateurs des futures directions départementales interministérielles désignés par le Premier ministre sur la proposition du Préfet de département dans le courant du mois de mai 2009.

Ce travail sur l'organisation des services de l'Etat s'accompagne d'une réflexion sur l'implantation immobilière des nouvelles directions départementales.

Au terme de ce processus, la nouvelle organisation départementale entrera en application le 1^{er} janvier 2010.

■ D'autres réorganisations de services

- **La Trésorerie générale et la Direction des Services Fiscaux**

La constitution d'un pôle unifié en matière de fiscalité directe locale

L'un des objectifs stratégiques de la création, le 4 avril 2008, de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), issue de la fusion de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP), est d'offrir un meilleur service aux collectivités locales. Dans cette perspective, le Pas-de-Calais est l'un des trois départements qui ont été choisis pour expérimenter,



Evolution de l'organisation territoriale des services de l'Etat

depuis le 10 octobre 2008, le fonctionnement et l'organisation d'un pôle unifié en matière de fiscalité directe locale, nouvelle entité installée dans les locaux de la Trésorerie Générale.

Jusqu'à présent et dans chaque département, les missions relatives à la fiscalité directe locale reposent sur le Pôle « Fiscalité Directe Locale » (PFDL) de la Trésorerie générale et les Services de Direction « Fiscalité Directe Locale » (SDFDL) de la Direction des services fiscaux. Les PFDL effectuent principalement des missions d'information et de conseil auprès des collectivités locales tandis que les SDFDL assurent, à titre principal, le suivi de la saisie des bases de taxe professionnelle, le contrôle qualité, ainsi que l'agrégation des bases et le calcul des allocations compensatrices.

Le regroupement de ces deux services, qui ont pour caractéristique d'être déjà impliqués dans les différents aspects d'une même mission, permettrait de renforcer la capacité du réseau dans le domaine du conseil et de l'expertise financière et fiscale et de répondre aux demandes des collectivités avec une plus grande réactivité et de manière plus complète.

Le guichet fiscal unique pour les particuliers

L'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers se traduira aussi par la mise en place d'un guichet fiscal unique pour les particuliers avant la fin de l'année 2011.

Cet objectif se traduira par la création de Services des Impôts des Particuliers (SIP) dans toutes les villes où sont actuellement situés à la fois des centres des impôts et des trésoreries par le regroupement de tout ou partie des équipes au sein d'un même service sur un même site à l'image des 5 Hôtels des finances constitués dans le département ; 7 SIP verront le jour en 2009 dans le Pas-de-Calais parmi les 264 prévus au plan national : SIP de Boulogne-sur-Mer, SIP de Calais, SIP-SIE (Service des Impôts des Entreprises) d'Hénin-Beaumont, SIP de Lens Nord, SIP-SIE de Lillers, SIP de Saint-Omer et SIP-SIE de Saint Pol sur Ternoise. Les SIP permettront aux usagers particuliers de trouver en un lieu unique une réponse à leurs demandes fiscales, qu'elles concernent l'assiette ou le recouvrement de leurs impôts. En 2010, basculeront en SIP les sites suivants : Arras Est, Arras Ouest, Béthune et Bruay-la-Buissière.

Parallèlement et dans tous les départements, la généralisation de l'accueil fiscal de proximité sera effective dès 2009 dans l'ensemble des trésoreries de proximité et des centres des impôts qui basculeront en SIP après 2009. Dans le Pas-de-Calais, cette opération pourra très largement s'appuyer sur l'expérience acquise lors de la mise en place des Accueils Finances déjà opérationnels dans le ressort territorial de 4 CDI : Arras Est et Ouest, Hénin-Beaumont et Calais et de 17 trésoreries. L'objectif est qu'un contribuable doit pouvoir obtenir dans tous les services d'accueil du département, des réponses en matière d'assiette et de

recouvrement sans faire de double démarche et sans avoir à s'adapter à l'organisation de l'administration fiscale.

Création d'un pôle de recouvrement spécialisé

Le pôle de recouvrement spécialisé est un poste comptable chargé de l'action en recouvrement sur des créances d'impôts des entreprises et des particuliers dont le montant, le risque de non recouvrement ou la complexité juridique justifient l'intervention de spécialistes dédiés. Ce pôle a vocation à accroître le professionnalisme de l'action en recouvrement par une organisation plus efficace, réactive et pugnace sur les dossiers vivants. Il se mettra en place en septembre 2009.

Préfiguration de la nouvelle Direction départementale des Finances publiques

Après une préfiguration dans huit départements à compter du 1^{er} septembre 2008, le Pas-de-Calais a été retenu avec 11 autres départements pour faire partie de la première vague de création des Directions départementales des Finances publiques qui doivent se mettre en place dès validation juridique de ces nouvelles structures dans le courant de l'année 2009.

Ainsi, l'ensemble des services de la DSF et de la TG fusionneront pour donner naissance, sous l'autorité d'un directeur départemental des finances publiques à une direction unifiée. Il sera assisté de 3 directeurs placés à la tête d'une direction du pilotage et des ressources, de la gestion fiscale et de la gestion publique.

■ **La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales**

Outre sa contribution aux travaux menés dans le cadre de la réorganisation départementale des services de l'Etat, la DDASS a également participé aux réunions et groupes de travail régionaux et interdépartementaux conduits pour réfléchir à l'organisation et à l'opérationnalité de la future Agence Régionale de Santé (ARS).

■ **La Direction Départementale de la Sécurité Publique**

Compte tenu de leur faible fréquentation par le public et du coût engendré par leur maintien, huit sites des services de sécurité publique du département du Pas-de-Calais ont été fermés au cours de l'année 2008 : le commissariat de secteur de Billy-Montigny, 2 points de contact de police de proximité sur la circonscription de Lens, 3 points de contact de police de proximité sur la circonscription de Berck-sur-Mer, 1 point de contact de police de proximité sur la circonscription de Marles-les-Mines et le commissariat de secteur de Divion sur la circonscription de Bruay-la-Buissière. Par ailleurs, les services du commissariat de secteur de Barlin ont été transférés dans de nouveaux locaux réhabilités par la



commune afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil au public et de travail aux fonctionnaires.

Pour des raisons de faible fréquentation par le public et du coût engendré par son maintien, la fermeture du commissariat de Loos-en-Gohelle est à l'étude. Les travaux de construction du nouvel hôtel de police d'Avion se poursuivront, quant à eux, toute cette année pour une livraison prévue au mois de décembre 2009.

■ La Gendarmerie

Parmi les projets les plus importants engagés dans le cadre de la réorganisation des services de l'Etat, on peut citer le projet de fusion des compagnies de gendarmerie de Calais et Boulogne avec la concentration d'un état-major sur la compagnie de Calais, l'ouverture de la brigade de Merlimont et la dissolution de la brigade du Touquet Paris Plage, la construction d'un nouveau casernement à Saint-Venant regroupant après déplacement la brigade de Norrent-Fontes et le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) de Bruay la Buisnière et 22 projets de construction de nouvelles brigades.

■ La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques, la fusion des services d'inspection du travail a été opérée au 1er janvier 2009 et concerne les services du ministère du travail, de l'inspection du travail agricole du ministère de l'agriculture, de l'inspection du travail des transports du ministère chargé des transports et de l'inspection du travail des affaires maritimes relevant de la direction régionale des affaires maritimes.

Le principe retenu est l'organisation en sections territoriales. Ces différents services sont rattachés au ministère du travail dès le 1er janvier 2009. Les sections d'inspection du travail agricole, transport et affaires maritimes sont désormais placées sous l'autorité de la DDTEFP qui comprendra au total 18 sections d'inspection du travail dont 14 sections interprofessionnelles, 1 section agricole, 2 sections transport et 1 section affaires maritimes.

La mise en œuvre de cette réforme sera effective courant 2009 concomitamment au relogement de ces services dans les mêmes locaux que ceux des actuelles sections d'inspection du travail de la DDTEFP. Dans l'attente, les sections d'inspection du travail des affaires maritimes et transport continueront de fonctionner dans leurs organisations actuelles tout en étant rattachées à la DDTEFP. La fusion du service départemental de l'ITEPSA et de l'inspection du travail du régime général s'est, quant à elle, concrétisée le 17 décembre 2008 par le déménagement de la section agricole dans les locaux de la DDTEFP.



■ Actualités des pôles de compétences interministériels

Afin de renforcer l'unité d'action de l'Etat et de clarifier son organisation pour les usagers de l'administration, des pôles de compétences ont été mis en place dès 2006 dans des domaines considérés comme des enjeux essentiels. On citera, par exemple, les travaux réalisés par :

■ **Le Pôle "Aménagement et Développement Durables"**

Créé en 2006, le Pôle de compétences Aménagement et Développement Durables (PADD), animé par le DDE, a pour mission de veiller à la prise en compte du développement durable en amont des projets d'aménagement, d'instruire les projets d'aménagement ou de territoires dans une vision transversale permettant la prise en compte du développement durable et de conduire des réflexions sur les politiques de l'Etat en matière de gestion économe des ressources renouvelables et de diminution des pollutions en étant, le cas échéant, force de proposition pour les plans régionaux ou locaux (plan climat, plan de gestion des déchets).

Le PADD est composé de la Préfecture, des sous-préfectures, DDE, DIREN, DRIRE, DDAF, DDASS, SDAP, Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) et d'autres organismes en cas de besoin.

En 2008, le PADD a notamment émis des observations sur les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) du Portel, d'Arques et de Villers au Bois, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Terre des 2 Caps, le projet Canal Seine Nord Europe et la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Sainte Henriette ». Il a aussi procédé à l'élaboration d'une architecture de type Porter à Connaissance pour les PLU et de diagnostics interministériels des territoires de l'Artois, du Boulonnais, du Pays des 7 Vallées et du Ternois. Il a également élaboré un document de référence sur l'application spatiale de la loi littoral (sur le Calais).

■ **La Mission inter-services de l'eau**

Animée par la DDAF, la Mission inter-services de l'eau (MISE) associe la Préfecture, la DDE, le Service régional de la navigation, le Service maritime des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais, le Conseil supérieur de la pêche, la DRIRE, la DIREN, l'Agence de l'eau Artois Picardie, la DDASS et la DDSV.

Au titre de l'année 2008, la MISE a veillé, dans le cadre de la directive «Eaux Résiduelles Urbaines» (Directive ERU), à la mise en conformité des systèmes d'assainissement (stations d'épuration et réseaux). Une

liste des sites, dont le suivi a été jugé prioritaire, a ainsi été établie et le CODERST tenu informé mensuellement de l'évolution de la situation. Sur les 130 stations d'épuration suivies par les services de la MISE, seules 12 nécessitent encore une attention particulière.

De plus, le 3ème programme d'actions contre les Pollutions Azotées d'origine agricole (PAZV 4) arrivant à échéance en juin 2009, la MISE a élaboré le programme suivant en concertation étroite entre les services de l'Etat (MISE du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme) et les chambres d'agriculture de ces mêmes départements. Le 4ème programme reprendra les mesures du programme précédent auxquelles seront ajoutées deux mesures phares : la généralisation des bandes enherbées le long des cours d'eau et la généralisation, d'ici 2012, de la couverture des sols en période de lessivage. A la fin de l'année 2008, un projet de texte relatif à la mise en œuvre du 4ème programme était en phase de stabilisation. Le premier semestre de l'année 2009 sera consacré à la validation par l'ensemble des partenaires du texte définitif et à l'information des agriculteurs.

■ **Le Pôle de compétence en matière de contrôle administratif des collectivités territoriales et de leurs établissements publics**

Créé en 2003, le pôle comprend outre la Préfecture et les sous-préfectures, la Trésorerie Générale, la DDCCRF, la DDE, la DDAF, la DDASS et l'Inspection Académique du Pas-de-Calais.

Les principales missions portent sur le contrôle des actes nécessitant une coopération interservices, l'élaboration du plan départemental de contrôle et le partage de l'information sur l'actualité juridique dans le domaine du droit des collectivités territoriales.

■ **La Mission inter-services de sécurité des aliments**

La Mission inter-services de sécurité des aliments (MISSA), présidée par le DDSV et réunissant, comme membres permanents : la DIDAM, la DRAF (Service régional de la protection des végétaux - SRPV), la Direction Régionale des Douanes et des Droits Indirects - DRDDI, la DDCCRF, la DDASS et la DDSV, a été créée en janvier 2006, par arrêté préfectoral, faisant suite au pôle de compétence sécurité alimentaire.

Aucune réunion plénière de la MISSA ne s'est tenue en 2008. Toutefois, des réunions bipartites ont été organisées : d'une part, en février 2008, entre la DDCCRF et la DDSV, afin de faciliter la coopération entre les deux services (échange d'informations et opérations conjointes) et d'autre part, en avril 2008, entre la DDASS et la DDSV, pour redéfinir les modalités pratiques de gestion des Toxi-Infections Alimentaires

Collectives (TIAC). Au total, plus de 80 inspections ont été réalisées dans le secteur de la restauration-distribution par des équipes mixtes DDCCRF/DDSV, aussi bien dans le cadre de l'opération alimentation vacances, que dans le suivi conjoint des plaintes consommateurs. Les 11 épisodes de TIAC ont également été gérés conjointement avec les Médecins Inspecteurs et Infirmières de la DDASS.

Parallèlement, 14 inspections conjointes des navires de pêche ont été réalisées par les agents des Services Vétérinaires de Boulogne-sur-Mer et les inspecteurs de la DIDAM. De même, les agents de la DDSV participent activement aux opérations de contrôle des poissons sous taille dirigées par la DIDAM.

Enfin, 6 opérations de contrôles routiers de véhicules frigorifiques ont pu être menées en 2008, soit un total de 71 véhicules contrôlés, en coopération avec les forces de police ou de gendarmerie.

■ La Mission inter-services de l'ingénierie publique

L'arrêté préfectoral du 21 décembre 2007 attribue au DDE la responsabilité de la Mission inter-services de l'ingénierie publique (MISIP). Son rôle consiste à assurer le fonctionnement de la filière ingénierie publique sous la forme d'un guichet unique, à élaborer et mettre en œuvre le document de stratégie locale en matière d'ingénierie publique et à développer et piloter les synergies entre les services membres de la MISIP (DDE, DDAF et CETE).

Dans le contexte de l'arrêt des prestations en ingénierie concurrentielle, les services ingénierie de la DDE et de la DDAF ont établi une note de synthèse sur la situation actuelle et les perspectives d'évolution de l'ingénierie publique vers des activités de conseil. Ce document servira de base à l'élaboration d'un Plan commun de Redéploiement de l'Ingénierie en Région (PRIR) en 2009.

■ Le Pôle éolien

Le Pôle éolien ou POLEOL s'est réuni 7 fois en 2008. Il a permis de coordonner les interventions des différents services de l'Etat (DDE, DRIRE, DIREN, DDAF, SDAP, DDASS) dans l'instruction des dossiers de création de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) et d'implantations d'éoliennes et, par la production de documents de référence, de définir les éléments d'une politique raisonnée de développement de l'éolien dans le département.

■ Le Pôle "Bruit"

Le Pôle "Bruit" est chargé d'animer, de coordonner l'action de l'Etat visant à informer les différents acteurs (élus, milieu scolaire, procureurs, juges de proximité...) par la mise en place d'actions spécifiques de lutte contre le bruit, et d'assurer le suivi de l'instruction des plaintes par les services compétents, par l'intermédiaire

du guichet unique. Les activités du Pôle de compétence "Bruit", animé par la DDASS, ont essentiellement porté sur des actions de sensibilisation en milieu scolaire (2 formations organisées pour les futurs intervenants dans 13 collèges), à l'attention des jeunes fréquentant les discothèques (fin de la distribution de 20 000 brochures et paires de bouchons d'oreilles dans 70 établissements musicaux et réalisation de 4 concerts « Peace and Love » à Houdain et Calais) et des usagers de 2 roues.



Malle pédagogique Educo-bruit

En outre, l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2007 relatif aux nuisances sonores ainsi que l'ensemble des documents destinés à prévenir et à résoudre les problèmes liés aux bruits de voisinage ont été envoyés aux maires. Par ailleurs, le Pôle a instruit 12 permis de construire de parcs éoliens concernant 84 éoliennes, effectué 11 visites d'établissements et rendu 7 avis sur des études de l'impact des nuisances sonores.

■ Le Pôle "Sécurité des Activités Physiques et de Loisirs"

Le pôle de compétence "Sécurité des Activités Physiques et de Loisirs" (PSASL), institué en 2006, comprend les services concernés de la Préfecture, la DDASS, la DSV, la DDCCRF, la DDE, la DDTEFP, les Affaires Maritimes et la DDJS qui est chargée de l'animation du PSASL.

Le comité technique de ce pôle, réuni au moins trois fois par an, a élaboré un programme visant à renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action de l'Etat dans le domaine de la sécurité des activités sportives et de loisirs. Cette proposition, validée en comité opérationnel, s'est traduite notamment par :

- la définition d'un plan triennal et coordonné de contrôles, dont la séquence 2008 est réalisée autour de quatre principales thématiques : activités de la natation, activités du littoral et/ou nautiques, activités équestres, remise en forme ;
- la diffusion d'une brochure d'information à destination des organisateurs et des usagers d'activités sportives et de loisirs, afin de prévenir les risques liés à ces activités ;
- une concertation sur la question des manifestations sportives dans le but d'harmoniser les pratiques des services concernés par ce dossier sensible



(complétude des dossiers, respect des délais nécessaires à l'instruction et à la formulation des avis..).

■ Le Pôle Immigration

Un pôle de compétence interministériel au sens de l'article 28 du décret du 29 avril 2004, a été créé au 1^{er} janvier 2008 afin de renforcer la coopération inter-services dans la mise en oeuvre de la politique d'immigration.

Présidé par le préfet, ce pôle comprend les chefs des services déconcentrés de l'Etat les plus concernés par la politique migratoire (DDASS, DDTEFP) ainsi que le directeur territorial de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (ex-ANAEM). Il peut, par ailleurs, associer les procureurs de la République et les chefs d'établissements pénitentiaires.

Les fonctions de ce pôle sont organisées autour de trois priorités : coordonner l'action administrative des services de l'Etat, analyser l'évolution de l'immigration dans le département, définir les actions à mener pour favoriser l'accueil des immigrés en situation régulière et pour lutter contre l'immigration irrégulière.

En 2008, ce pôle s'est réuni dans le cadre de deux instances : le comité de pilotage, réuni de façon trimestrielle, et le comité opérationnel, réuni mensuellement.

■ Le Pôle "Hébergement et logement des personnes défavorisées"

Le pôle de compétence du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées a été créé par arrêté préfectoral du 21 décembre 2007. Présidé par le Secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale, il est composé de représentants de la DDE, la DDASS et la DAECs ; les sous-préfets ainsi que des autres services de l'Etat peuvent être associés en tant que de besoin. Il se réunit en moyenne tous les trimestres. Il a pour objectif de coordonner l'action administrative de l'ensemble des services de l'Etat dans le domaine du logement et de l'hébergement. Au cours de l'année 2008, il s'est réuni 5 fois dont une sous la présidence du Préfet.

Les réunions du pôle sont l'occasion de présenter les nouvelles dispositions législatives et réglementaires ainsi que les orientations décidées par le Préfet pour leur mise en oeuvre dans le département. Le pôle de compétence fait ensuite un point régulier, décide des actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés et remédier aux difficultés rencontrées. Il peut être sollicité pour émettre un avis. Depuis sa création, il a permis de développer et d'améliorer la coordination entre les services. Ainsi par exemple, les services de la DDE apportent leur compétence technique à la DDASS dans la préparation des dossiers de financement dans le domaine de l'hébergement. Dans le cadre de la lettre

contre l'habitat indigne, le croisement des fichiers DDE et DDASS permet de mieux détecter les marchands de sommeil pour signalement aux procureurs.

Le pôle décide également des actions d'information et de sensibilisation à destination soit des services de l'Etat, soit des partenaires extérieurs. Dans ce cadre, les services fiscaux ont été invités à venir présenter les mesures fiscales pouvant être actionnées à l'encontre des marchands de sommeil. Le pôle a également organisé une journée d'échange sur l'habitat indigne avec l'ensemble des partenaires concernés et avec la participation du Pôle National de Lutte contre l'Habitat Indigne.

■ II. La mutualisation des moyens

La mutualisation des moyens constitue un levier important de modernisation et un enjeu fort de la Révision générale des politiques publiques (RGPP). Les fonctions support, encore appelées « fonctions soutien » ou « fonctions d'appui » regroupent l'ensemble des activités indispensables au fonctionnement des administrations et donc à la mise en oeuvre des politiques publiques. Il s'agit des fonctions budgétaires et comptables, des fonctions juridiques, de l'achat, de l'immobilier, de la gestion des ressources humaines, ou encore des systèmes d'information et de la logistique.

■ Au sein des services de la DDASS

Parallèlement au regroupement physique de la DRASS Nord Pas-de-Calais et de la DDASS du Nord en 2008, la réflexion relative à la mutualisation des services et notamment des fonctions supports, engagée dès 2006, s'est poursuivie et a débouché sur les résultats suivants :

- la création, le 1er janvier 2008, de la plateforme régionale et interdépartementale comptable à la DRASS Nord Pas-de-Calais. Cette seule entité effectue désormais les opérations d'engagement-mandatement en lien avec les trois unités opérationnelles de la région (demeurant services ordonnateurs) et assure le suivi budgétaire en liaison avec le contrôleur de gestion ;
- la mutualisation de certaines fonctions support à l'échelon départemental, telles que l'activité reprographie qui se trouve mutualisée avec les services de la DDE ;
- la consolidation de la cellule régionale et interdépartementale Marchés Publics installée à la DDASS du Pas-de-Calais en juin 2007 ; 11 procédures « marchés publics » ont ainsi été suivies en 2008 pour les trois unités opérationnelles de la région.

■ Au sein des services de la DDTEFP

La mutualisation des crédits de fonctionnement, déjà expérimentée en 2005 pour les achats de véhicules et travaux, en 2006 pour les achats de papier blanc et



imprimés administratifs, en 2007 pour les fournitures de bureau, le mobilier, la location et les contrats de maintenance des photocopieurs et fax, a été étendue depuis 2008, au marché de nettoyage.

S'agissant de la mutualisation des tâches de gestion, engagée dès 2005, la rémunération des agents est effectuée en totalité par le niveau régional depuis le 1er janvier 2008.

■ Au sein des services des douanes

Les services des douanes, notamment la CROC (Cellule de Renseignements et d'Orientation des Contrôles), coopèrent avec la DGFIP et la DGCCRF. Un système formalisé de transmission d'informations, le BTI (Bulletin de Transmission d'Informations) permet ainsi au service des douanes de fournir des renseignements à la DGFIP.

Indépendamment de ce mode de transmission, de nombreux renseignements sont fournis et des études sont réalisées à la demande de ces deux administrations, l'exploitation de ces informations pouvant déboucher sur des contrôles ou des vérifications donnant lieu à des redressements.

Par ailleurs, la recette régionale et les bureaux de douane interrogent régulièrement les fichiers FICOBA (Fichier des COMptes BANcaires) et SPI (Simplification des Procédures d'Imposition), par l'intermédiaire de la DGFIP.

■ La mutualisation du contrôle des actes budgétaires au niveau académique

A la date du 1er septembre 2008, l'Inspection Académique s'est vu attribuer, dans le cadre de la modernisation du service public et de la mise en place de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) dans l'Éducation Nationale, le contrôle des actes administratifs et budgétaires de tous les établissements du second degré, soit 521 établissements de la région.

A cet effet, deux pôles ont été mis en place, l'un pour le département du Nord, l'autre pour le Pas-de-Calais. En ce qui concerne le Pas-de-Calais, au titre de l'année civile 2008, le contrôle a porté sur 5700 actes, à savoir : 4 200 dans le domaine financier, 1 500 dans celui de l'action éducatrice.

Par ailleurs, l'attribution des bourses aux élèves des collèges et lycées du Pas-de-Calais est désormais gérée au sein des services de l'Inspection académique du Nord. Aussi, quelques modifications dans le domaine de la logistique ont pris effet au 1er septembre 2008. Le standard est regroupé au sein du Rectorat et les services juridiques ont été mutualisés.



■ La simplification de l'administration

Faciliter les actes de la vie quotidienne, simplifier les démarches et les procédures administratives sont des objectifs essentiels de la modernisation de l'Etat.

■ La préparation du nouveau système d'immatriculation des véhicules (S.I.V.) et du déploiement du passeport biométrique

L'année 2008 a été particulièrement marquée, en matière de délivrance des titres et de service rendu aux usagers, par la préparation de la réforme du système d'immatriculation des véhicules (S.I.V.) et le déploiement du passeport biométrique.

S'agissant du S.I.V., il est à noter qu'à compter du 15 avril 2009, tout véhicule neuf recevra un numéro d'immatriculation unique qu'il conservera jusqu'à sa destruction. Avec ce nouveau dispositif de « plaque à vie », les automobilistes n'auront plus à faire modifier leur carte grise en cas de déménagement ou en cas de cession de leur véhicule, l'immatriculation étant déconnectée du lieu d'habitation. Autre mesure majeure de simplification prévue par le nouveau système : la possibilité pour les particuliers de s'adresser directement à un concessionnaire automobile ou un garagiste pour effectuer les démarches d'immatriculation de leur véhicule sans avoir à passer par la préfecture ou la sous-préfecture.



Système d'immatriculation des Véhicules (SIV)

Concernant le passeport biométrique, il a été procédé à partir du mois de mai 2008 au choix des communes appelées à accueillir les stations d'enregistrement des données personnelles. Après consultation de l'association des Maires du Pas-de-Calais, le nombre total de communes retenues dans le département a été fixé à 27, soit 56 stations d'enregistrement, permettant ainsi de couvrir au mieux les besoins de la population.



Passeport biométrique - Station d'enregistrement

■ La déclaration préremplie

La promotion de l'accomplissement volontaire par les contribuables de leurs obligations déclaratives est une préoccupation majeure de la Direction générale des impôts qui s'est traduite notamment en 2006 au travers de la généralisation de la déclaration préremplie. Désormais, certains revenus (traitements et salaires, pensions de retraite, indemnités journalières de maladie et allocations chômage, rémunérations payées par CESU ou financées par la Prestation d'Aide au Jeune Enfant) sont préinscrits sur la déclaration. Pour 2009, est annoncé le préremplissage des éléments relatifs aux revenus des capitaux mobiliers. Le nombre de déclarations préremplies s'est en définitive élevé à plus de 85% du total de déclarations.

S'agissant du partage de données dématérialisées, un transfert de données entre la Direction générale des Finances publiques (DGFiP), les CAF et la MSA a permis, pour la première fois en 2008, la suppression de la déclaration de ressources que les usagers devaient effectuer auprès de ces organismes.

■ Poursuite du rapprochement des centres des impôts et des centres des impôts fonciers

Après la création d'un guichet fiscal unique pour les usagers professionnels avec l'installation des Services des Impôts des Entreprises, dès 2004, a été engagée une réforme de grande ampleur qui a consisté à rapprocher les centres des impôts fonciers (CDIF) des centres des impôts (CDI) et qui a eu pour effet d'instituer, au profit des particuliers, un interlocuteur unique pour la gestion du dossier fiscal.

Dans le département, après une première phase de réorganisation en 2007 qui a concerné les sites de Boulogne-sur-Mer, Calais, Hénin-Beaumont, Lillers, Montreuil, Saint-Omer et Saint Pol sur Ternoise, une seconde et dernière phase est entrée en application au 1er février 2008 pour les CDI d'Arras, Béthune,



Bruay-la-Buissière et Lens. Depuis cette date, le centre des impôts dont relevait précédemment un usager pour son impôt sur le revenu et sa taxe d'habitation est également compétent pour le traitement de sa taxe foncière, autrefois gérée par le centre des impôts fonciers.

S'agissant des CDIF spécialisés d'Arras, Béthune et Boulogne-sur-mer, la réflexion sur l'évolution de ces structures s'est poursuivie et une expérimentation nationale a démontré la pertinence d'une organisation autour de pôles de compétence départementale, permettant de disposer de moyens mieux adaptés à la technicité et à la spécificité de ces travaux.

Aussi, deux pôles, se substituant aux trois CDIF précités, ont-ils été mis en place à la résidence d'Arras au 1^{er} septembre 2008 : le Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels (PELP), d'une part, en charge de l'évaluation des locaux commerciaux et industriels, dont l'impact sur les bases de la fiscalité directe locale est particulièrement sensible et le Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale (PTGC), d'autre part, en charge de la mission topographique, de l'accueil et de la délivrance de la documentation, doté d'une antenne sur le site de Boulogne/Mer et d'antennes « secondaires » (Béthune, Montreuil-sur-Mer, Saint-Omer et Saint-Pol-sur-Ternoise) où des géomètres du cadastre ont été maintenus afin que les services et les usagers puissent bénéficier de l'expertise de techniciens de terrain.

■ L'animation des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Le dispositif des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), initié dans le département dès mai 1999, a pour objectif de mettre à disposition des parents des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif. Les REAAP mettent ainsi en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants. Une étude, menée en 2008, a proposé de compléter le schéma actuel des REAAP par la création de coordinations locales afin de favoriser une proximité encore plus grande des adresses, des conseils et la diffusion des bonnes pratiques. Cette nouvelle organisation de l'animation départementale des REAAP au plus proche des territoires s'est traduite par l'ouverture, début 2009, du site internet "parent62.org".

■ Le statut d'opérateur économique agréé (OEA)

Outre le programme DELT@ (Dédouanement en Ligne par Traitement Automatisé), qui dématérialise les procédures de dédouanement et intègre toutes les nouveautés réglementaires, la douane propose aux entreprises, depuis le 1^{er} janvier 2008, un partenariat encore plus actif grâce à la mise en place du statut communautaire d'opérateur économique agréé (OEA). Proche d'un « label de qualité » délivré par

l'administration des douanes, ce statut donne à l'entreprise bénéficiaire un accès facilité à de nombreuses simplifications douanières, avec pour seule contrepartie sa fiabilité, en termes notamment de sécurité de toute sa chaîne de production, de solvabilité financière, et d'absence d'antécédents en matière de non-respect de la réglementation.

Ce dispositif doit permettre de renforcer le niveau de protection offert par les contrôles douaniers, pour des marchandises entrant ou sortant du territoire de l'Union Européenne.

Le statut d'OEA donne lieu, selon l'option choisie par le demandeur, à la délivrance de trois certificats distincts : le certificat OEA « simplifications douanières », le certificat OEA « sécurité/sûreté » et le certificat OEA « intégral - simplifications douanières et sécurité / sûreté » qui cumule les caractéristiques et les avantages des deux précédents certificats.

L'obtention du statut d'OEA ouvre droit à une série d'avantages basés sur un traitement personnalisé, déterminé à la suite d'un audit de l'entreprise. Cela englobera notamment un accès plus rapide et plus aisé, conformément aux règles douanières, à des facilités comme le statut d'expéditeur agréé, le dédouanement centralisé et la dispense de garantie, des taux réduits de contrôles et des transmissions d'informations réduites au titre des obligations en matière de sécurité / sûreté, dans le cas du certificat OEA « sécurité / sûreté ».

Ce nouveau statut a été l'occasion de créer un Service Régional d'Audit (SRA) chargé des audits et de l'instruction des dossiers de demande d'obtention du statut.

■ L'information en ligne sur l'éducation artistique et culturelle

Dans le cadre de la simplification administrative et pour une meilleure information du citoyen, la DRAC, en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de l'Éducation Nationale, le Centre régional de documentation pédagogique du Nord-Pas de Calais, le Conseil Régional et les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, a souhaité rendre accessible par internet l'information sur l'éducation artistique et culturelle.

Aussi, « Le Préau » (<http://crdp.ac-lille.fr/sceren/lepreau/>) est un site qui abrite les différentes propositions disponibles en matière d'éducation artistique dans la région. Il souhaite faciliter l'information des différents acteurs concernés mais aussi les publics visés par ces actions (étudiants, élèves, parents...). Ce site signalera l'actualité des différents programmes et s'enrichira progressivement des propositions élaborées par la Direction régionale et les Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la vie associative du Nord Pas-de-Calais, de la



Direction régionale de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas de Calais, des communes, des communautés de communes, des communautés d'agglomération de la région et des institutions culturelles régionales.

■ Le nouveau régime des autorisations d'urbanisme

L'année 2008 a vu l'application de la réforme du régime des autorisations de travaux sur les immeubles protégés au titre des monuments historiques entrée en vigueur le 1er octobre 2007. Cette réforme vise un double objectif.

D'abord, elle simplifie et clarifie les procédures d'autorisation pour les demandeurs par la dispense de toute autorisation ou déclaration pour les travaux d'entretien et de réparations ordinaires, la garantie de l'instruction des demandes au titre du Code du patrimoine dans un délai maximum de 6 mois et la mise en place de l'unité territoriale d'architecture et du patrimoine comme « guichet unique ».

La réforme vise, ensuite, à améliorer le contrôle de l'administration sur les travaux portant sur les immeubles protégés ou adossés, notamment par la transformation de la déclaration préalable en accord préalable de l'Administration pour les travaux sur les immeubles inscrits au titre des monuments historiques soumis à permis de construire (ou à déclaration préalable).

■ La dématérialisation

La simplification de la relation avec les usagers s'appuie aussi largement sur l'utilisation des nouvelles technologies pour adapter l'Etat à son temps, rendre les services publics plus accessibles et réduire la place du papier dans la vie des usagers. De manière générale, la dématérialisation des démarches devrait considérablement simplifier la vie de l'usager en lui évitant de nombreux déplacements et la production répétée de justificatifs avec les services en ligne.

■ Le déploiement de l'application ACTES

Le raccordement de la préfecture du Pas-de-Calais à l'application ACTES (Aide au contrôle et à la transmission électronique sécurisée) est effectif depuis le début de l'année 2006 avec la signature de la première convention avec la Communauté Urbaine d'Arras le 20 février 2006.

Fin 2008, 71 conventions ont été signées.

Certaines collectivités ont mutualisé leur dispositif de télétransmission telles la ville de Boulogne-sur-Mer et la communauté d'agglomération du Boulonnais. D'autres, telles les communes du territoire de la communauté de communes de l'Atrébatie, ont procédé par un groupement de commande initié par l'intercommunalité

avec les services d'un seul tiers de télétransmission.

Les conventions excluent, pour le moment, les actes les plus volumineux, tels les marchés publics et les documents d'urbanisme et actes du droit des sols. De même, les documents budgétaires feront l'objet d'une application spécifique - ACTES budgétaire - déployée à partir de la fin d'année 2009.

Néanmoins, 3 619 actes ont été télétransmis au cours de l'année 2008, ce qui place la Préfecture du Pas-de-Calais au 12e rang sur les 20 départements de même strate démographique, mais avec un taux de progression important d'une année sur l'autre.

■ La diffusion de courriers électroniques aux mairies

La Préfecture du Pas-de-Calais possède désormais un outil de diffusion de courriers électroniques aux mairies du département.

Ce programme, mis à disposition de tous les services de l'Etat dans le Pas-de-Calais, s'inscrit dans la logique de dématérialisation des courriers visant à diminuer les coûts d'expédition et à favoriser la rapidité des échanges.

L'outil offre une grande souplesse dans le choix des destinataires. Ainsi, il est possible d'envoyer un courrier électronique, accompagné de pièces jointes, à l'ensemble des mairies, aux mairies d'un ou de plusieurs arrondissements ou encore à plusieurs mairies, répartis sur un ou plusieurs arrondissements.

Par ailleurs, afin de garantir une sécurité maximale et d'empêcher toute exploitation du fichier à d'autres fins, les adresses électroniques restent invisibles aux yeux des utilisateurs.

■ La dématérialisation des procédures via l'extranet de la DDTEFP

L'utilisation de l'extranet, mis en place en 2007, s'est amplifiée au cours de l'année 2008. Cet outil permet de faciliter le paiement de l'aide au poste aux 13 entreprises adaptées que compte le Pas-de-Calais, de simplifier la procédure antérieure tout en supprimant les flux papiers.

L'extranet se généralise également à d'autres mesures destinées notamment aux associations et aux entreprises, telles que la déclaration d'emploi des travailleurs handicapés et les services à la personne. C'est ainsi qu'en 2008, sur les 2 437 déclarations envoyées par les entreprises adaptées, 617 l'ont été par télédéclaration contre seulement 112 en 2007.

■ La télédéclaration des revenus

Les différentes actions de promotion des téléprocédures menées durant la campagne d'impôt sur



le revenu (affiches, dépliants, organisation de "points télédéclarations", ...) ont contribué à maintenir le nombre de télédéclarants à un niveau élevé. En 2008, plus de 111 543 usagers ont eu recours à ce mode déclaratif, mais en baisse toutefois par rapport à 2007, en raison principalement, comme l'on fait savoir les usagers, de la suppression de la réduction d'impôt de 20 euros. En 2009, les usagers qui ont recours à la télédéclaration se verront offrir de renoncer à l'avenir à l'envoi de la déclaration papier et de ses nombreuses annexes accessibles en ligne.

■ Le plan cadastral informatisé

Depuis fin 2004, le plan cadastral informatisé (PCI) couvre les 895 communes du Pas-de-Calais. Cette dématérialisation s'est effectuée soit par vectorisation (PCI Vecteur), soit par numérisation (PCI Image) du plan.

La politique conventionnelle de vectorisation que la DGFIP mène en partenariat avec les collectivités locales et les gestionnaires de réseaux (EDF, syndicats des eaux, etc.) poursuit son développement pour atteindre des zones rurales du département. Le nombre de conventions signées est passé de 32 fin 2006 à 42 fin 2008 à la faveur notamment d'une réduction sensible des coûts de réalisation.

Sont ainsi intégralement couverts par PCI Vecteur, 603 communes (67,73%), 1 355 600 habitants, soit 91,76% de la population du département, et environ 72 % de sa superficie.

Afin de parachever la vectorisation des 3 700 feuilles restantes, la signature d'une convention tripartite (Conseil Général, Institut géographique national et DGFIP) est envisagée. La durée de réalisation de l'intégralité des travaux de confection n'excéderait pas la fin de l'année 2011. A cette date, le Pas-de-Calais disposera alors pour l'ensemble de son territoire, d'un mode de gestion unique moderne et performant de son plan cadastral au bénéfice de nombreux utilisateurs.

Le succès du site internet www.cadastre.fr est pour sa part révélateur d'une inclination forte des usagers à privilégier des modes de consultation modernes offrant également une information facilement accessible.

■ La poursuite de la modernisation des échanges avec les notaires et les géomètres-experts

L'ouverture aux notaires, depuis 2001, du serveur professionnel des données cadastrales (SPDC) leur autorise un accès direct aux éléments relatifs à l'identification des immeubles et leur permet de confectionner sans délai des documents intervenant dans la rédaction et la publication des actes. 79103 extraits ont été rédigés sous cette forme par les études notariales en 2008. En 2007, son périmètre d'utilisation s'est étendu aux géomètres-experts.

Ces derniers sont également encouragés, depuis 2008, à déposer leurs documents d'arpentage sous forme numérique, simplification dont l'intérêt commence à être reconnu par ces professionnels du plan.

Par ailleurs, l'application Télé@ctes vise à dématérialiser les échanges entre les bureaux des hypothèques et les notaires. Actuellement, déjà 87% des études notariales utilisent cette téléprocédure dont le champ s'est étendu des réquisitions aux actes simples et aux radiations, ce qui s'est traduit par un important accroissement des télétransmissions qui sont passées de 21 698 en 2007 à 43 260 en 2008.

■ Le site des téléservices des aides à la PAC

Dans le domaine de l'économie agricole, les nouvelles technologies ont facilité la mise en place de « téléservices » destinés aux exploitants agricoles bénéficiaires des aides PAC. Ainsi, ces derniers peuvent désormais se connecter sur le site de télédéclaration « TELEPAC » (www.telepac.agriculture.gouv.fr), saisir les demandes d'aides directes aux surfaces de manière interactive et suivre l'instruction de leurs demandes jusqu'à la phase de paiement. Ce dispositif rencontre un succès grandissant. En effet, sur un total de 6 550 dossiers, 16,7% ont fait l'objet d'une télédéclaration en 2008 contre 13,2% en 2007.

■ Le soutien aux PME dans l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Plusieurs projets innovants d'appropriation des TIC comme outil de gestion de l'information, de formation et d'échange par les petites entreprises, ont été accompagnés par la DRCA.

A titre d'illustration, on peut citer le Projet Numérique Régional pour le Secteur des Métiers et en particulier, l'action SW@M (Services Webs de l'Artisanat et des Métiers), portée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat avec les Chambres Départementales de Métiers et de l'Artisanat. Il offre aux entreprises artisanales de la région, à leurs apprentis et collaborateurs, un bouquet de services à haute valeur ajoutée pour faciliter leurs démarches administratives (information et télédéclaration...), leur formation et la gestion de leurs affaires (actualité sur la création et reprise d'entreprises et utilisation des nouveaux usages induits par les TIC). Le grand public y consulte l'annuaire de 38 000 entreprises artisanales de la région et un ensemble d'informations générales et spécifiques liées à l'artisanat et son environnement. La nouvelle architecture du portail a, par ailleurs, permis d'ouvrir 3 sites Web dédiés aux artisans, au grand public et aux agents des chambres de métiers. Il gagne en convivialité et donne la possibilité aux artisans d'y référencer leur propre site Web.

Parallèlement, l'opération « Entrepreneurs, faites le



choix de l'économie numérique» (www.econumerique.pme.gouv.fr), en phase de promotion au début 2007, a été également consolidée en 2008 par la labellisation de 31 points d'accueil régionaux, soit un doublement des effectifs de fin 2006. Ces points d'accueil sont localisés dans les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, les Communautés de Communes, les Maisons de l'Emploi et des Centres de Gestion Agréés. Gratuit, accessible, progressif et simple, le programme de sensibilisation, d'initiation et d'accompagnement dans l'adoption des usages du numérique, s'adresse principalement aux chefs d'entreprises de moins de 20 salariés. Les programmes de formations se sont poursuivis activement en 2008 et ont même été intégrés au stage à l'installation "5 jours pour entreprendre".

■ La Base élèves premier degré

La mise en place de la Base élèves premier degré a débuté en juin 2007 dans le Pas-de-Calais. Ce système d'information a été développé par le Ministère de l'Education nationale pour aider à la gestion locale des élèves, permettre un suivi des parcours scolaires et périscolaires et assurer un suivi statistique des effectifs. L'objectif de cette application informatique est de faciliter les échanges et le partage d'information entre les services de l'Education nationale et ceux des communes, dans le respect des compétences des uns et des autres.

Le plan de déploiement de ce dispositif a été constitué par ordre décroissant des populations des villes. L'idée était de former tout d'abord les directeurs des écoles du premier degré pour les villes de plus de 10 000 habitants. La suite du déploiement a logiquement été poursuivie avec le souci d'une répartition équitable entre les zones urbaines et les zones rurales.

A la date d'observation du 30 janvier 2009, 59 % des écoles publiques (soit 821 sur 1 381) sont impliquées dans Base élèves premier degré. Pour l'enseignement privé, une seule école utilise le logiciel. En termes d'effectifs, 72 % des élèves (soit 106 500 sur 148 006) sont présents dans la base de données contre 17 % en 2007.

Le nombre de mairies utilisant Base élèves premier degré est estimé à 36. Parmi celles-ci, il est possible de dénombrer plusieurs grandes villes du Pas-de-Calais, telles que Boulogne-sur-Mer, Berck, Lens, Hénin-Beaumont, Liévin, Calais ou Arras.

Le déploiement dans l'intégralité des écoles publiques du Pas-de-Calais doit être terminé à la rentrée 2009.



La gestion budgétaire et comptable de l'Etat connaît aujourd'hui deux évolutions dont les conséquences au niveau départemental induisent un bouleversement complet de l'organisation, des acteurs et des outils.

La première concerne la poursuite de la mise en place de la LOLF, la seconde évolution porte sur l'organisation des services de l'Etat au niveau départemental : régionalisation d'activité ou transfert de compétence au profit des collectivités territoriales ont remodelé l'organisation financière et comptable.

En effet, si les grands principes de la LOLF sont aujourd'hui connus et mis en application tant dans les services de l'ordonnateur que du comptable, leur déploiement est progressif et comporte chaque année une étape supplémentaire.

C'est ainsi que pour l'ensemble des services, la réforme budgétaire et comptable par la LOLF se poursuit au titre de la troisième année :

- pour la préfecture avec la mise en place d'unités opérationnelles (UO) départementales de la Préfecture du Pas-de-Calais et de la Préfecture du Nord et de l'UO mutualisée régionale composant du budget opérationnel de programme (BOP) régional. Cette dernière regroupe les crédits de l'enveloppe mutualisée d'investissement régional (EMIR) et les crédits de la délégation régionale à la formation,
- pour la DDASS avec un travail de concertation permanent entre les trois UO de la région sous l'autorité du responsable des BOP pour le suivi des dotations et pour les remontées régulières. En terme de suivi budgétaire et sous la responsabilité de la DRASS, l'UO DDASS 62 a installé et suivi les 6 BOP adoptés au titre de la santé et de la « solidarité - intégration ».
- pour les Douanes avec la centralisation auprès des recettes régionales des écritures comptables des bureaux de douane. Pour les bureaux implantés dans le département du Pas-de-Calais, cette mesure est intervenue respectivement le 1er juillet pour Boulogne-sur-Mer et Béthune et le 1er septembre pour Arras et Calais. Depuis cette date, les redevables rattachés à ces bureaux acquittent les sommes dues auprès de la recette régionale de Dunkerque. Accessoirement, ce service a pris en charge la gestion des hypothèques maritimes inscrites sur les navires attachés au port de Boulogne-sur-Mer, d'Étaples et de Calais, qui était auparavant assurée par le bureau de Boulogne-sur-Mer.
- pour la DDE, en 2008, elle était UO de 7 BOP rattachés à 7 programmes. Elle a identifié un correspondant LOLF unique chargé d'assurer l'interface entre les gestionnaires (DDE) et les responsables régionaux de BOP (mission LOLF de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

DREAL). Le BOP Conduite et Pilotage des Politiques de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (CPPEDAD) qui résulte de la fusion de 4 programmes regroupe, pour des facilités de gestion, les ETP et la masse salariale correspondant à la totalité des programmes auxquels contribuent les agents de la DDE. En contre-partie, un suivi analytique des temps passés par les agents permet de connaître précisément le nombre d'ETP consommés pour chaque programme.

- quant à la DDAF, l'exercice 2008 se caractérise par la suppression du BOP départemental. Désormais, la DDAF du Pas-de-Calais est UO d'un BOP régional piloté par la DRAF sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche qui définit le protocole de gestion.

- pour les services des affaires maritimes, la comptabilité est en cours de centralisation par les DREAL avec la mise en place du logiciel Chorus.

Ainsi le mouvement de régionalisation des BOP engagée en 2007 (DDASS) s'est poursuivi en 2008.

Douze ordonnateurs : la Préfecture, la Direction Départementale de l'Équipement, la Direction Départementale du Travail et de la Formation Professionnelle, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, la Direction Départementale des Services Vétérinaires, la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, l'Inspection Académique, la Chambre Régionale des Comptes, la Direction des Services Fiscaux, la Trésorerie Générale, le comité hygiène sécurité départemental inter directionnel et le centre interrégional de formation professionnelle étaient responsables de l'activité « dépenses de l'Etat » dans le département du Pas-de-Calais en 2008 ; ils étaient quatorze en 2007, ils seront dix en 2009.

L'article 27 de la LOLF indique que « les comptes de l'Etat doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine, l'article 58-5 de la LOLF confiant à la Cour des Comptes la mission de certification des comptes de l'Etat, en assistance au Parlement.

La Cour des Comptes certifiera les comptes à la condition que ces derniers répondent au critère de qualité comptable décliné en six caractères opérationnels (régularité, sincérité, exactitude, exhaustivité, imputation et rattachement au bon exercice comptable).

Dans ce cadre, chacun des Ministères s'est engagé, au travers d'un Plan d'Action Ministériel (PAM), à mettre en place une procédure permettant de certifier de la



qualité des comptes au regard des 6 critères précités.

Les 3 services sanitaires et sociaux de la région Nord/Pas-de-Calais, dont la DDASS 62 qui a été désignée comme référent régional et interdépartemental, ont expérimenté et testé en 2007 les outils construits par l'Administration Centrale dans le cadre de la première étape du déploiement du Contrôle Interne Comptable.

Ces travaux se sont poursuivis en 2008, au titre de la deuxième étape conduite par l'Administration Centrale, avec l'expérimentation, toujours dans notre région, de la grille de contrôle de supervision validant dans chaque unité fonctionnelle la qualité comptable des opérations.

La mise en œuvre du contrôle interne dans chaque DDTEFP, a nécessité en 2008 la mise en place de formation et de fiches procédures par les services. Le réseau, ainsi constitué, est animé par le niveau régional où se situent notamment les responsables de programme.

Les transferts des RH au regard de la décentralisation

Il s'agit notamment de la mise en œuvre du décret n° 208-791 du 20 août 2008 relatif aux modalités de transfert définitif des services ou parties de services déconcentrés de l'Etat qui participent à l'exercice des compétences transférées aux départements et aux régions par la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de revenu minimum d'insertion et créant un revenu minimum d'activité et par les articles 51, 53 à 57, 65 et 72 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales.

Le dossier concernait, pour les services de la Préfecture du Pas-de-Calais et de la DDASS, le transfert de 39 agents affectés sur les dispositifs RMI, Fonds d'Aide aux Jeunes, Fonds Solidarité Logement, Fonds Social Energie. La procédure a été conduite, sous l'autorité du Préfet, en collaboration avec les services du Conseil Général avec avis des Commissions Tripartites Locales ainsi que des Comités Techniques Paritaires. Les 39 agents concernés ont tous décidé d'intégrer la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2009.